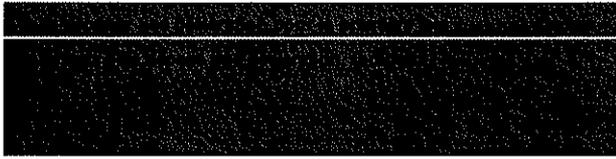


11

Envoyez votre déclaration au centre des finances publiques de votre domicile au plus tard le 31 mai. Affranchissez suffisamment votre lettre.



NUMÉROS PRÉSENTS SUR LA DÉCLARATION DE REVENUS OU SUR VOTRE DERNIER AVIS D'IMPÔT

VOTRE ÉTAT CIVIL

VOUS Monsieur Madame Mademoiselle **CONJOINT** Monsieur Madame Mademoiselle

Nom **THOMAS**

Nom de naissance

Prénoms **Thibault**

Date de naissance **0 6 0 2 1 9 5 8**

Lieu de naissance ▶ DÉPT COMMUNE PAYS

Pour les couples mariés : Madame, si vous souhaitez voir figurer votre nom de naissance sur nos courriers, veuillez cocher la case

VOTRE ADRESSE AU 1ER JANVIER 2012

Adresse N° ET RUE CODE POSTAL COMMUNE

Appartement N° ÉTAGE ESC BÂT RÉSIDENCE NBRE DE PIÈCES

Statut PROPRIÉTAIRE LOCATAIRE HÉBERGÉ À TITRE GRATUIT NOM DU PROPRIÉTAIRE

VOS CHANGEMENTS D'ADRESSE

Déménagement en 2011 Indiquez votre adresse au 1er janvier 2011 et la date du déménagement : DATE ▶ | | | 2011

Adresse N° ET RUE CODE POSTAL COMMUNE

Appartement N° ÉTAGE ESC BÂT RÉSIDENCE NBRE DE PIÈCES

Statut PROPRIÉTAIRE LOCATAIRE HÉBERGÉ À TITRE GRATUIT NOM DU PROPRIÉTAIRE

Déménagement en 2012 Indiquez votre adresse actuelle et la date du déménagement : DATE ▶ | | | 2012

Adresse N° ET RUE CODE POSTAL COMMUNE

Appartement N° ÉTAGE ESC BÂT RÉSIDENCE NBRE DE PIÈCES

Statut PROPRIÉTAIRE LOCATAIRE HÉBERGÉ À TITRE GRATUIT NOM DU PROPRIÉTAIRE

CONTRIBUTION À L'AUDIOVISUEL PUBLIC

Si aucune de vos résidences (principale ou secondaire) n'est équipée d'un téléviseur, cochez la case OUI

SIGNATURE DU OU DES DÉCLARANTS

Tél. : _____ À _____ Le _____

Mél. : _____

Si vous déposez la déclaration au titre d'un mandat, cochez la case et apposez votre cachet OUI

SERVICES GESTIONNAIRES

SITUATION ET CHARGES DU FOYER FISCAL

ÉLÉMENTS POUR LA TAXE D'HABITATION

VOTRE SITUATION FAMILIALE

A | SITUATION DU FOYER FISCAL EN 2011

Mariés.....	M		Célibataire.....	C	<input checked="" type="checkbox"/>
Divorcé(e)/séparé(e).....	D		Veuf (ve).....	V	<input type="checkbox"/>
Pacsé(e)s.....	O				

Changement en 2011

- Date du mariage/Pacs..... X **2011**

Indiquez le n° fiscal de votre conjoint

Vous optez pour la déclaration séparée de vos revenus 2011..... B

- Date de divorce/séparation/rupture de Pacs..... Y **2011**

- Date du décès..... Z **2011**

Situations pouvant donner droit à une demi-part supplémentaire

1. En cas de célibat, divorce, séparation, veuvage

> Vous viviez seul au 1^{er} janvier 2011 et vous avez un enfant :

- . majeur ou marié/pacsé (ou mineur imposé en son nom propre) non rattaché à votre foyer ;
- . décédé après l'âge de 16 ans ou par suite de faits de guerre.

- Vous avez élevé cet enfant pendant au moins cinq années au cours desquelles vous viviez seul..... L

- Vous n'avez pas élevé cet enfant pendant cinq années au cours desquelles vous viviez seul mais vous avez bénéficié de la demi-part pour l'imposition des revenus de 2008 à 2010..... E

> Vous ne viviez pas seul au 1^{er} janvier 2011..... N

2. Titulaire d'une pension (militaire, accident du travail)

pour une invalidité d'au moins 40 % ou d'une carte d'invalidité d'au moins 80 %..... P

Votre conjoint remplit ces conditions, ou votre conjoint, décédé en 2011, remplissait ces conditions..... F

3. Titulaire de la carte du combattant ou d'une pension militaire d'invalidité ou de victime de guerre :

- Vous êtes célibataire, divorcé, séparé, veuf et :

- . vous avez plus de 75 ans et vous remplissez ces conditions ;
- . ou vous avez plus de 75 ans et votre conjoint, décédé après l'âge de 75 ans, remplissait ces conditions ;
- . ou votre conjoint, âgé de plus de 75 ans, décédé en 2011, remplissait ces conditions..... W

- Vous êtes mariés ou liés par un Pacs et l'un des deux déclarants, âgé de plus de 75 ans, remplit ces conditions..... S

- Vous avez une pension de veuve de guerre..... G

B | PARENT ISOLÉ

Vous êtes célibataire, divorcé, séparé et, au 1^{er} janvier 2011 vous viviez seul avec vos enfants ou des personnes invalides recueillies sous votre toit, cochez la case..... T

E | RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

C | PERSONNES À CHARGE EN 2011

Enfants à charge

Nombre d'enfants non mariés de moins de 18 ans au 1^{er} janvier 2011 ou nés en 2011 ou handicapés quel que soit l'âge..... F

Année de naissance.....

dont enfants titulaires de la carte d'invalidité..... G

Année de naissance.....

Nom prénoms, date et lieu de naissance.....

.....

.....

.....

Enfants à charge en résidence alternée

Nombre d'enfants non mariés de moins de 18 ans au 1^{er} janvier 2011 ou nés en 2011 ou handicapés quel que soit l'âge..... H

Année de naissance.....

dont enfants titulaires de la carte d'invalidité..... I

Année de naissance.....

Nom prénoms, date et lieu de naissance.....

.....

.....

Nom et adresse de l'autre parent

Personnes invalides vivant sous votre toit

Nombre de titulaires de la carte d'invalidité d'au moins 80 %..... R

Année de naissance.....

Nom prénoms, date et lieu de naissance.....

.....

.....

D | RATTACHEMENT EN 2011 D'ENFANTS MAJEURS OU MARIÉS

Nombre d'enfants célibataires (ou veufs ou divorcés) majeurs sans enfant..... J

Nombre d'enfants mariés/pacsés et d'enfants non mariés chargés de famille (y compris le conjoint et les enfants)..... N

Nom prénoms, date et lieu de naissance.....

.....

.....

VOS REVENUS

1 | TRAITEMENTS, SALAIRES, PRIME POUR L'EMPLOI, PENSIONS ET RENTES

TRAITEMENTS, SALAIRES	VOUS		CONJOINT		1 ^{er} PERS. À CHARGE		2 ^e PERS. À CHARGE	
Revenus d'activité.....	1AJ		1BJ		1CJ		1DJ	
Autres revenus imposables <i>préretraite, chômage</i>	1AP		1BP		1CP		1DP	
Frais réels <i>liste détaillée sur papier libre</i>	1AK		1BK		1CK		1DK	
Demandeur d'emploi de plus d'un an : <i>cochez la case</i>	1AI	COCHÉZ >	1BI	COCHÉZ >	1CI	COCHÉZ >	1DI	COCHÉZ >
Revenus d'heures supplémentaires exonérés.....	1AU		1BU		1CU		1DU	

POUR RECEVOIR LA PRIME POUR L'EMPLOI *Pour recevoir votre prime, joignez un RIB si vous ne l'avez pas déjà communiqué*

Activité à temps plein exercée toute l'année 2011.....	1AX	COCHÉZ >	1BX	COCHÉZ >	1CX	COCHÉZ >	1DX	COCHÉZ >
Sinon, nombre d'heures payées dans l'année.....	1AV		1BV		1CV		1DV	

y compris heures supplémentaires exonérées

REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE (RSA)

	FOYER		1 ^{er} PERS. À CHARGE		2 ^e PERS. À CHARGE	
Montant du RSA "complément d'activité".....	1BL		1CB		1DB	

PENSIONS, RETRAITES, RENTES Y COMPRIS PENSIONS ALIMENTAIRES

	VOUS		CONJOINT		1 ^{er} PERS. À CHARGE		2 ^e PERS. À CHARGE	
Total des pensions, retraites, rentes.....	1AS		1BS		1CS		1DS	
Pensions de retraite en capital taxables à 7,5 %.....	1AT		1BT		1CT		1DT	
Pensions alimentaires perçues.....	1AO		1BO		1CO		1DO	

RENTES VIAGÈRES À TITRE ONÉREUX

	<i>moins de 50 ans</i>		<i>de 50 à 59 ans</i>		<i>de 60 à 69 ans</i>		<i>à partir de 70 ans</i>	
Total perçu par le foyer par âge d'entrée en jouissance.....	1AW		1BW		1CW		1DW	

2 | REVENUS DES VALEURS ET CAPITAUX MOBILIERS

Revenus des actions et parts soumis au prélèvement libératoire de 19 %.....	2DA	
Produits d'assurance-vie et de capitalisation soumis au prélèvement libératoire de 7,5 %.....	2DH	
Produits de placement soumis aux prélèvements libératoires autres que ceux indiqués lignes 2DA et 2DH.....	2EE	98

REVENUS OUVRANT DROIT À ABATTEMENT *ne le déduisez pas*

Revenus des actions et parts.....	2DC	2 621
Revenus imposables des titres non cotés détenus dans le PEA et distributions perçues via votre entreprise.....	2FU	
Produits des contrats d'assurance-vie et de capitalisation d'une durée d'au moins 6 ou 8 ans.....	2CH	

REVENUS N'OUVRANT PAS DROIT À ABATTEMENT

Revenus de valeurs mobilières et distributions.....	2TS	
Autres revenus distribués et revenus des structures soumises hors de France à un régime fiscal privilégié.....	2GO	
Intérêts et autres revenus assimilés.....	2TR	

AUTRES

Revenus des lignes 2DC, 2CH, 2TS, 2TR déjà soumis aux prélèvements sociaux sans CSG déductible.....	2CG									
Revenus des lignes 2DC, 2CH, 2TS, 2TR déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible.....	2BH									
Frais venant en déduction.....	2CA	46								
Crédits d'impôt sur valeurs étrangères.....	2AB	311								
Crédit d'impôt "directive épargne" et autres crédits d'impôt restituables.....	2BG									
Déficit des années antérieures non encore déduits.....	2AA	06	2AL	07	2AM	08	2AN	09	2AQ	10
Impatriés : revenus perçus à l'étranger exonérés (50 %).....	2DM									

3 | PLUS-VALUES DE CESSIION DE VALEURS MOBILIÈRES, DROITS SOCIAUX ET GAINS ASSIMILÉS

GAINS SOUMIS À L'IMPÔT SUR LE REVENU À 19 % *quel que soit le montant des cessions de l'année 2011*

Plus-value.....	3VG		Perte 2011.....	3VH	8 998
-----------------	-----	--	-----------------	-----	-------

En cas de pertes antérieures à 2011 non encore imputées, indiquez le détail sur papier libre ou joignez le tableau de suivi n° 2041 SP

4 | REVENUS FONCIERS *lignes 4BA, 4BB, 4BC, 4BD : report du résultat déterminé sur la déclaration n° 2044*

Micro foncier : recettes brutes sans abattement n'excédant pas 15 000 €.....	4BE	
Adresse de la location.....		
Revenus fonciers imposables.....	4BA	183 231
Déficit imputable sur les revenus fonciers.....	4BB	
Déficit imputable sur le revenu global.....	4BC	
Déficits antérieurs non encore imputés.....	4BD	
Primes d'assurance pour loyers impayés des locations conventionnées.....	4BF	
Si vous souscrivez une déclaration n° 2044 spéciale, cochez la case.....	4BZ	COCHÉZ >

REVENUS EXCEPTIONNELS OU DIFFÉRÉS *à imposer suivant le système du quotient*

Montant total des revenus à imposer <i>n'incluez pas ces revenus dans les autres rubriques de votre déclaration</i>	ØXX	
---	-----	--

Nature, détail et année d'échéance normale de ces revenus. Pour les bénéficiaires agricoles indiquez le nom du titulaire et s'il est adhérent d'un CGA.

VOS CHARGES

6 | CHARGES DÉDUCTIBLES

CSG déductible, calculée sur les revenus du patrimoine		6DE	11 114
Pensions alimentaires versées à des enfants majeurs : <i>décision de justice définitive avant 2006</i>	6GI 1 ^{ER} ENFANT	6GJ 2 ^E ENFANT	
Autres pensions alimentaires versées à des enfants majeurs	6EL 1 ^{ER} ENFANT	6EM 2 ^E ENFANT	
Autres pensions alimentaires versées (<i>enfants mineurs, ascendants, ...</i>) : <i>décision de justice définitive avant 2006</i>		6GP	
Autres pensions alimentaires versées (<i>enfants mineurs, ascendants, ...</i>)		6GU	
Déductions diverses		6DD	1 528

Nom et adresse des bénéficiaires des pensions et nature des déductions diverses

ÉPARGNE RETRAITE : PERP ET PRODUITS ASSIMILÉS

	VOUS	CONJOINT	PERS. À CHARGE
Cotisations PERP, PRÉFON, COREM, CGOS et produits assimilés	6RS	6RT	6RU
Rachats de cotisations PRÉFON, COREM et CGOS	6SS	6ST	6SU
Plafond de déduction	6PS 13 328	6PT	6PU
Vous souhaitez bénéficier du plafond de votre conjoint			6QR COO-EZ >
Vous êtes nouvellement domicilié en France en 2011 après avoir résidé à l'étranger pendant les 3 années précédentes			6QW COO-EZ >
Cotisations aux régimes obligatoires d'entreprise de retraite supplémentaire ou aux contrats "Madelin" et versements exonérés sur un PERCO	6QS	6QT	6QU

7 | RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT le symbole  signifie que vous devez joindre vos reçus ou vos justificatifs

Dons à des organismes établis en France

- Dons à des organismes d'aide aux personnes en difficulté (<i>maximum 521 €</i>) 		7UD	
- Autres dons (<i>associations d'utilité publique, organismes d'intérêt général, partis politiques...</i>) 		7UF	
- Report années antérieures	7XS ⁰⁶ 7XT ⁰⁷	7XU ⁰⁸ 7XW ⁰⁹	7XY ¹⁰

Cotisations syndicales des salariés et pensionnés 

	7AC VOUS	7AE CONJOINT	7AG PERS. À CHARGE
--	----------	--------------	--------------------

Nombre d'enfants poursuivant leurs études

- Enfants à charge	7EA COLLÈGE	7EC LYCÉE	7EF ENS. SUP.
- Enfants à charge en résidence alternée	7EB COLLÈGE	7ED LYCÉE	7EG ENS. SUP.

Frais de garde des enfants de moins de 6 ans au 1^{ER} janvier 2011 

- Enfants à charge	7GA 1 ^{ER} ENFANT	7GB 2 ^E ENFANT	7GC 3 ^E ENFANT
- Enfants à charge en résidence alternée	7GE 1 ^{ER} ENFANT	7GF 2 ^E ENFANT	7GG 3 ^E ENFANT

Nom et adresse des bénéficiaires

Sommes versées pour l'emploi d'un salarié à domicile 

• si en 2011 vous (et votre conjoint pour un couple marié ou pacsé) avez exercé une activité professionnelle ou avez été demandeur d'emploi	7DB	
• si en 2011 vous (ou votre conjoint pour un couple marié ou pacsé) étiez retraité ou sans activité et non demandeur d'emploi	7DF	
• si vous avez engagé les dépenses pour un ascendant bénéficiaire de l'APA	7DD	
- Nombre d'ascendants bénéficiaires de l'APA pour lesquels vous avez engagé des dépenses	7DL	NOMBRE >
- Vous avez employé directement pour la première fois un salarié à domicile	7DQ	COO-EZ >
- Vous (ou votre conjoint ou une personne à votre charge) avez la carte d'invalidité d'au moins 80 %	7DG	COO-EZ >

Nom et adresse des bénéficiaires

Primes de rente survie, contrats d'épargne handicap 

	7GZ	
Dépenses d'accueil dans un établissement pour personnes dépendantes	7CD 1 ^{RE} PERSONNE	7CE 2 ^E PERSONNE

Dépenses en faveur de l'aide aux personnes réalisées dans l'habitation principale 

- Équipements spécialement conçus pour les personnes âgées ou handicapées	7WJ	
- Ascenseurs électriques à traction	7WI	Travaux de prévention des risques technologiques
	7WL	

Dépenses en faveur de la qualité environnementale de l'habitation principale 

- Si vous avez bénéficié d'un éco-prêt à taux zéro, année de l'offre de prêt: 2010 7WE COO-EZ > 2011	7WG	COO-EZ >
- Dépenses ouvrant droit au crédit d'impôt au taux de 13 % voir notice	7WQ	
- Dépenses ouvrant droit au crédit d'impôt au taux de 22 % voir notice	7WH	
- Dépenses ouvrant droit au crédit d'impôt au taux de 36 % voir notice	7WK	
- Dépenses ouvrant droit au crédit d'impôt au taux de 45 % voir notice	7WF	

Intérêts des emprunts contractés pour l'acquisition ou la construction de l'habitation principale Offres de prêt émises avant le 1.1.2011

- Logements anciens acquis du 6.5.2007 au 30.9.2011 et Logements neufs acquis ou construits du 6.5.2007 au 31.12.2009	7VY	PREMIERE ANNUE	ANNUTES SUIVANTES
- Logements neufs non-BBC acquis ou construits du 1.1.2010 au 31.12.2010	7VW		7VZ
- Logements neufs non-BBC acquis ou construits du 1.1.2011 au 30.9.2011	7VU		7VW
- Logements neufs BBC acquis ou construits du 1.1.2009 au 30.9.2011			7VX

8 | DIVERS

Élus locaux <i>indemnités de fonction soumises à la retenue à la source</i>	8BY VOUS	8CY CONJOINT
Plus-values en report d'imposition non expiré		8UT
Personnes domiciliées en France percevant des revenus à l'étranger cf. <i>déclaration n° 2047</i>		
- Revenus exonérés (<i>y compris salaires et primes des détachés à l'étranger</i>) non déclarés page 3, retenus pour le calcul du taux effectif		8TI
- Revenus étrangers imposables en France, ouvrant droit à un crédit d'impôt égal au montant de l'impôt français		8TK
Revenus exonérés non retenus pour le calcul du taux effectif <i>revenus d'organismes internationaux, de représentations étrangères</i>		8FV COO-EZ >
Contrats d'assurance-vie conclus à l'étranger <i>joignez la liste des contrats</i>		8TT COO-EZ >
Comptes bancaires à l'étranger <i>joignez la déclaration n° 3916 ou la liste des comptes sur papier libre</i>		8UU COO-EZ >

REVENUS 2011 COMPLÉMENTAIRE

11



Nom **THOMAS**
 Prénom **Thibault**
 Adresse _____

VOS REVENUS

1 | GAINS DE LEVÉE D'OPTIONS, SALAIRES

	VOUS		CONJOINT
Gains de levée d'options sur titres en cas de cession ou de conversion au porteur dans le délai d'indisponibilité			
<i>Inscrivez les gains sur la ligne correspondant au temps écoulé entre l'attribution de l'option et la cession ou la conversion au porteur des titres.</i>	ENTRE 1 ET 2 ANS	1TV	1UV
	ENTRE 2 ET 3 ANS	1TW	1UW
	ENTRE 3 ET 4 ANS	1TX	1UX
Gains et distributions provenant de parts ou actions de <i>carried-interest</i> , déclarés cases 1AJ ou 1BJ, soumis à la contribution salariale de 30 %		1NY	1OY
Agents d'assurance : salaires exonérés <i>option pour le régime fiscal des salariés</i>		1AQ	1BQ
Salariés impatriés : salaires et primes exonérés		1DY	1EY
Salaires imposables à l'étranger, non déclarés cases 1AJ ou 1BJ, retenus pour le calcul de la prime pour l'emploi		1LZ	1MZ
<i>Remplissez également le cadre PPE de votre déclaration n°2042</i>			
Sommes exonérées transférées du CET au PERCO ou à un régime supplémentaire de retraite d'entreprise		1SM	1DN

3 | PLUS-VALUES ET GAINS DIVERS

Gains de levée d'options sur titres <i>taxables à 18 %, 30 % ou 41 %</i> . Gains d'acquisition d'actions gratuites et gains de cession de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise <i>taxables à 30 %</i>	3VD	18%	3VI	30%	3VF	41%
Gains imposables sur option dans la catégorie des salaires <i>Levée d'options sur titres ou acquisition d'actions gratuites</i>			3VJ		3VK	
Gains de levée d'options sur titres et gains d'acquisition d'actions gratuites attribuées à compter du 16.10.2007, soumis à la contribution salariale de 2,5 % ou 8%			3VS	2,5%	3VO	8%
Plus-values de cession de droits sociaux réalisées par des personnes domiciliées dans les DOM <i>Report de la déclaration n°2074-II DOM</i>					3VE	
Distributions par des sociétés de capital-risque taxables à 19 %					3VL	
Ciôture du PEA avant l'expiration de la 2 ^e année : gains taxables à 22,5 %					3VM	
Produits et plus-values exonérés provenant de structures de capital-risque					3VC	
Plus-values exonérées de cession de titres de jeunes entreprises innovantes					3VP	
Plus-values exonérées de cession de participations supérieures à 25% au sein du groupe familial					3VY	
Abattement net pour durée de détention des titres en cas de départ à la retraite d'un dirigeant <i>Report de la déclaration n° 2074 DIR</i> :						
appliqué sur des plus-values	3VA				3VB	
appliqué sur des moins-values						
Impatriés: cession de titres détenus à l'étranger <i>Report de la déclaration n°2074 IMP</i> :						
plus-values exonérées (50 %)	3VQ				3VR	
moins-values non imposables (50 %)						
Plus-values en report d'imposition <i>Nouveau dispositif article 150-OD bis du CGI</i>					3WE	
Transfert du domicile fiscal hors de France à compter du 3.3.2011 <i>Report de la déclaration n° 2074 ET</i> :						
- plus-values et créances dont l'imposition est placée en sursis de paiement					3WA	
- plus-values et créances dont l'imposition ne bénéficie pas du sursis de paiement					3WB	
Plus-values de cession d'immeubles ou de biens meubles					3VZ	

4 | REVENUS FONCIERS

Loyers courus du 1.1.1998 au 30.9.1998 soumis à la taxe additionnelle au droit de bail, provenant d'immeubles dont la location a cessé ou a été interrompue en 2011	4TQ
Amortissement « Robien » ou « Borloo neuf » déduit des revenus fonciers 2011 (investissements réalisés en 2009)	4BY

SIGNATURE DU OU DES DÉCLARANTS

À _____ Le _____

En application de la loi « Informatique et libertés » vous pouvez accéder aux données fiscales vous concernant et demander leur rectification auprès de votre service des impôts. Les données que vous déclarez sont utilisées aux fins de gestion et de recouvrement par l'administration fiscale mais également par certains organismes de sécurité sociale habilités.

VOS REVENUS

5 | REVENUS ET PLUS-VALUES DES PROFESSIONS NON SALARIÉES

IDENTIFICATION DES PERSONNES EXERÇANT UNE ACTIVITÉ NON SALARIÉE ▶ À COMPLÉTER OBLIGATOIREMENT SI VOUS REMPLISSEZ UNE RUBRIQUE PAGE 2, 3 OU 4

Nom et prénom de l'exploitant
 Adresse d'exploitation
 N° Siret
 Nature des revenus BA BIC BNC
 Régime d'imposition RÉEL MICRO FORFAIT
 AUTO-ENTREPRENEUR AUTO-ENTREPRENEUR
 Date en cas de cession ou cessation en 2011 | | | 2011 | | | 2011

AUTO-ENTREPRENEUR AYANT OPTÉ POUR LE VERSEMENT LIBÉRATOIRE DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

	VOUS	CONJOINT	PERSONNE À CHARGE
Revenus industriels et commerciaux			
<i>Chiffre d'affaires brut</i>			
Ventes de marchandises et assimilées 5TA		5UA	5VA
Prestations de services et locations meublées 5TB		5UB	5VB
Revenus non commerciaux			
Recettes brutes 5TE		5UE	5VE

REVENUS AGRICOLES

	CGA OU VISEUR		SANS		CGA OU VISEUR		SANS		CGA OU VISEUR		SANS	
Régime du forfait												
Revenus exonérés 5HN					5IN				5JN			
Revenus imposables 5HO					5IO				5JO			
<i>si votre forfait n'est pas fixé, cochez la case</i> COCHEZ >					COCHEZ >				COCHEZ >			
Revenus des exploitants forestiers 5HD					5ID				5JD			
Plus-values à court terme 5HW					5IW				5JW			
Plus-values de cession taxables à 16 % 5HX					5IX				5JX			
Régime du bénéfice réel												
Revenus exonérés y compris plus-values 5HB		5HH			5IB		5IH		5JB		5JH	
Revenus imposables : cas général, moyenne triennale 5HC		5HI			5IC		5II		5JC		5JI	
Jeunes agriculteurs : abattement 50 % ou 100 % 5HM		5HZ			5IM		5IZ		5JM		5JZ	
Déficits 5HF		5HL			5IF		5IL		5JF		5JL	
Plus-values de cession taxables à 16 % 5HE					5IE				5JE			
Déficits des années antérieures non encore déduits 5QF 05		5QG 06			5QN 07		5QO 08		5QP 09		5QQ 10	

REVENUS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX PROFESSIONNELS

	CGA OU VISEUR		SANS		CGA OU VISEUR		SANS		CGA OU VISEUR		SANS	
Régime micro entreprise												
Revenus nets exonérés 5KN					5LN				5MN			
Revenus imposables												
<i>Chiffre d'affaires brut sans déduire aucun abattement</i>												
• Ventes de marchandises et assimilées 5KO					5LO				5MO			
• Prestations de services et locations meublées 5KP					5LP				5MP			
Plus-values nettes à court terme 5KX					5LX				5MX			
Plus-values de cession taxables à 16 % 5KQ					5LQ				5MQ			
Moins-values à long terme 5KR					5LR				5MR			
Moins-values nettes à court terme du foyer 5HU												
Régime du bénéfice réel												
Revenus exonérés y compris plus-values 5KB		5KH			5LB		5LH		5MB		5MH	
Revenus imposables												
• Régime normal ou simplifié 5KC		5KI			5LC		5LI		5MC		5MI	
• Locations meublées 5HA		5KA			5IA		5LA		5JA		5MA	
Déficits												
• Régime normal ou simplifié 5KF		5KL			5LF		5LL		5MF		5ML	
• Locations meublées 5QA		5QJ			5RA		5RJ		5SA		5SJ	
Plus-values de cession taxables à 16 % 5KE					5LE				5ME			
Artisans pêcheurs : abattement 50 % 5KS					5LS				5MS			

VOS REVENUS

LOCATIONS MEUBLÉES NON PROFESSIONNELLES

	VOUS		CONJOINT		PERSONNE À CHARGE	
Régime micro entreprise						
<i>Recettes brutes sans déduire aucun abattement</i>						
• Locations meublées.....	5ND		5OD		5PD	
• Locations de gîtes ruraux, chambres d'hôtes et meublés de tourisme.....	5NG		5OG		5PG	
Régime du bénéfice réel						
	CGA OU VISEUR	SANS	CGA OU VISEUR	SANS	CGA OU VISEUR	SANS
Revenus imposables.....	5NA	5NK	5OA	5OK	5PA	5PK
Déficits.....	5NY	5NZ	5OY	5OZ	5PY	5PZ
Déficits des années antérieures non encore déduits.....	5GA 01	5GB 02	5GC 03	5GD 04	5GE 05	5GF 06
	5GG 07	5GH 08	5GI 09	5GJ 10		

AUTRES REVENUS INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX NON PROFESSIONNELS

Régime micro entreprise						
Revenus nets exonérés.....	5NN		5ON		5PN	
Revenus imposables						
<i>Chiffre d'affaires brut sans déduire aucun abattement</i>						
• Ventes de marchandises et assimilées.....	5NO		5OO		5PO	
• Prestations de services.....	5NP		5OP		5PP	
Plus-values nettes à court terme.....	5NX		5OX		5PX	
Plus-values de cession taxables à 16 %.....	5NQ		5OQ		5PQ	
Moins-values à long terme.....	5NR		5OR		5PR	
Moins-values nettes à court terme du foyer.....	5IU					
Régime du bénéfice réel						
	CGA OU VISEUR	SANS	CGA OU VISEUR	SANS	CGA OU VISEUR	SANS
Revenus exonérés y compris plus-values.....	5NB	5NH	5OB	5OH	5PB	5PH
Revenus imposables.....	5NC	5NI	5OC	5OI	5PC	5PI
Déficits.....	5NF	5NL	5OF	5OL	5PF	5PL
Plus-values de cession taxables à 16 %.....	5NE		5OE		5PE	
Déficits des années antérieures non encore déduits.....	5RN 05	5RO 06	5RP 07	5RQ 08	5RR 09	5RW 10

REVENUS NON COMMERCIAUX PROFESSIONNELS

Régime déclaratif spécial ou micro BNC						
Revenus nets exonérés.....	5HP		5IP		5JP	
Revenus imposables.....	5HQ		5IQ		5JQ	
<i>Recettes brutes sans déduire aucun abattement</i>						
Plus-values nettes à court terme.....	5HV		5IV		5JV	
Plus-values de cession taxables à 16 %.....	5HR		5IR		5JR	
Moins-values à long terme.....	5HS		5IS		5JS	
Moins-values nettes à court terme du foyer.....	5KZ					
Régime de la déclaration contrôlée						
	AA OU VISEUR	SANS	AA OU VISEUR	SANS	AA OU VISEUR	SANS
Revenus exonérés y compris plus-values.....	5QB	5QH	5RB	5RH	5SB	5SH
Revenus imposables.....	5QC	5QI	5RC	5RI	5SC	5SI
Déficits y compris inventeurs non professionnels.....	5QE	5QK	5RE	5RK	5SE	5SK
Plus-values de cession taxables à 16 %.....	5QD		5RD		5SD	
Jeunes créateurs : abattement de 50 %.....	5QL		5RL		5SL	
Agents généraux d'assurances : indemnités de cessation d'activité.....	5QM		5RM			
Honoraires de prospection commerciale exonérés.....	5TF	5TI	5UF	5UI	5VF	5VI

VOS REVENUS

REVENUS NON COMMERCIAUX NON PROFESSIONNELS

	VOUS		CONJOINT		PERSONNE À CHARGE	
Régime déclaratif spécial ou micro BNC						
Revenus nets exonérés	5TH		5UH		5VH	
Revenus imposables	5KU		5LU		5MU	
<i>Recettes brutes sans déduire aucun abattement</i>						
Plus-values nettes à court terme	5KY		5LY		5MY	
Plus-values de cession taxables à 16 %	5KV		5LV		5MV	
Moins-values à long terme	5KW		5LW		5MW	
Moins-values nettes à court terme du foyer	5JU					
Régime de la déclaration contrôlée						
	AA OU VISEUR	SANS	AA OU VISEUR	SANS	AA OU VISEUR	SANS
Revenus exonérés y compris plus-values	5HK	5IK	5JK	5KK	5LK	5MK
Revenus imposables	5JG	5SN	5RF	5NS	5SF	5OS
Déficits	5JJ	5SP	5RG	5NU	5SG	5OU
Inventeurs et auteurs de logiciels : produits taxables à 16 %	5TC		5UC		5VC	
Plus-values taxables à 16 %	5SO		5NT		5OT	
Jeunes créateurs : abattement de 50 %	5SV		5SW		5SX	
Déficits des années antérieures non encore déduits	5HT	05	5IT	06	5JT	07
			5KT	08	5LT	09
					5MT	10

REVENUS À IMPOSER AUX PRÉLÈVEMENTS SOCIAUX

Indiquez le montant net des revenus agricoles, revenus industriels et commerciaux, revenus non commerciaux non soumis aux contributions sociales par les organismes sociaux (URSSAF, MSA...), notamment revenus d'activités non professionnelles, revenus des impatriés exonérés d'impôt sur le revenu (art. 155 B du CGI), ainsi que le montant des plus-values professionnelles à long terme exonérées d'impôt sur le revenu en cas de départ à la retraite (art. 151 septies A du CGI). Ces revenus et plus-values seront soumis aux prélèvements sociaux (CSG, CRDS, prélèvement social et contributions additionnelles).

Les revenus des locations meublées non professionnelles et les plus-values à long terme taxables à 16 %, déclarés dans les rubriques précédentes, seront automatiquement soumis aux prélèvements sociaux. Ne les reportez pas ci-dessous.

Revenus nets	5HY		5IY		5JY	
--------------------	-----	--	-----	--	-----	--

Pour les régimes micro, reportez le montant après abattement forfaitaire pour charges.

Micro BIC : 71% pour les ventes et assimilées ; 50% pour les prestations de services. Micro BNC : 34%.

Plus-values à long terme exonérées en cas de départ à la retraite	5HG		5IG			
--	-----	--	-----	--	--	--

PRIME POUR L'EMPLOI

	VOUS	CONJOINT	PERSONNE À CHARGE
Activité professionnelle exercée toute l'année 2011	5NW	5OW	5PW
Sinon, nombre de jours travaillés dans l'année	5NV	5OV	5PV

POUR RECEVOIR VOTRE PRIME PAR VIREMENT, JOIGNEZ UN RIB SI VOUS NE L'AVEZ PAS DÉJÀ COMMUNIQUÉ

VOS CHARGES

6 | CHARGES ET IMPUTATIONS DIVERSES

Frais d'accueil sous votre toit de personnes de plus de 75 ans dans le besoin Nombre 6EV Montant 6EU
 Nom et adresse des bénéficiaires

Dépenses de grosses réparations effectuées par les nus-proprétaires

- Dépenses réalisées en 2011 6CB
 - Report de dépenses des années antérieures 6HJ 09 6HK 10

Sommes à ajouter au revenu imposable 6GH

Déficits globaux des années antérieures non encore déduits 6FA 05 6FB 06 6FC 07
 | 6FD 08 6FE 09 6FL 10

7 | RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT *le symbole  signifie que vous devez joindre vos justificatifs*

Prestations compensatoires

- Sommes versées en 2011 7WN
 - Sommes totales décidées par jugement en 2011 ou capital reconstitué 7WO
 - Capital fixé en substitution de rente 7WM
 - Report des sommes décidées en 2010 7WP

Intérêts des prêts étudiants *contrats conclus entre le 1.09.2005 et le 31.12.2008*

- Intérêts versés en 2011 7UK
 - Vous souscrivez pour la première fois une déclaration à votre nom et vous étiez auparavant rattaché à un autre foyer fiscal
 • nombre d'années de remboursement du prêt avant 2011 7VO
 • Intérêts versés avant 2011 7TD

Dons à des organismes d'intérêt général établis dans un État européen 

- Organismes d'aide aux personnes en difficulté (*maximum 521 €*) 7VA
 - Autres organismes d'intérêt général 7VC

Dépenses en faveur de la qualité environnementale des logements donnés en location  *joignez la fiche 2041 GR*

- Nombre de logements dans lesquels les dépenses sont effectuées 7SA
 - Dépenses ouvrant droit au crédit d'impôt au taux de 13 % *voir notice* 7SH
 - Dépenses ouvrant droit au crédit d'impôt au taux de 22 % *voir notice* 7SB
 - Dépenses ouvrant droit au crédit d'impôt au taux de 36 % *voir notice* 7SD
 - Dépenses ouvrant droit au crédit d'impôt au taux de 45 % *voir notice* 7SE

Travaux de prévention des risques technologiques dans les logements donnés en location  *joignez la fiche 2041 GR* 7SF

Dépenses de protection du patrimoine naturel

- Dépenses réalisées en 2011 7KA
 - Report de réduction d'impôt de l'année 2010 non encore imputée 7KB

Travaux de conservation ou de restauration d'objets classés monuments historiques 7NZ

Investissements forestiers 

- Dépenses réalisées en 2011 : Acquisition 7UN Travaux 7UP
 | Contrat de gestion 7UQ Assurance 7UL
 - Si les travaux sont consécutifs à un sinistre, cochez la case 7UT *COCHÉZ >*
 - Report des dépenses de travaux de l'année 2009 Hors sinistre 7UU Après sinistre 7TE
 - Report des dépenses de travaux de l'année 2010 Hors sinistre 7UV Après sinistre 7TF

Cotisations pour la défense des forêts contre l'incendie  7UC

Souscription au capital de PME non cotées 

- Versement 2011 7CF
 - Report de versement des années antérieures 7CL 07 7CM 08 7CN 09 7CQ 10
 - Souscription au capital de petites entreprises en phase d'amorçage, de démarrage ou d'expansion 7CU

Souscription de parts de FCP dans l'innovation  7GQ

Souscription de parts de fonds d'investissement de proximité (FIP)  7FQ

Souscription de parts de FIP investis en Corse  7FM

Souscription de parts de FIP investis outre-mer par des personnes domiciliées outre-mer  7FL

Souscription au capital de SOFICA 7FN 36 % 7GN 43 %

Souscription au capital de SOFIPÊCHE 7GS

Intérêts d'emprunt pour reprise de société 7FH

VOS CHARGES

7 | RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT (SUITE) le symbole  signifie que vous devez joindre vos justificatifs

INVESTISSEMENTS LOCATIFS NEUFS : LOI SCELLIER 

Investissements réalisés en 2011 et achevés en 2011

	Métropole Logement BBC	Métropole Logement non-BBC	DOM Saint-Barthélemy Saint-Martin Saint-Pierre-et-Miquelon	Polynésie française Nouvelle Calédonie Wallis et Futuna
Engagement de réalisation de l'investissement à compter du 1.1.2011.....	7NA <input type="text"/>	7NF <input type="text"/>	7NK <input type="text"/>	7NP <input type="text"/>
Engagement de réalisation de l'investissement avant le 1.1.2011.....	7NB <input type="text"/>	7NG <input type="text"/>	7NL <input type="text"/>	7NQ <input type="text"/>
Engagement de réalisation de l'investissement avant le 1.1.2011 pour un logement acquis en état futur d'achèvement : contrat de réservation enregistré au plus tard le 31.12.2010				
Investissement réalisé du 1.1.2011 au 31.1.2011.....	7NC <input type="text"/>	7NH <input type="text"/>	7NM <input type="text"/>	7NR <input type="text"/>
Investissement réalisé du 1.2.2011 au 31.3.2011.....	7ND <input type="text"/>	7NI <input type="text"/>	7NN <input type="text"/>	7NS <input type="text"/>
Investissement réalisé du 1.4.2011 au 31.12.2011.....	7NE <input type="text"/>	7NJ <input type="text"/>	7NO <input type="text"/>	7NT <input type="text"/>

Investissements réalisés en 2010 et achevés en 2011

Investissements en métropole.....	7HJ <input type="text"/>
Investissements dans les DOM-COM.....	7HK <input type="text"/>
Investissements en métropole avec promesse d'achat avant le 1.1.2010.....	7HN <input type="text"/>
Investissements dans les DOM-COM avec promesse d'achat avant le 1.1.2010.....	7HO <input type="text"/>

Investissements réalisés en 2009 et achevés en 2011

- Investissements réalisés en métropole en 2009 ; dans les DOM du 1.1.2009 au 26.5.2009 ; dans les DOM du 27.5.2009 au 30.12.2009 lorsqu'ils ne respectent pas les plafonds spécifiques fixés par le décret n° 2009-1672.....	7HL <input type="text"/>
- Investissements dans les DOM-COM réalisés du 27.5.2009 au 31.12.2009 respectant les plafonds spécifiques.....	7HM <input type="text"/>

Report de 1/9 des investissements des années antérieures

Investissements réalisés et achevés en 2010	
- en métropole.....	7HV <input type="text"/>
- dans les DOM COM.....	7HW <input type="text"/>
- en métropole avec promesse d'achat avant le 1.1.2010.....	7HX <input type="text"/>
- dans les DOM COM avec promesse d'achat avant le 1.1.2010.....	7HZ <input type="text"/>

Investissements réalisés en 2009 et achevés en 2010

- en métropole en 2009 ; dans les DOM du 1.1.2009 au 26.5.2009 ; dans les DOM du 27.5.2009 au 30.12.2009 lorsqu'ils ne respectent pas les plafonds spécifiques.....	7HT <input type="text"/>
- dans les DOM-COM du 27.5.2009 au 31.12.2009 respectant les plafonds spécifiques.....	7HU <input type="text"/>

Investissements réalisés et achevés en 2009

- en métropole en 2009 ; dans les DOM du 1.1.2009 au 26.5.2009 ; dans les DOM du 27.5.2009 au 30.12.2009 lorsqu'ils ne respectent pas les plafonds spécifiques.....	7HR <input type="text"/>
- dans les DOM-COM du 27.5.2009 au 31.12.2009 respectant les plafonds spécifiques.....	7HS <input type="text"/>

Report du solde de réduction d'impôt non encore imputé

- Investissements réalisés et achevés en 2009 ; réalisés en 2009 et achevés en 2010 ; réalisés et achevés en 2010 avec engagement avant le 1.1.2010		
Report du solde de réduction d'impôt de l'année 2009.....	7LA <input type="text"/>	de l'année 2010. 7LB <input type="text"/>
- Investissements réalisés et achevés en 2010. Report du solde de réduction d'impôt de l'année 2010.....	7LC <input type="text"/>	

VOS CHARGES

7 | RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT (SUITE) le symbole  signifie que vous devez joindre vos justificatifs

INVESTISSEMENTS DESTINÉS À LA LOCATION MEUBLÉE NON PROFESSIONNELLE : LOI CENSI-BOUVARD 

Investissements réalisés et achevés en 2011

- Engagement de réalisation de l'investissement à compter du 1.1.2011..... 71J
- Engagement de réalisation de l'investissement avant le 1.1.2011..... 71L
- Engagement de réalisation de l'investissement avant le 1.1.2011 pour un logement acquis en état futur d'achèvement :
contrat de réservation enregistré au plus tard le 31.12.2010
- investissement réalisé du 1.1.2011 au 31.3.2011..... 71N
- investissement réalisé du 1.4.2011 au 31.12.2011..... 71V

Investissements réalisés en 2010 et achevés en 2011

- Avec promesse d'achat en 2010..... 71M
- Avec promesse d'achat en 2009..... 71W

Investissements réalisés en 2009 et achevés en 2011..... 71O

Report de 1/9 des investissements des années antérieures

- Investissements réalisés et achevés en 2010..... 71P
- Investissements réalisés et achevés en 2010 avec promesse d'achat avant le 1.1.2010..... 71Q
- Investissements réalisés en 2009 et achevés en 2010..... 71R
- Investissements réalisés et achevés en 2009..... 71K

Report du solde de réduction d'impôt non encore imputé

- Investissements réalisés et achevés en 2009 ; réalisés en 2009 et achevés en 2010 ; réalisés et achevés en 2010 avec engagement avant le 1.1.2010
- Report du solde de réduction d'impôt de l'année 2009..... 71S de l'année 2010. 71U
- Investissements réalisés et achevés en 2010. Report du solde de réduction d'impôt de l'année 2010..... 71T

INVESTISSEMENTS LOCATIFS DANS LE SECTEUR TOURISTIQUE 

Acquisition d'un logement neuf

- Prix de revient ou d'achat d'un logement acquis ou achevé en 2011, avec promesse d'achat avant le 1.1.2011..... 7XC
- Vous demandez l'étalement du solde de la réduction d'impôt sur 6 ans..... 7XD COCHÉZ >
- Report des dépenses d'investissement effectuées en 2006, 2007 ou 2008..... 7XF
- Report des dépenses d'investissement effectuées en 2009..... 7XI
- Report des dépenses d'investissement effectuées en 2010..... 7XP

Réhabilitation d'un logement

- Prix de revient d'un logement réhabilité en 2011 achevé depuis au moins 15 ans, avec promesse d'achat avant le 1.1.2011..... 7XL
- Vous demandez l'étalement du solde de la réduction d'impôt sur 6 ans..... 7XE COCHÉZ >
- Report des dépenses effectuées en 2006, 2007 ou 2008..... 7XM
- Report des dépenses effectuées en 2009..... 7XJ
- Report des dépenses effectuées en 2010..... 7XQ

Travaux de reconstruction, d'agrandissement, de réparation ou d'amélioration payés en 2011

- Travaux engagés avant le 1.1.2011
- Dans un village résidentiel de tourisme..... 7XA
- Dans une résidence de tourisme classée ou un meublé de tourisme..... 7XB
- Travaux engagés à compter du 1.1.2011
- Dans un village résidentiel de tourisme..... 7XG
- Dans une résidence de tourisme classée ou un meublé de tourisme..... 7XH

INVESTISSEMENT LOCATIF DANS UNE RÉSIDENCE HÔTELIÈRE À VOCATION SOCIALE 

- Report des dépenses d'investissement de 2007 ou 2008..... 7XO
- Report des dépenses d'investissement de 2009..... 7XK
- Report des dépenses d'investissement de 2010..... 7XR

TRAVAUX DE RESTAURATION IMMOBILIÈRE : LOI MALRAUX 

- Opérations engagées avant le 1.1.2011
- Dans un secteur sauvegardé ou assimilé..... 7RD
- Dans une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP)
ou dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AMVAP)..... 7RC
- Opérations engagées à compter du 1.1.2011
- Dans un secteur sauvegardé ou assimilé..... 7RB
- Dans une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP)
ou dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AMVAP)..... 7RA

VOS CHARGES

7 | RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT (SUITE) le symbole  signifie que vous devez joindre vos justificatifs

Intérêts pour paiement différé accordé aux agriculteurs 7UM

Aide aux créateurs et repreneurs d'entreprises

– Conventions signées en 2011 n'ayant pas pris fin en 2011..... nombre 7HY dont handicapés 7IY

– Conventions signées en 2011 ayant pris fin en 2011..... nombre 7JY dont handicapés 7KY

– Conventions signées en 2009 ou 2010 ayant pris fin en 2011..... nombre 7LY dont handicapés 7MY

– Conventions signées avant 2009 ayant pris fin en 2011..... nombre 7FY dont handicapés 7GY

Frais de comptabilité et d'adhésion à un centre de gestion ou une association agréée..... 7FF

– Nombre d'exploitations..... 7FG

Réduction d'impôt mécénat..... 7US

Acquisition de biens culturels  7UO

8 | DIVERS

Retenue à la source en France Report de l'annexe n° 2041 E ou **impôt payé à l'étranger** Report de la déclaration n° 2047..... 8TA

Retenue à la source élus locaux cf. document n° 2041 GI..... 8TH

Revenus d'activité et de remplacement de source étrangère

– Revenus imposables à la CRDS..... 8TL

– Revenus imposables à la CSG au taux de..... 7,5 % 8TQ 6,6 % 8TV 6,2% 8TW 3,8 % 8TX

Personnes non domiciliées en France

– Revenus de source française ou étrangère retenus pour le calcul du taux moyen..... 8TM

– Impôt en sursis de paiement en cas de transfert du domicile fiscal hors de France Report de la déclaration n° 2041 GI ou n° 2074 ET..... 8TN

Contribution exceptionnelle sur les hauts revenus

– Vos revenus non passibles de l'impôt sur le revenu en France excèdent 50 % de vos revenus mondiaux au titre des années 2009 et 2010..... 8TD

Reprises de réductions ou de crédits d'impôt..... 8TF

Crédits d'impôt en faveur des entreprises

– Adhésion à un groupement de prévention agréé..... 8TE

– Investissement en Corse : crédit d'impôt 2011..... 8TG

Report de crédit d'impôt non imputé les années antérieures... 8TO Reprise de crédit d'impôt..... 8TP

– Crédit d'impôt recherche

Entreprises bénéficiant de la restitution immédiate..... 8TB Autres entreprises..... 8TC

– Apprentissage..... 8TZ – Intéressement..... 8WE

– Famille..... 8UZ – Métiers d'art..... 8WR

– Agriculture biologique..... 8WA – Remplacement pour congé des agriculteurs..... 8WT

– Prospection commerciale..... 8WB – Maître restaurateur..... 8WU

– Formation des chefs d'entreprise..... 8WD – Débitants de tabac..... 8WV

– Auto-entrepreneur : versements d'impôt sur le revenu dont le remboursement est demandé..... 8UY

IMPÔT DE SOLIDARITÉ SUR LA FORTUNE

Base nette imposable entre 1 300 000 € et 3 000 000 €..... 9HI

Nombre de personnes à charge pour l'ISF..... 9MN

Nombre d'enfants en résidence alternée..... 9MO

Réduction d'impôt pour investissements dans les PME :

– directs dans une société..... 9NE

– par société interposée (holding)..... 9NF

– par le biais de FIP..... 9MX

– par le biais de FCPI..... 9NA

Réduction d'impôt pour dons à des organismes d'intérêt général établis en France..... 9NC

Réduction d'impôt pour dons à des organismes d'intérêt général établis dans un État européen..... 9NG

ISF payé à l'étranger..... 9RS

En cas de concubinage, cochez la case..... 9GL

En cas de mariage ou de Pacs en 2011, si vous optez pour la déclaration séparée de vos revenus 2011, cochez la case..... 9GM

Nom et prénom du concubin ou du conjoint.....

Renseignements complémentaires.....



Déclaration des plus ou moins-values réalisées en 2011

-sur les cessions de valeurs mobilières, droits sociaux, titres assimilés et les clôtures de PEA ;
-sur le MATIF, les marchés d'options négociables et les bons d'option ;
-sur les cessions de parts de FCIMT

1 VOTRE NOM ET VOTRE ADRESSE

Nom, prénoms ou dénomination M. THOMAS Thibault

Numéro SIRET

Code NACE

Adresse

2 ÉLÉMENTS JOINTS À VOTRE DÉCLARATION (D. : déclaration)

Annexe 2074-I

D. 2074-II-DOM

D. 2075

D. 2074 DIR

D. 2074 IMP

D. 2074-ET

3 PERSONNES DOMICILIÉES HORS DE FRANCE : REPRÉSENTANT ACCRÉDITÉ PAR LE CÉDANT

EN CAS DE CESSIONS DE DROITS SOCIAUX POUR LES PARTICIPATIONS SUPÉRIEURES À 25 % (voir notice explicative p. 8 > cas particuliers)

Nom, prénoms ou dénomination sociale

Adresse en France

ENGAGEMENT DU REPRÉSENTANT À COMPLÉTER ET À SIGNER

Je soussigné

agissant en qualité de

(si le représentant est une personne morale, indiquez la qualité : gérant, président-directeur général, etc.)

accepte de représenter le vendeur désigné ci-dessus, dans les conditions prévues aux articles 244 bis A et 244 bis B du code général des impôts.

Je m'engage, en conséquence, à acquitter, en son lieu et place, l'impôt sur la plus-value des droits sociaux, tant en vertu de la présente déclaration que d'un éventuel contrôle ultérieur, ainsi que l'amende qui pourrait être appliquée.

Date et signature :

Faites précéder la signature de la mention manuscrite lu et approuvé

CADRE RÉSERVÉ AU SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES : LIQUIDATION DES DROITS ET PAIEMENT DU PRÉLÈVEMENT

MODE DE PAIEMENT	NUMÉRAIRE	VIREMENT BDF ^{1,2}	CHÈQUE BANCAIRE ²	AUTRE	
CAS 1	LIGNE 1110	X 19% =	+ PÉNALITÉS ³	=	
CAS 2	LIGNE 1110	X 50% =	+ PÉNALITÉS ³	=	
PRISE EN RECETTE (A135)	DROITS	PÉNALITÉS ³	N°	DATE	1. Banque de France
PRISE EN CHARGE	DROITS	PÉNALITÉS ³	N°	DATE	2. À l'ordre du Trésor Public
					3. éventuelles

4 VOS PLUS OU MOINS-VALUES SUR VALEURS MOBILIÈRES ONT ÉTÉ CALCULÉES PAR VOS INTERMÉDIAIRES FINANCIERS ET VOUS AVEZ ÉGALEMENT RÉALISÉ AU MOINS UNE « OPÉRATION PARTICULIÈRE »

401 Nom et adresse des intermédiaires

TITRE 1 UBS Postfach, CH-4002 BASEL

TITRE 2 déclaration initiale

TITRE 3

	TITRE 1	TITRE 2	TITRE 3
402 Plus ou moins-values calculées par vos intermédiaires financiers	-	8 267 + -	731 +
403 Total de la ligne 402 (+ ou -) : à reporter page 4 ligne 1001			= - 8 998

5 VOS CESSIONS DE VALEURS MOBILIÈRES, DROITS SOCIAUX ET TITRES ASSIMILÉS

500 DÉTERMINATION DU PRIX D'ACQUISITION DES TITRES COTÉS ACQUIS AVANT LE 1.1.1979

- 501 Prix effectif d'acquisition : valeurs françaises à revenu variable et valeurs françaises à revenu fixe
- 502 Prix forfaitaire d'acquisition, sur cours moyen de 1972 : valeurs françaises à revenu variable
- 503 Prix forfaitaire d'acquisition, sur cours le plus élevé de 1978 : valeurs françaises et étrangères à revenu fixe ou variable

510 VOS RÉSULTATS DÉTERMINÉS PAR VOUS-MÊME

511 Désignation des titres et des intermédiaires financiers

TITRE 1

TITRE 2

TITRE 3

	TITRE 1	TITRE 2	TITRE 3
512 Date de la cession, du rachat ou du versement du complément de prix			
513 Détermination du prix de cession des titres			
514 Valeur unitaire des titres			
515 Nombre de titres cédés	X	X	X
516 Montant global (lignes : 514 x 515)			
517 Frais de cession			
518 Montant net (lignes : 516 - 517)			
519 Détermination du prix d'acquisition des titres			
520 Prix d'acquisition unitaire ou PMP			
521 Nombre de titres cédés	X	X	X
522 Montant global (lignes : 520 x 521)			
523 Frais d'acquisition			
524 Prix de revient (lignes : 522 + 523)			
525 Résultat (ligne 518 - ligne 524) précédé du signe + ou - selon le cas		+	+
526 Total de la ligne 525 : à reporter ligne 551			=

	TITRE 1	TITRE 2	TITRE 3
527 Je demande expressément à bénéficier de l'imputation des pertes préalablement à l'annulation des titres			
528 Montant des pertes imputées pour les titres concernés <i>Montant déjà compris ligne 525 (cf. notice page 5, cas particulier, annulation de titres)</i>			
529 Complément de prix			
530 Date de cession des titres à l'origine du complément de prix			
531 Montant du complément de prix		+	+
532 Total de la ligne 531 : à reporter ligne 551			=

540 VOS RÉSULTATS DÉTERMINÉS DIRECTEMENT PAR VOS INTERMÉDIAIRES FINANCIERS OU LES PERSONNES INTERPOSÉES

541 Nom et adresse des intermédiaires financiers ou des personnes interposées

TITRE 1

TITRE 2

TITRE 3

	TITRE 1	TITRE 2	TITRE 3
542 Résultat calculé (précédé du signe + ou - selon le cas)		+	+
543 Total de la ligne 542 : à reporter ligne 551			=

550 RÉCAPITULATION

	LIGNE 526	LIGNE 532	LIGNE 543
551 Total des différents types de cessions		+	+
552 Total de la ligne 551 : à reporter ligne 1002			=

6 CLÔTURE DE VOTRE PEA

601 PEA 1 Nom et prénoms du titulaire Date d'ouverture
 602 Nom et prénoms du gestionnaire
 603 Adresse du gestionnaire

604 PEA 2 Nom et prénoms du titulaire Date d'ouverture
 605 Nom et prénoms du gestionnaire
 606 Adresse du gestionnaire

610 CALCUL DU GAIN NET OU DE LA PERTE NETTE

	PEA 1	PEA 2
611 Valeur liquidative du PEA ou valeur de rachat du contrat de capitalisation à la date de clôture		
612 Total des versements depuis la date d'ouverture (y compris les transferts) à l'exception des versements afférents à des précédents retraits ou rachats autorisés		
613 Résultat (+ ou -) : ligne 611 - ligne 612		
614 À compléter si vous avez Montant affecté dans les 3 mois du retrait ou du rachat du plan		
615 effecté tout ou partie du montant en ligne 611 Montant des versements afférents au retrait ou rachat de la ligne 614 : dans des opérations visées ligne 612 x (ligne 614 / ligne 611)		
616 au § "Exception" p.6 de la notice Gain net exonéré ou perte nette non imputable : ligne (614 - 615)		
617 Gain net ou perte nette : ligne 613 ou lignes (613 - 616)		

620 CLÔTURE AVANT 5 ANS : IMPOSITION DU GAIN NET OU DE LA PERTE NETTE

621 Si clôture, retrait ou rachat réalisé entre 2 et 5 ans (imposition au taux de 19%)		+
622 Total de la ligne 621 : à reporter page 4 ligne 1006		=
623 Si clôture, retrait ou rachat réalisé avant 2 ans (imposition au taux de 22,5%)		+
624 Total de la ligne 623 : à reporter page 4 ligne 1021		=

630 CLÔTURE APRÈS 5 ANS : PRISE EN COMPTE DE LA PERTE UNIQUEMENT

631 Si clôture, retrait ou rachat réalisé après 5 ans (prise en compte de la perte nette)		+
632 Total de la ligne 631 : à reporter page 4 ligne 1006 ou 1021 à votre convenance		=

7 VOS OPÉRATIONS SUR PARTS DE FCIMT

701 Nom et adresse des teneurs de compte (précédé du n° de part) PART 1

	PART 1	PART 2	PART 3	TOTAL
702 Prix de cession ou de rachat des parts ou valeur de la part au jour de la dissolution				
703 Frais des intermédiaires				
704 Prix d'acquisition				
705 Profit net ou perte nette (lignes : 702 - 703 - 704) (précédé du signe + ou - selon le cas) : Reportez le total page 4, ligne 1008				

8 MONTANT DE VOS PERTES ANTÉRIEURES REPORTABLES SUR 10 ANS : SITUATION AU 31.12.2010

02	03	04	05	06
07	08	12 017	09	7 455
			10	181

9 VOTRE OPTION POUR L'EXONÉRATION DES PLUS-VALUES DE CESSION DE TITRES DE JEUNES ENTREPRISES INNOVANTES

901 Je demande expressément à bénéficier de l'exonération d'impôt sur le revenu de la plus-value de cession des titres de sociétés qualifiées de jeunes entreprises innovantes (JEI) et je conserve tous les justificatifs fournis par la JEI et les tiens à la disposition de l'administration jusqu'au 31 décembre 2014

902 Désignation de la société

903 Montant de la plus-value pour laquelle je demande l'exonération (à reporter ligne 3 VP de la déclaration n° 2042 C)

10 RÉCAPITULATION DE VOS ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1000 OPÉRATIONS RELEVANT DU TAUX DE 19% : REPORT DES RÉSULTATS	GAIN NET 2011	PERTE NETTE 2011	TOTAL
1001 Valeurs mobilières (calcul de vos intermédiaires) : ligne 403	-	8 998 =	8 998
1002 Valeurs mobilières et droits sociaux : ligne 552	-	=	
1003 Cessions de titres réalisées par les dirigeants de PME européennes en vue de leur départ à la retraite : 2074 DIR > ligne 620	-	=	
1004 Gains de cession ou d'apport de créances suite à clause d'indexation : 2074-I > ligne 315	-	=	
1005 Cessions de titres réalisées par les impatriés : 2074 IMP > ligne 610	-	=	
1006 PEA : ligne 622 et 632, ou justificatif bancaire	-	=	
1007 Marchés à terme et d'options négociables, bons d'option : justificatif bancaire (imprimé n° 2561 ter ou autre)	-	=	
1008 FCIMT : ligne 705, ou justificatif du teneur de compte	-	=	
1009 Total des compensations (+ ou -)		= -	8 998
1010 2074-I > ligne 501		+	
1011 Gain net ou perte nette de l'année (+ ou -)		= -	8 998
1020 OPÉRATIONS RELEVANT DU TAUX À 22,5 % : REPORT DU RÉSULTAT			
1021 Gain net ou perte sur PEA (+ ou -) : report des lignes 624 et 632 ou justificatif bancaire			

11 DÉCLARATION Si vous transférez votre domicile fiscal à l'étranger et remplissez une déclaration n° 2041 ET mentionnant des plus-values en report ne remplissez pas ce cadre.

1110 VOUS AVEZ RÉALISÉ UNIQUEMENT DES PLUS-VALUES

Report du gain constaté ligne 1011

Imputation éventuelle des pertes antérieures mentionnées cadre 8 dans la limite de ces gains

Total à reporter sur la déclaration 2042 ligne 3 VG

Report du gain sur PEA constaté ligne 1021

Imputation éventuelle des pertes antérieures mentionnées cadre 8 dans la limite de ces gains

Total à reporter sur la déclaration 2042C ligne 3 VM

1120 VOUS AVEZ RÉALISÉ UNIQUEMENT DES MOINS-VALUES

Total des lignes 1011 + 1021 à reporter sur la déclaration 2042 ligne 3 VH

8 998

1130 VOUS AVEZ RÉALISÉ DES MOINS-VALUES ET DES PLUS-VALUES

1131 Complétez si un gain est constaté ligne 1011

Gain ligne 1011 - perte ligne 1021

Total à reporter sur la 2042, ligne 3 VG (si gain sans pertes antérieures) ou 3 VH (si perte)

1132 En cas de gain, imputez les pertes antérieures du cadre 8 dans la limite de ces gains

1133 Total à reporter sur la 2042, ligne 3 VG

1134 Complétez si un gain est constaté ligne 1021

Gain ligne 1021 - perte ligne 1011

Total à reporter sur la 2042 C, ligne 3 VM (si gain sans pertes antérieures) ou 2042 ligne 3 VH (si perte)

1135 En cas de gain, imputez les pertes antérieures du cadre 8 dans la limite de ces gains

1136 Total à reporter sur la 2042 C, ligne 3 VM

12 SUIVI DE VOS PERTES RESTANT À REPORTER SUR 10 ANS : SITUATION AU 31/12/2011

02	03	04	05	06
07	08	12 017	09	7 455
			10	181
				11
				8 998

13 VOS PLUS-VALUES ET GAINS D'APPORT DE CRÉANCES EN REPORT D'IMPOSITION

1301 Plus-values en report d'imposition à la suite d'un réinvestissement (article 150-0 D bis du CGI)

Report de la ligne 224 de la déclaration n° 2074-I

1302 Gains d'apport de créance en report d'imposition

Report de la ligne 311 de la déclaration n° 2074-I

1303 Total à reporter ligne 8UT de la déclaration 2042

**PLUS-VALUES MOBILIERES :
COMPENSATION DES RESULTATS DE L'ANNEE ET SUIVI DES PERTES (1)**

Rappel de la situation au 31.12.2010 : montant des pertes antérieures reportables

Pertes reportables sur 10 ans

2002	2003	2004	2005	2006
2007	2008	2009	2010	
	12 017	7 455	181	

1ère étape : vous compensez les gains et les pertes de l'année 2011

Deux possibilités :

- Vous obtenez une perte : reportez ce résultat sur la déclaration n° 2042 ligne 3VH.
Ne cumulez en aucun cas cette perte avec les pertes résultant des années antérieures. La perte réalisée en 2011 pourra uniquement s'imputer sur les revenus des 10 années suivantes. Inscrivez cette perte au paragraphe « situation au 31.12.2011 » dans la case 2011 au bas de cette déclaration.
- Vous obtenez un ou des gains, vous pouvez imputer vos pertes antérieures. Passez à la 2ème étape.

2ème étape : vous imputez les pertes antérieures sur le ou les gains déterminés

Total des gains taxables	... à 41%	... à 30%	... à 22.5%	... à 19% ou 18%	... à 11% ou 13%	Total de la perte imputée
Imputation des pertes						
2002	-	-	-	-	-	-
2003	-	-	-	-	-	-
2004	-	-	-	-	-	-
2005	-	-	-	-	-	-
2006	-	-	-	-	-	-
2007	-	-	-	-	-	-
2008	-	-	-	-	-	-
2009	-	-	-	-	-	-
2010	-	-	-	-	-	-
Total à reporter	= 0 <i>ligne 3 VF de la 2042 C (2)</i>	= 0 <i>ligne 3 VI de la 2042 C (2)(3)</i>	= 0 <i>ligne 3 VM de la 2042 C</i>	= 0 <i>ligne 3 VG de la 2042 et/ou ligne 3 VD de la 2042 C (2)</i>	= 0 <i>ligne 3 VE de la 2042 C</i>	

Situation au 31.12.2011 : montant des pertes reportables

Complétez ces lignes du montant des pertes reportables, après déduction du montant imputé sur les revenus 2011, paragraphe précédent.

Pertes reportables sur 10 ans

2002	2003	2004	2005	2006
2007	2008	2009	2010	2011
	12 017	7 455	181	8 998

- (1) Si vous transférez votre domicile fiscal à l'étranger et êtes dans l'obligation de remplir une déclaration n° 2074-ET, ne remplissez pas la déclaration n° 2041-SP. La compensation entre les gains et les pertes de l'année et, le cas échéant, l'imputation des pertes des années antérieures s'effectue directement sur la déclaration n° 2074-ET.
- (2) Pour les options sur titres attribuées depuis le 20 juin 2007, les pertes des années antérieures ne sont pas imputables sur les gains de levée d'options. Le taux de 18 % est applicable à la ligne 3 VD. Le taux de 19 % s'applique à la ligne 3 VG.
- (3) Les pertes des années antérieures ne sont pas imputables sur les gains d'acquisition d'actions gratuites.

FICHE D'AIDE

Click **impôts**
pro 2012

CALCUL DE VOTRE BASE NETTE IMPOSABLE 2012

1 | ACTIF BRUT

IMMEUBLES BÂTIS

Résidence principale AB **200 650**
Autres immeubles AC **473 650**

IMMEUBLES NON BÂTIS, PARTS DE GROUPEMENTS FORESTIERS OU FONCIERS

Bois, forêts et parts de groupements forestiers BC X 25 % = BD

Biens ruraux loués à long terme BE
• dont montant dans la limite de 101 897 € X 25 % = BF
• dont montant pour la fraction supérieure à 101 897 € X 50 % = BG

Parts de Groupements Fonciers Agricoles et de Groupements Agricoles Fonciers BH
• dont montant dans la limite de 101 897 € X 25 % = BI
• dont montant pour la fraction supérieure à 101 897 € X 50 % = BJ

Autres biens BK **16 000**

DROITS SOCIAUX - VALEURS MOBILIÈRES - LIQUIDITÉS - AUTRES MEUBLES

Parts ou actions détenues par les salariés et mandataires sociaux CL X 25 % = CM
Parts ou actions de sociétés avec engagement de conservation de 6 ans minimum CB X 25 % = CC
Droits sociaux de sociétés dans lesquelles vous exercez une fonction ou une activité CD **530 000**
Autres valeurs mobilières CE **155 017**
Liquidités CF **991 672**
Autres biens meubles (dont contrats d'assurance-vie CO) CG **6 356**

TOTAL DES IMMEUBLES ET DES BIENS MEUBLES AB + AC + BD + BF + BG + BI + BJ + BK + CM + CC à CG - DE **2 373 345**

Forfait mobilier Si les meubles meublants ont déjà été déclarés et intégrés à la ligne CG, inscrivez « 0 », sinon, inscrivez DE x 5 % EF **0**

TOTAL DE L'ACTIF BRUT DE + EF = FG **2 373 345**

2 | PASSIF ET AUTRES DÉDUCTIONS

TOTAL DU PASSIF ET AUTRES DÉDUCTIONS GH **350 023**

3 | ACTIF NET IMPOSABLE

BASE IMPOSABLE Montant à reporter case 9HI de votre déclaration en ligne ou de votre déclaration complémentaire de revenus n°2042 C FG - GH = HI **2 023 322**

À CONSERVER. VOUS N'AVEZ PAS À ENVOYER CE DOCUMENT À L'ADMINISTRATION FISCALE

FICHE D'AIDE

Click **impôts**
pro 2012

CALCUL DE VOTRE IMPÔT ARRONDISSEZ CHAQUE LIGNE À L'EURO LE PLUS PROCHE

1 | IMPÔT DE SOLIDARITÉ SUR LA FORTUNE AVANT RÉDUCTIONS

Impôt avant décote..... 9HI **2 023 322** × 0,25 % = HJ **5 058**

Si votre patrimoine est compris entre 1 300 000 € et 1 400 000 €
vous bénéficiez de la décote suivante..... D = 24 500 - (7 × HJ) = HK

MONTANT DE L'IMPÔT..... HJ - HK = LM **5 058**

2 | RÉDUCTIONS Le plafond global annuel des réductions cumulées pour investissements dans les PME et pour dons ne peut excéder 45 000 €

Pour personne à charge

- Nombre de personnes MN × 300 € = MP

- Nombre d'enfants en résidence alternée..... MO × 150 € = MQ

Pour investissements dans les PME 

- Directs dans une société..... NE × 50 % = MU

- Par sociétés interposées *holdings* NF × 50 % = MW

- Par le biais de FIP..... MX × 50 % = MY

- Par le biais de FCPI NA × 50 % = NB

Pour dons à certains organismes d'intérêt général établis en France ..... NC × 75 % = ND

Pour dons à certains organismes d'intérêt général établis dans un État européen ..... NG × 75 % = NH

IMPÔT DE SOLIDARITÉ SUR LA FORTUNE APRÈS RÉDUCTIONS..... LM - MP - MQ - MU - MW - MY - NB - ND - NH = NP **5 058**

3 | IMPUTATION DE L'IMPÔT SUR LA FORTUNE ACQUITTÉ HORS DE FRANCE = RS

4 | MONTANT NET À PAYER DE VOTRE ISF..... = ST **5 058**

À CONSERVER. VOUS N'AVEZ PAS À ENVOYER CE DOCUMENT À L'ADMINISTRATION FISCALE.
EN DÉCLARANT EN LIGNE VOUS OBTENEZ IMMÉDIATEMENT LE MONTANT DE VOTRE IMPÔT.

NOM, PRÉNOM THOMAS Thibaut

INVENTAIRE S1

ADRESSE

FEUILLET N° 01 SUR 01

NE PAS ENVOYER CE DOCUMENT A L'ADMINISTRATION FISCALE

IMMEUBLES BÂTIS ET NON BÂTIS

N°	NATURE	LIEU DE SITUATION DÉPARTEMENT, COMMUNE, ADRESSE, LIEU-DIT	CARACTÉRISTIQUES - RÉSIDENCE PRINCIPALE ET BIENS BÂTIS. INDIQUEZ SUPERFICIE TERRAIN, SUPERFICIE TOTALE HABITABLE OU UTILE EN M², NOMBRE DE PIÈCES - BIENS NON BÂTIS, INDIQUEZ. SUPERFICIE, DATE ET DURÉE DU BAIL	BIENS MIXTES FRACTION TAXABLE EN %	VALEUR DÉCLARÉE			NATURE DES DROITS DÉTENUS SUR LE BIEN SI VOUS NE DÉTENEZ PAS LA PLEINE PROPRIÉTÉ	
					RÉSIDENCE PRINCIPALE	BÂTIS	NON BÂTIS		
1	2	3	4	5	6	7	8	9	
LIGNE DE REPORT ÉVENTUEL DES TOTAUX DU FEUILLET PRÉCÉDENT									
1.1	Maison individuelle	9 IMP LES HAUTS DE SERIGNAN 34410 SERIGNAN			200 650				
1.2	Maison individuelle	32 AV DES PIERROTS 91400 ORSAY	Superficie du terrain : 400 Superficie totale habitable ou utile : 100 m² Nombre de pièces : 4			239 300		Indivision - Quote-part de 70,00 %	
1.3	Maison individuelle	29 RUE DE LA CURE D'AIR 91400 ORSAY	Superficie du terrain : 450 Superficie totale habitable ou utile : 60 m² Nombre de pièces : 3			234 350			
II.1	Terrain à bâtir	27 RUE DE LA CURE 91400 ORSAY	Superficie : 450				16 000	Indivision - Quote-part de 25,00 %	
TOTAL				AB	200 650	AC	473 650	BK	16 000

INVENTAIRE S2

NOM, PRÉNOM THOMAS Thibault

ADRESSE

FEUILLET N° 01 SUR 02

NE PAS ENVOYER CE DOCUMENT A L'ADMINISTRATION FISCALE

DROITS SOCIAUX, VALEURS MOBILIÈRES, LIQUIDITÉS, AUTRES MEUBLES

N°	DÉSIGNATION POUR LES PARTIS DE SCI NON TRANSPARENTES, PRÉCISEZ L'ADRESSE DE L'IMMEUBLE	MÉTHODE D'ÉVALUATION ET ÉLÉMENTS DE CALCUL	VALEUR DÉCLARÉE			
			DROITS SOCIAUX DE SOCIÉTÉS DANS LESQUELLES VOUS EXERCEZ	AUTRES DROITS SOCIAUX ET VALEURS MOBILIÈRES	LIQUIDITÉS	AUTRES BIENS MEUBLES DONT DROITS D'AUTEUR
1	2	3	4	5	6	7
LIGNE DE REPORT ÉVENTUEL DES TOTAUX DU FEUILLET PRÉCÉDENT						
1	SCI MICHEL THOMAS	Dernier cours connu au 1-1-2012	530 000			
2	BARCLAYS BARCLAYS 55812201010	Dernier cours connu au 1-1-2012		93 048		
3	UBS 292-455516 Postfach, CH-4002 BASEL	Dernier cours connu au 1-1-2012		61 969		
4	CCP 855425R020 CCP n°855425R020	Montant nominal au 1-1-2012			2 957	
5	CCP 820 2197208 CCP 820 2197208	Montant nominal au 1-1-2012			104	
6	CCP LIVRET A CCP LIVRET A	Montant nominal au 1-1-2012			7 760	
7	ING DIRECT ING DIRECT 10000330638	Montant nominal au 1-1-2012			5 112	
8	SCI MICHEL THOMAS COMPTE COURANT	Montant nominal au 1-1-2012			800 907	
9	LA SOUTASSE COMPTE COURANT	Montant nominal au 1-1-2012			80 052	
TOTAL			CD 530 000 CE	155 017 CF	896 892 CG	0

NOM, PRÉNOM **THOMAS Thibaut**

INVENTAIRE S2

ADRESSE

FEUILLET N° 02 SUR 02

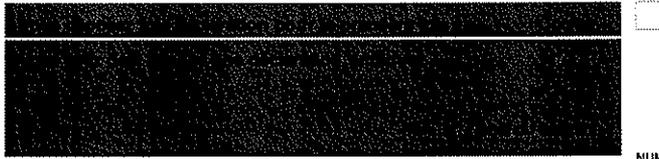
NE PAS ENVOYER CE DOCUMENT A L'ADMINISTRATION FISCALE

DROITS SOCIAUX, VALEURS MOBILIÈRES, LIQUIDITÉS, AUTRES MEUBLES

N°	DÉSIGNATION POUR LES PARTS DE SCI NON TRANSPARENTES, PRÉCISEZ L'ADRESSE DE L'IMMEUBLE	MÉTHODE D'ÉVALUATION ET ÉLÉMENTS DE CALCUL	VALEUR DÉCLARÉE			
			DROITS SOCIAUX DE SOCIÉTÉS DANS LESQUELLES VOUS EXERCEZ	AUTRES DROITS SOCIAUX ET VALEURS MOBILIÈRES	LIQUIDITÉS	AUTRES BIENS MEUBLES DONT DROITS D'AUTEUR
1	2	3	4	5	6	7
	LIGNE DE REPORT ÉVENTUEL DES TOTAUX DU FEUILLET PRÉCÉDENT		530 000	155 017	896 892	0
10	espèces	Montant nominal au 1-1-2012			94 780	
11	A FER ASS-VIE	Montant nominal au 1-1-2012				871
12	VEHICULE CITROEN C5 2003	Montant nominal au 1-1-2012				1 485
13	MEUBLES	Evaluation globale				4 000
TOTAL			530 000	155 017	991 672	6 356

12

Envoyez votre déclaration au centre des finances publiques
de votre domicile au plus tard le 27 mai



NUMÉROS PRÉSENTS SUR LA DÉCLARATION DE REVENUS OU SUR VOTRE DERNIER AVIS D'IMPÔT



ÉTAT CIVIL

DÉCLARANT 1

Monsieur

Madame

DÉCLARANT 2

Monsieur

Madame

Nom **THOMAS**

Nom de naissance

Prénoms **Thibault**

Date de naissance **0 6 0 2 1 9 5 8**

Lieu de naissance

DÉPARTEMENT

COMMUNE/PAYS

DÉPARTEMENT

COMMUNE/PAYS

Si vous souhaitez voir figurer votre nom de naissance sur nos courriers, cochez la case

ADRESSE AU 1ER JANVIER 2013

Adresse

NUMÉRO

RUE

CODE POSTAL

COMMUNE

Appartement

NUMÉRO

ÉTAGE

ESCALIER

BÂTIMENT

RÉSIDENCE

NB. PIÈCES

Statut

PROPRIÉTAIRE

LOCATAIRE

HÉBERGÉ GRATUITEMENT

NOM DU PROPRIÉTAIRE

CHANGEMENTS D'ADRESSE

Déménagement en 2012 Indiquez votre adresse au 1er janvier 2012 et la date du déménagement :

| | | 2012

Adresse

N°

RUE

CODE POSTAL

COMMUNE

Appartement

N°

ÉTAGE

ESC.

BÂT

RÉSIDENCE

NBRE DE PIÈCES

Statut

PROPRIÉTAIRE

LOCATAIRE

HÉBERGÉ GRATUITEMENT

NOM DU PROPRIÉTAIRE

Déménagement en 2013 Indiquez votre adresse actuelle et la date du déménagement :

| | | 2013

Adresse

N°

RUE

CODE POSTAL

COMMUNE

Appartement

N°

ÉTAGE

ESC.

BÂT

RÉSIDENCE

NBRE DE PIÈCES

Statut

PROPRIÉTAIRE

LOCATAIRE

HÉBERGÉ GRATUITEMENT

NOM DU PROPRIÉTAIRE

CONTRIBUTION À L'AUDIOVISUEL PUBLIC

Si aucune de vos résidences (principale ou secondaire) n'est équipée d'un téléviseur, cochez la case

ØTA

SIGNATURE DU OU DES DÉCLARANTS

Tél. :

À

Le

Mél. :

Si vous déposez la déclaration au titre d'un mandat, cochez la case et apposez votre cachet

ØTA

SERVICES GESTIONNAIRES

SITUATION ET CHARGES DU FOYER FISCAL

ÉLÉMENTS POUR LA TAXE D'HABITATION

A | SITUATION DU FOYER FISCAL EN 2012

Mariés..... M Célibataire..... C
 Divorcé(e)/séparé(e)..... D Veuf(ve)..... V
 Pacsé(e)s..... O

Date des changements en 2012

- Mariage x 2012 Pacs X 2012
 N° fiscal de votre conjoint.....
 Vous optez pour la déclaration séparée de vos revenus 2012..... B
 - Divorce/séparation/rupture de Pacs..... Y 2012
 - Décès..... Z 2012

Situations pouvant donner droit à une demi-part supplémentaire

1. En cas de célibat, divorce, séparation, veuvage

> Vous viviez seul au 1er janvier 2012 et vous avez un enfant :
 . majeur ou marié/pacsé (ou mineur imposé en son nom propre) non rattaché à votre foyer ;
 . décédé après l'âge de 16 ans ou par suite de faits de guerre.

- Vous avez élevé cet enfant pendant au moins cinq années au cours desquelles vous viviez seul..... L

- Vous n'avez pas élevé cet enfant pendant cinq années au cours desquelles vous viviez seul mais vous avez bénéficié de la demi-part pour l'imposition des revenus de 2008 à 2011..... E
Avantage en impôt limité à 120 €

> Vous ne viviez pas seul au 1er janvier 2012..... N

2. Titulaire d'une pension (militaire, accident du travail) pour une invalidité d'au moins 40 % ou d'une carte d'invalidité d'au moins 80 %..... P

Votre conjoint remplit ces conditions, ou votre conjoint, décédé en 2012, remplissait ces conditions..... F

3. Titulaire de la carte du combattant ou d'une pension militaire d'invalidité ou de victime de guerre :

- Vous êtes célibataire, divorcé, séparé, veuf et :
 . vous avez plus de 75 ans et vous remplissez ces conditions ;
 . ou vous avez plus de 75 ans et votre conjoint, décédé après l'âge de 75 ans, remplissait ces conditions ;
 . ou votre conjoint, âgé de plus de 75 ans, décédé en 2012, remplissait ces conditions..... W

- Vous êtes mariés ou liés par un Pacs et l'un des deux déclarants, âgé de plus de 75 ans, remplit ces conditions..... S

- Vous avez une pension de veuve de guerre..... G

B | PARENT ISOLÉ

Vous êtes célibataire, divorcé, séparé et, au 1er janvier 2012, vous viviez seul avec vos enfants ou des personnes invalides recueillies sous votre toit, *cochez la case*..... T

C | PERSONNES À CHARGE EN 2012

Enfants à charge

Nombre d'enfants non mariés de moins de 18 ans au 1er janvier 2012 ou nés en 2012 ou handicapés quel que soit l'âge..... F

Année de naissance.....

dont enfants titulaires de la carte d'invalidité..... G

Année de naissance.....

Nom prénoms, date et lieu de naissance

Enfants à charge en résidence alternée

Nombre d'enfants non mariés de moins de 18 ans au 1er janvier 2012 ou nés en 2012 ou handicapés quel que soit l'âge..... H

Année de naissance.....

dont enfants titulaires de la carte d'invalidité..... I

Année de naissance.....

Nom prénoms, date et lieu de naissance

Nom et adresse de l'autre parent

Personnes invalides vivant sous votre toit

Nombre de titulaires de la carte d'invalidité d'au moins 80 %..... R

Année de naissance.....

Nom prénoms, date et lieu de naissance

D | RATTACHEMENT EN 2012 D'ENFANTS MAJEURS OU MARIÉS

Nombre d'enfants célibataires (ou veufs ou divorcés) majeurs sans enfant..... J

Nombre d'enfants mariés/pacsés et d'enfants non mariés chargés de famille (y compris le conjoint et les enfants)..... N

Nom prénoms, date et lieu de naissance

E | RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

.....

1 | TRAITEMENTS, SALAIRES, PRIME POUR L'EMPLOI, PENSIONS ET RENTES

TRAITEMENTS, SALAIRES	DÉCLARANT1		DÉCLARANT2		1 ^{er} PERS. À CHARGE		2 ^e PERS. À CHARGE	
Revenus d'activité.....	1AJ		1BJ		1CJ		1DJ	
Autres revenus imposables <i>pré retraite, chômage</i>	1AP		1BP		1CP		1DP	
Frais réels <i>liste détaillée sur papier libre</i>	1AK		1BK		1CK		1DK	
Demandeur d'emploi de plus d'un an : <i>cochez la case</i>	1AI	COO-EZ >	1BI	COO-EZ >	1CI	COO-EZ >	1DI	COO-EZ >
Revenus d'heures supplémentaires exonérés.....	1AU		1BU		1CU		1DU	

POUR RECEVOIR LA PRIME POUR L'EMPLOI *Pour recevoir votre prime, joignez obligatoirement un RIB si vous ne l'avez pas déjà communiqué*

Activité à temps plein exercée toute l'année 2012.....	1AX	COO-EZ >	1BX	COO-EZ >	1CX	COO-EZ >	1DX	COO-EZ >
Sinon, nombre d'heures payées dans l'année.....	1AV		1BV		1CV		1DV	

y compris heures supplémentaires exonérées

REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE (RSA)	FOYER		1 ^{er} PERS. À CHARGE		2 ^e PERS. À CHARGE	
Montant du RSA « complément d'activité ».....	1BL		1CB		1DQ	

PENSIONS, RETRAITES, RENTES Y COMPRIS PENSIONS ALIMENTAIRES	DÉCLARANT1		DÉCLARANT2		1 ^{er} PERS. À CHARGE		2 ^e PERS. À CHARGE	
Pensions, retraites, rentes.....	1AS		1BS		1CS		1DS	
Pensions de retraite en capital taxables à 7,5 %.....	1AT		1BT					
Pensions alimentaires perçues.....	1AO		1BO		1CO		1DO	

RENTES VIAGÈRES À TITRE ONÉREUX	moins de 50 ans		de 50 à 59 ans		de 60 à 69 ans		à partir de 70 ans	
Total perçu par le foyer par âge d'entrée en jouissance.....	1AW		1BW		1CW		1DW	

2 | REVENUS DES VALEURS ET CAPITAUX MOBILIERS

Revenus des actions et parts soumis au prélèvement libératoire de 21 %.....	2DA	
Produits d'assurance-vie et de capitalisation soumis au prélèvement libératoire de 7,5 %.....	2DH	
Produits de placement soumis aux prélèvements libératoires autres que ceux indiqués lignes 2DA et 2DH.....	2EE	84

REVENUS OUVRANT DROIT À ABATTEMENT *ne le déduisez pas*

Revenus des actions et parts.....	2DC	2 969
Revenus imposables des titres non cotés détenus dans le PEA et distributions perçues via votre entreprise.....	2FU	
Produits des contrats d'assurance-vie et de capitalisation d'une durée d'au moins 6 ou 8 ans.....	2CH	

REVENUS N'OUVRANT PAS DROIT À ABATTEMENT

Revenus de valeurs mobilières et distributions.....	2TS	
Autres revenus distribués et revenus des structures soumises hors de France à un régime fiscal privilégié.....	2GO	
Intérêts et autres revenus assimilés.....	2TR	

AUTRES

Revenus des lignes 2DC, 2CH, 2TS, 2TR déjà soumis aux prélèvements sociaux sans CSG déductible.....	2CG	
Revenus des lignes 2DC, 2CH, 2TS, 2TR déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible.....	2BH	2 968
Frais venant en déduction.....	2CA	46
Crédits d'impôt sur valeurs étrangères.....	2AB	352
Crédit d'impôt « directive épargne » et autres crédits d'impôt restituables.....	2BG	
Déficit des années antérieures non encore déduits :		
2AA ⁰⁶	2AL ⁰⁷	2AM ⁰⁸
2AN ⁰⁹	2AQ ¹⁰	2AR ¹¹
Impatriés : revenus perçus à l'étranger exonérés (50 %).....	2DM	

3 | PLUS-VALUES DE CESSIION DE VALEURS MOBILIÈRES, DROITS SOCIAUX ET GAINS ASSIMILÉS

GAINS SOUMIS À L'IMPÔT SUR LE REVENU À 24 % *quel que soit le montant des cessions de l'année 2012*

Plus-value.....	3VG		Perte 2012.....	3VH	
-----------------	-----	--	-----------------	-----	--

En cas de pertes antérieures à 2012 non encore imputées, indiquez le détail sur papier libre ou joignez le tableau de suivi n° 2041 SP

4 | REVENUS FONCIERS *lignes 4BA, 4BB, 4BC, 4BD: report du résultat déterminé sur la déclaration n° 2044*

Micro foncier : recettes brutes sans abattement <i>n'excédant pas 15 000 €</i>	4BE	
Adresse de la location.....		
Revenus fonciers imposables.....	4BA	199 462
Déficit imputable sur les revenus fonciers.....	4BB	
Déficit imputable sur le revenu global.....	4BC	
Déficits antérieurs non encore imputés.....	4BD	
Primes d'assurance pour loyers impayés des locations conventionnées.....	4BF	
Si vous souscrivez une déclaration n° 2044 spéciale, cochez la case.....	4BZ	COO-EZ >

REVENUS EXCEPTIONNELS OU DIFFÉRÉS *à imposer suivant le système du quotient*

Montant total des revenus à imposer <i>n'incluez pas ces revenus dans les autres rubriques de votre déclaration</i>	ØXX	
Nature, détail et année d'échéance normale de ces revenus. <i>Pour les bénéfices agricoles indiquez le nom du titulaire et s'il est adhérent d'un CGA.</i>		

6 | CHARGES DÉDUCTIBLES

CSG déductible connue, calculée sur les revenus du patrimoine		8DE	10 627
Pensions alimentaires versées à des enfants majeurs : <i>décision de justice définitive avant 2006</i>	6GI 1 ^{ER} ENFANT	6GJ	2 ^E ENFANT
Autres pensions alimentaires versées à des enfants majeurs	6EL 1 ^{ER} ENFANT	6EM	2 ^E ENFANT
Autres pensions alimentaires versées (<i>enfants mineurs, ascendants</i>) : <i>décision de justice définitive avant 2006</i>		6GP	
Autres pensions alimentaires versées (<i>enfants mineurs, ascendants</i>)		6GU	
Déductions diverses		6DD	1 567

Nom et adresse des bénéficiaires des pensions et nature des déductions diverses

ÉPARGNE RETRAITE : PERP ET PRODUITS ASSIMILÉS

	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2	PERS. À CHARGE
Cotisations PERP, PRÉFON, COREM, CGOS et produits assimilés	6RS	6RT	6RU
Rachats de cotisations PRÉFON, COREM et CGOS	6SS	6ST	6SU
Plafond de déduction	6PS 13 756	6PT	6PU
Vous souhaitez bénéficier du plafond de votre conjoint			6QR COO-EZ >
Vous êtes nouvellement domicilié en France en 2012 <i>après avoir résidé à l'étranger pendant les 3 années précédentes</i>			6QW COO-EZ >
Cotisations aux régimes obligatoires d'entreprise de retraite supplémentaire ou aux contrats « Madelin » et versements exonérés sur un PERCO	6QS	6QT	6QU

7 | RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Dons à des organismes établis en France

- Dons à des organismes d'aide aux personnes en difficulté (<i>maximum 521 €</i>)		7UD	7UE
- Autres dons (<i>associations d'utilité publique, organismes d'intérêt général, partis politiques...</i>)		7UF	7UG
- Report années antérieures	7XS ⁰⁷ 7XT ⁰⁸	7XU ⁰⁹ 7XW ¹⁰	7XY ¹¹

Cotisations syndicales des salariés et pensionnés

	7AC DÉCLARANT 1	7AE DÉCLARANT 2	7AG PERS. À CHARGE
--	-----------------	-----------------	--------------------

Nombre d'enfants poursuivant leurs études

- Enfants à charge	7EA COLLÈGE	7EC LYCÉE	7EF ENS. SUP.
- Enfants à charge en résidence alternée	7EB COLLÈGE	7ED LYCÉE	7EG ENS. SUP.

Frais de garde des enfants de moins de 6 ans au 1^{ER} janvier 2012

- Enfants à charge	7GA 1 ^{ER} ENFANT	7GB 2 ^E ENFANT	7GC 3 ^E ENFANT
- Enfants à charge en résidence alternée	7GE 1 ^{ER} ENFANT	7GF 2 ^E ENFANT	7GG 3 ^E ENFANT

Nom et adresse des bénéficiaires

Sommes versées pour l'emploi d'un salarié à domicile :

• si en 2012 vous (<i>et votre conjoint pour un couple marié ou pacsé</i>) avez exercé une activité professionnelle ou avez été demandeur d'emploi	7DB
• si en 2012 vous (<i>ou votre conjoint pour un couple marié ou pacsé</i>) étiez retraité ou sans activité et non demandeur d'emploi	7DF
• si vous avez engagé les dépenses pour un ascendant bénéficiaire de l'APA	7DD
- Nombre d'ascendants bénéficiaires de l'APA, âgés de plus de 65 ans, pour lesquels vous avez engagé des dépenses	7DL NOMBRE >
- Vous avez employé directement pour la première fois un salarié à domicile	7DQ COO-EZ >
- Vous (<i>ou votre conjoint ou une personne à votre charge</i>) avez la carte d'invalidité d'au moins 80 %	7DG COO-EZ >

Nom et adresse des bénéficiaires

Primes de rente survie, contrats d'épargne handicap

	7GZ
Dépenses d'accueil dans un établissement pour personnes dépendantes	7CD 1 ^{RE} PERS. 7CE 2 ^E PERS.

Dépenses en faveur de la qualité environnementale de l'habitation principale - Immeuble collectif, sans réalisation d'un bouquet de travaux

Si vous avez réalisé une seule catégorie de travaux dans votre habitation principale située dans un immeuble collectif, remplissez les cases ci-dessous. Sinon, voir notice.

Si vous avez bénéficié d'un éco-prêt à taux zéro, année de l'offre de prêt :	2011 7WG COO-EZ >	2012 7WE COO-EZ >
--	-------------------	-------------------

Montant des dépenses ouvrant droit au crédit d'impôt au taux de :

10%	7TT	11%	7TU	15%	7TV
17%	7TW	26%	7TX	32%	7TY

Intérêts des emprunts contractés pour l'acquisition ou la construction de l'habitation principale *Offres de prêt émis avant le 1.1.2011*

	PREMIÈRE ANNITÉ	ANNITÉS SUIVANTES
- Logements anciens acquis du 6.5.2007 au 30.9.2011 et logements neufs acquis ou construits du 6.5.2007 au 31.12.2009	7VY	7VZ
- Logements neufs non-BBC acquis ou construits du 1.1.2010 au 31.12.2010	7VW	7VV
- Logements neufs non-BBC acquis ou construits du 1.1.2011 au 30.9.2011	7VU	7VT
- Logements neufs BBC acquis ou construits du 1.1.2009 au 30.9.2011	7VX	

8 | DIVERS

Élus locaux <i>indemnités de fonction soumises à la retenue à la source</i>	8BY DÉCLARANT 1	8CY DÉCLARANT 2
Plus-values connues en report d'imposition non expiré		8UT

Personnes domiciliées en France percevant des revenus à l'étranger

- Revenus exonérés (<i>y compris salaires et primes des détachés à l'étranger</i>) non déclarés page 3, retenus pour le calcul du taux effectif	8TI
- Revenus étrangers imposables en France, ouvrant droit à un crédit d'impôt égal au montant de l'impôt français	8TK
Revenus exonérés non retenus pour le calcul du taux effectif <i>organismes internationaux, missions diplomatiques ou consulaires</i>	8FV COO-EZ >
Contrats d'assurance-vie conclus à l'étranger <i>joignez la liste des contrats</i>	8TT COO-EZ >
Comptes bancaires à l'étranger <i>joignez la déclaration n° 3916 ou la liste des comptes sur papier libre</i>	8UU COO-EZ >

REVENUS 2012 COMPLÉMENTAIRE

12



Nom	THOMAS
Prénom	Thibault
Adresse	

1 | GAINS DE LEVÉE D'OPTIONS, SALAIRES

	DÉCLARANT1	DÉCLARANT2
Gains de levée d'options sur titres en cas de cession ou de conversion au porteur dans le délai d'indisponibilité <i>Inscrivez les gains sur la ligne correspondant au temps écoulé entre l'attribution de l'option et la cession ou la conversion au porteur des titres.</i>		
ENTRE 1 ET 2 ANS	1TV	1UV
ENTRE 2 ET 3 ANS	1TW	1UW
ENTRE 3 ET 4 ANS	1TX	1UX
Gains de levée d'options sur titres et gains d'acquisition d'actions gratuites attribuées à compter du 28.9.2012	1TT	1UT
Gains et distributions provenant de parts ou actions de <i>carried-interest</i> , déclarés cases 1AJ ou 1BJ, soumis à la contribution salariale de 30 %	1NY	1OY
Agents d'assurance : salaires exonérés <i>option pour le régime fiscal des salariés</i>	1AQ	1BQ
Salariés impatriés : salaires et primes exonérés	1DY	1EY
Salaires imposables à l'étranger, non déclarés cases 1AJ ou 1BJ, retenus pour le calcul de la prime pour l'emploi <i>Remplissez également le cadre PPE de votre déclaration n°2042</i>	1LZ	1MZ
Sommes exonérées transférées du CET au PERCO ou à un régime supplémentaire de retraite d'entreprise	1SM	1DN
Agents de l'État en service à l'étranger : suppléments de rémunération exonérés	1TY	1UY

3 | PLUS-VALUES ET GAINS DIVERS

Gains de levée d'options sur titres et gains d'acquisition d'actions gratuites attribuées avant le 28.9.2012 :		
- gains taxables à 18%	3VD	3SD
- gains taxables à 30%	3VI	3SI
- gains taxables à 41%	3VF	3SF
- gains imposables sur option dans la catégorie des salaires	3VJ	3VK
- gains sur options et actions gratuites attribuées à compter du 16.10.2007, soumis à la contribution salariale :		
• au taux de 2,5%	3VS	3SS
• au taux de 8%	3VO	3SO
• au taux de 10%	3VN	3SN
Gains de cession de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise :		
- gains taxables à 19%		3SJ
- gains taxables à 30%		3SK
Distributions par des sociétés de capital-risque taxables à 24%		3VL
Clôture du PEA :		
- avant l'expiration de la 2 ^e année : gain taxable à 22,5%		3VM
- entre la 2 ^e et la 5 ^e année : gain taxable à 19%		3VT
Plus-values de cession de titres réalisées par un entrepreneur, taxables à 19%		3SA
Produits et plus-values exonérés provenant de structures de capital-risque		3VC
Plus-values exonérées de cession de titres de jeunes entreprises innovantes		3VP
Plus-values exonérées de cession de participations supérieures à 25% au sein du groupe familial		3VY
Abattement net pour durée de détention des titres en cas de départ à la retraite d'un dirigeant		
appliqué sur des plus-values	3VA	appliqué sur des moins-values
		3VB
Impatriés : cession de titres détenus à l'étranger		
plus-values exonérées (50%)	3VQ	moins-values non imposables (50%)
		3VR
Plus-values de cession de droits sociaux réalisées par les non-résidents		3SE

SIGNATURE DU OU DES DÉCLARANTS

À

Le

3 | PLUS-VALUES ET GAINS DIVERS (SUITE)

Plus-values en report d'imposition Article 150-OD bis du CGI

- plus-values réalisées en 2012.....3WE
- plus-values dont le report a expiré en 2012
 - plus-values taxables à 24%.....3SB
 - plus-values réalisées par un entrepreneur taxables à 19%.....3SC
Plus-values en report d'imposition Article 150-OB ter du CGI.....3WH

Transfert du domicile fiscal hors de France Report de la déclaration n°2074ET Exit Tax

- plus values et créances dont l'imposition est en sursis de paiement
 - plus-values taxables à 24%.....3WA
 - plus-values taxables à 19%.....3WF
 - abattement pour durée de détention en cas de départ à la retraite d'un dirigeant.....3WC
- plus-values et créances dont l'imposition ne bénéficie pas du sursis de paiement
 - plus-values taxables à 24%.....3WB
 - plus-values taxables à 19%.....3WG
 - abattement pour durée de détention en cas de départ à la retraite d'un dirigeant.....3WD
Plus-values imposables de cession d'immeubles ou de biens meubles.....3VZ
Plus-value exonérée au titre de la première cession d'un logement, autre que la résidence principale, sous condition de emploi.....3VW

4 | REVENUS FONCIERS

- Loyers courus du 1.1.1998 au 30.9.1998 soumis à la taxe additionnelle au droit de bail, provenant d'immeubles dont la location a cessé ou a été interrompue en 2012 4TQ
- Amortissement « Robien » ou « Borloo neuf » déduit des revenus fonciers 2012 (investissements réalisés en 2009)..... 4BY
- Taxe sur les loyers élevés des logements de petite surface Report de la déclaration n°2042LE..... 4BH

6 | CHARGES ET IMPUTATIONS DIVERSES

Frais d'accueil sous votre toit de personnes de plus de 75 ans dans le besoin Nombre 6EV Montant 6EU
Nom et adresse des bénéficiaires

Dépenses de grosses réparations effectuées par les nus-propriétaires

- Dépenses réalisées en 2012..... 6CB
- Report de dépenses des années antérieures..... 6HJ 2009 6HK 2010 6HL 2011
Sommes à ajouter au revenu imposable 6GH

Déficits globaux des années antérieures non encore déduits 6FA 2006 6FB 2007 6FC 2008
..... 6FD 2009 6FE 2010 6FL 2011

7 | RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

DÉPENSES EN FAVEUR DE LA QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE DE L'HABITATION PRINCIPALE

Si vous avez effectué un bouquet de travaux ou si votre habitation principale est une maison individuelle, veuillez cocher les cases qui vous concernent et indiquer ensuite le montant des dépenses payées en 2012.

Vous avez bénéficié d'un éco-prêt à taux zéro et l'offre de prêt a été émise.....en 2011 7WG en 2012 7WE

Votre logement est achevé depuis plus de deux ans et vous avez réalisé en 2012 des travaux relevant d'au moins deux catégories de dépenses composant un bouquet de travaux.....7WH

Votre habitation principale est une maison individuelle.....7WK

Vous avez réalisé des dépenses d'isolation thermique des parois vitrées

vous avez engagé les dépenses (accepté un devis et versé un acompte) avant le 1.1.2012.....7WF

vous avez engagé les dépenses du 1.1.2012 au 3.4.2012.....7WQ

vous avez engagé les dépenses à compter du 4.4.2012.....7WS

les travaux ont été effectués sur au moins la moitié des fenêtres du logement.....7WT

Vous avez réalisé des dépenses d'acquisition de volets isolants

vous avez engagé les dépenses (accepté un devis et versé un acompte) avant le 1.1.2012.....7WU

vous avez engagé les dépenses en 2012.....7WV

Vous avez réalisé des dépenses d'acquisition de portes d'entrée donnant sur l'extérieur

vous avez engagé les dépenses (accepté un devis et versé un acompte) avant le 1.1.2012.....7WW

vous avez engagé les dépenses en 2012.....7WX

Merci de reporter vos nom et prénom **THOMAS Thibault**

Vous avez réalisé des dépenses d'isolation thermique des murs donnant sur l'extérieur

vous avez engagé les dépenses (accepté un devis et versé un acompte) avant le 4.4.2012.....7WA
 vous avez engagé les dépenses du 4.4.2012 au 31.12.2012.....7WB
 les travaux d'isolation ont été effectués sur au moins la moitié de la surface totale des murs.....7WC

Vous avez réalisé des dépenses d'isolation thermique des toitures

vous avez engagé les dépenses (accepté un devis et versé un acompte) avant le 4.4.2012.....7VE
 vous avez engagé les dépenses du 4.4.2012 au 31.12.2012.....7VF
 les travaux d'isolation ont été effectués sur la totalité de la toiture.....7VG

Montant des dépenses payées en 2012

Économies d'énergie

Chaudières à condensation.....7SD
 Chaudières à micro-cogénération gaz.....7SE
 Appareils de régulation du chauffage, matériaux de calorifugeage.....7SF

Isolation thermique

Matériaux d'isolation des murs (acquisition et pose).....7SG
 Matériaux d'isolation des toitures (acquisition et pose).....7SH
 Matériaux d'isolation des planchers bas sur sous-sol, sur vide sanitaire ou sur passage couvert (acquisition et pose).....7SI
 Matériaux d'isolation thermique des parois vitrées (fenêtres, portes-fenêtres.....7SJ
 Volets isolants.....7SK
 Portes d'entrée donnant sur l'extérieur.....7SL

Équipements de production d'énergie utilisant une source d'énergie renouvelable

Équipements de production d'électricité utilisant l'énergie radiative du soleil (panneaux photovoltaïques).....7SM
 Appareils de chauffage au bois ou autres biomasses remplaçant un appareil équivalent.....7SN
 Appareils de chauffage au bois ou autres biomasses ne remplaçant pas un appareil équivalent.....7SO
 Pompes à chaleur autres que air/air et autres que géothermiques dont la finalité essentielle est la production de chaleur.....7SP
 Pompes à chaleur géothermiques dont la finalité essentielle est la production de chaleur
 (y compris le coût de la pose de l'échangeur de chaleur souterrain).....7SQ
 Pompes à chaleur (autres que air/air) dédiées à la production d'eau chaude sanitaire (chauffe-eaux thermodynamiques).....7SR
 Équipements de fourniture d'eau chaude sanitaire fonctionnant à l'énergie solaire et dotés de capteurs solaires (chauffe-eaux solaires.....7SS
 Autres équipements de production d'énergie utilisant une source d'énergie renouvelable (énergie éolienne, hydraulique.....7ST

Autres dépenses

Équipements de récupération et de traitement des eaux pluviales.....7SU
 Diagnostic de performance énergétique.....7SV
 Équipements de raccordement à un réseau de chaleur.....7SW

LES DÉPENSES COMPOSANT UN BOUQUET DE TRAVAUX <i>Les dépenses effectuées dans le logement en 2012 doivent relever d'au moins DEUX des six catégories suivantes :</i>	
1	Acquisition de matériaux d'isolation thermique des parois vitrées Pour les dépenses engagées et payées à compter du 4.4.2012, ces travaux doivent concerner au moins la moitié des fenêtres du logement.
2	Acquisition et pose de matériaux d'isolation thermique des murs donnant sur l'extérieur Pour les dépenses engagées et payées à compter du 4.4.2012, les travaux doivent concerner au moins la moitié de la surface totale des murs du logement.
3	Acquisition et pose de matériaux d'isolation thermique des toitures Pour les dépenses engagées et payées à compter du 4.4.2012, les travaux doivent concerner l'ensemble de la toiture.
4	Acquisition de chaudières ou d'équipements de chauffage ou de production d'eau chaude fonctionnant au bois ou autres biomasses Les dépenses peuvent porter sur l'installation initiale ou le remplacement de ces équipements.
5	Acquisition d'équipements de production d'eau chaude sanitaire utilisant une source d'énergie renouvelable.
6	Acquisition de chaudières à condensation, de chaudières à micro-cogénération gaz, d'équipements de production d'énergie utilisant une source d'énergie renouvelable (éolienne, hydraulique) ou de pompes à chaleur (autre que air-air).

7 | RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT (SUITE)

INVESTISSEMENTS LOCATIFS : LOI SCELLIER

Investissements achevés ou acquis en 2012

	MÉTROPOLE LOGEMENT BBC OU ASSIMILÉ	MÉTROPOLE LOGEMENT NON-BBC	DOM, SAINT-BARTHÉLEMY, SAINT-MARTIN, SAINT- PIERRE-ET-MIQUELON	POLYNÉSIE FRAN- ÇAISE, NOUVELLE CALÉDONIE, ÎLES WALLIS ET FUTUNA
--	--	----------------------------------	---	---

Investissements réalisés en 2012

Engagement de réalisation de l'investissement à compter du 1.1.2012.....	7JA	7JF	7JK	7JO
Engagement de réalisation de l'investissement en 2011.....	7JB	7JG	7JL	7JP

Logement acquis en l'état futur d'achèvement avec contrat de réservation enregistré au plus tard le 31.12.2011 :

- investissement réalisé du 1.1.2012 au 31.3.2012.....	7JD	7JH	7JM	7JQ
- investissement réalisé du 1.4.2012 au 31.12.2012.....	7JE	7JJ	7JN	7JR

Investissements réalisés en 2011

Engagement de réalisation de l'investissement à compter du 1.1.2011.....	7NA	7NF	7NK	7NP
Engagement de réalisation de l'investissement en 2010.....	7NB	7NG	7NL	7NQ

Logement acquis en l'état futur d'achèvement avec contrat de réservation enregistré au plus tard le 31.12.2010 :

- investissement réalisé du 1.1.2011 au 31.1.2011.....	7NC	7NH	7NM	7NR
- investissement réalisé du 1.2.2011 au 31.3.2011.....	7ND	7NI	7NN	7NS
- investissement réalisé du 1.4.2011 au 31.12.2011.....	7NE	7NJ	7NO	7NT

Investissements réalisés en 2010

Investissements en métropole.....				7HJ
Investissements dans les DOM-COM.....				7HK
Investissements en métropole avec promesse d'achat avant le 1.1.2010.....				7HN
Investissements dans les DOM-COM avec promesse d'achat avant le 1.1.2010.....				7HO

Investissements réalisés en 2009

Investissements réalisés en métropole en 2009 ; dans les DOM du 1.1.2009 au 26.5.2009 ; dans les DOM du 27.5.2009 au 30.12.2009 ne respectant pas les plafonds spécifiques fixés par le décret n° 2009-1672.....				7HL
Investissements dans les DOM-COM réalisés du 27.5.2009 au 31.12.2009 respectant les plafonds spécifiques.....				7HM

Reports concernant les investissements achevés ou acquis au cours des années antérieures

Investissements achevés en 2011 : report de 1/9 de la réduction d'im pôt

Investissements réalisés en 2011				
- investissements en métropole, dans les DOM, à Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon.....				7HA
- investissements en métropole, dans les DOM, à Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon avec promesse d'achat en 2010.....				7HB

Investissements réalisés en 2010

- investissements en métropole et dans les DOM-COM.....				7HD
- investissements en métropole et dans les DOM-COM avec promesse d'achat avant le 1.1.2010.....				7HE

Investissements réalisés en 2009 en métropole et dans les DOM-COM.....				7HF
--	--	--	--	-----

Investissements réalisés et achevés en 2011 : report de 1/5 de la réduction d'im pôt

Investissements en Polynésie française, Nouvelle Calédonie, dans les îles Wallis et Futuna.....				7HG
Investissements en Polynésie française, Nouvelle Calédonie, dans les îles Wallis et Futuna avec promesse d'achat en 2010.....				7HH

Investissements achevés en 2010 : report de 1/9 de l'investissement

Investissements réalisés en 2010				
- en métropole.....				7HV
- dans les DOM-COM.....				7HW
- en métropole avec promesse d'achat avant le 1.1.2010.....				7HX
- dans les DOM-COM avec promesse d'achat avant le 1.1.2010.....				7HZ

Investissements réalisés en 2009

- en métropole en 2009 ; dans les DOM du 1.1.2009 au 26.5.2009 ; dans les DOM du 27.5.2009 au 30.12.2009 ne respectant pas les plafonds spécifiques.....				7HT
- dans les DOM-COM du 27.5.2009 au 31.12.2009 respectant les plafonds spécifiques.....				7HU

Investissements réalisés et achevés en 2009: report de 1/9 de l'investissement

- Investissements en métropole en 2009 ; dans les DOM du 1.1.2009 au 26.5.2009 ; dans les DOM du 27.5.2009 au 30.12.2009 ne respectant pas les plafonds spécifiques.....				7HR
- Investissements dans les DOM-COM du 27.5.2009 au 31.12.2009 respectant les plafonds spécifiques.....				7HS

7 | RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT (SUITE)

INVESTISSEMENTS LOCATIFS : LOI SCELLIER (SUITE)

Report du solde de réduction d'impôt non encore imputé

- Investissements réalisés et achevés en 2009 ; réalisés en 2009 et achevés en 2010 ; réalisés et achevés en 2010 avec engagement avant 2010 ; réalisés e 2010 et achevés en 2011 avec engagement avant 2010 :
report du solde de réduction d'impôt de l'année.....2009 7LA _____ 2010 7LB _____ 2011 7LE _____
- Investissements réalisés et achevés en 2010 ; réalisés en 2010 et achevés en 2011 ; réalisés et achevés en 2011 avec engagement avant 2010 :
report du solde de réduction d'impôt de l'année.....2010 7LC _____ 2011 7LD _____
- Investissements réalisés et achevés en 2011 : report du solde de réduction d'impôt de l'année 2011.....7LF _____

INVESTISSEMENTS DESTINÉS À LA LOCATION MEUBLÉE NON PROFESSIONNELLE : LOI CENSI-BOUVARD

Investissements achevés ou acquis en 2012

Engagement de location à souscrire au titre de la première année pour laquelle la réduction d'impôt est demandée

Engagement de location en meublé à l'exploitation pendant une durée de 9 ans, à compter de la date de prise d'effet du bail : 7II

cochez la case.....

Adresse du logement; nom et type d'établissement dans lequel se situe le logement :
.....

Date d'achèvement du logement pour les logements acquis en l'état futur d'achèvement ou
date d'achèvement des travaux pour les logements achevés depuis au moins quinze ans acquis en vue de leur réhabilitation..... 2012

Investissements réalisés en 2012

- Engagement de réalisation de l'investissement en 2012.....7ID _____
- Promesse d'achat en 2011.....7IE _____
- Logement acquis en l'état futur d'achèvement avec contrat de réservation enregistré au plus tard le 31.12.2011 :
 - investissement réalisé du 1.1.2012 au 31.3.2012.....7IF _____
 - investissement réalisé du 1.4.2012 au 31.12.2012.....7IG _____

Investissements réalisés en 2011

- Engagement de réalisation de l'investissement en 2011.....7IJ _____
- Promesse d'achat en 2010.....7IL _____
- Logement acquis en l'état futur d'achèvement avec contrat de réservation enregistré au plus tard le 31.12.2010 :
 - investissement réalisé du 1.1.2011 au 31.3.2011.....7IN _____
 - investissement réalisé du 1.4.2011 au 31.12.2011.....7IV _____

Investissements réalisés en 2010

- Avec promesse d'achat.....en 2009 7IW _____ en 2010 7IM _____
- Investissements réalisés en 2009.....7IO _____

Reports concernant les investissements achevés ou acquis au cours des années antérieures

Investissements achevés en 2011 : report de 1/9 de la réduction d'impôt

- réalisés en 2011.....7IA _____
- réalisés en 2011 avec promesse d'achat en 2010 ou réalisés en 2010.....7IB _____
- réalisés en 2010 avec promesse d'achat en 2009 ou réalisés en 2009.....7IC _____

Investissements achevés en 2010 : report de 1/9 de l'investissement

- réalisés en 2010.....7IP _____
- réalisés en 2010 avec promesse d'achat en 2009.....7IQ _____
- réalisés en 2009.....7IR _____

Investissements réalisés et achevés en 2009 : report de 1/9 de l'investissement.....7IK _____

Report du solde de réduction d'impôt non encore imputé

- Investissements réalisés et achevés en 2009 ; réalisés en 2009 et achevés en 2010 ; réalisés et achevés en 2010 avec engagement avant 2010 ; réalisés e 2010 et achevés en 2011 avec engagement avant 2010 :
report du solde de réduction d'impôt de l'année.....2009 7IS _____ 2010 7IU _____ 2011 7IX _____
- Investissements réalisés et achevés en 2010 ; réalisés en 2010 et achevés en 2011 ; réalisés et achevés en 2011 avec engagement avant 2010 :
report du solde de réduction d'impôt de l'année.....2010 7IT _____ 2011 7IH _____
- Investissements réalisés et achevés en 2011 : report du solde de réduction d'impôt de l'année 2011.....7IZ _____

7 | RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT (SUITE)

INVESTISSEMENTS LOCATIFS DANS LE SECTEUR TOURISTIQUE

Acquisition d'un logement neuf

Prix de revient ou d'achat d'un logement acquis ou achevé en 2012, avec promesse d'achat avant le 1.1.2011.....7XC

Si vous demandez l'étalement du solde de la réduction d'impôt sur 6 ans, cochez la case.....7XD

Report des dépenses d'investissement des années antérieures :

.....2007 et 2008 7XF 2009 7XI 2010 7XP 2011 7XN

Réhabilitation d'un logement

Prix de revient d'un logement réhabilité en 2012 achevé depuis au moins 15 ans, avec promesse d'achat avant le 1.1.2011.....7XL

Si vous demandez l'étalement du solde de la réduction d'impôt sur 6 ans, cochez la case.....7XE

Report des dépenses d'investissement des années antérieures:

.....2007 et 2008 7XM 2009 7XJ 2010 7XQ 2011 7XV

Travaux de reconstruction, d'agrandissement, de réparation ou d'amélioration payés en 2012

– Travaux engagés avant le 1.1.2011 :

• dans un village résidentiel de tourisme.....7XA

• dans une résidence de tourisme classée ou un meublé de tourisme.....7XB

– Travaux engagés en 2011 :

• dans un village résidentiel de tourisme.....7XG

• dans une résidence de tourisme classée ou un meublé de tourisme.....7XH

– Travaux engagés en 2012 :

• dans un village résidentiel de tourisme.....7XX

• dans une résidence de tourisme classée ou un meublé de tourisme.....7XZ

INVESTISSEMENT LOCATIF DANS UNE RÉSIDENCE HÔTELIÈRE À VOCATION SOCIALE

Report des dépenses d'investissement des années antérieures :

.....2007 et 2008 7XO 2009 7XK 2010 7XR

TRAVAUX DE RESTAURATION IMMOBILIÈRE : LOI MALRAUX

– Opérations engagées avant le 1.1.2011 :

• dans un secteur sauvegardé ou assimilé.....7RD

• dans une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP)
ou dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AMVAP).....7RC

– Opérations engagées en 2011 :

• dans un secteur sauvegardé ou assimilé.....7RB

• dans une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP)
ou dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AMVAP).....7RA

– Opérations engagées en 2012 :

• dans un secteur sauvegardé ou assimilé.....7RF

• dans une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP)
ou dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AMVAP).....7RE

7 | RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT (SUITE)

Prestations compensatoires

- Sommes versées en 2012..... 7WN

- Sommes totales décidées par jugement en 2012 ou capital reconstitué..... 7WO

- Capital fixé en substitution de rente..... 7WM

- Report des sommes décidées en 2011..... 7WP

Intérêts des prêts étudiants *contrats conclus entre le 1.9.2005 et le 31.12.2008*

- Intérêts versés en 2012..... 7UK

- Vous souscrivez pour la première fois une déclaration à votre nom et vous étiez auparavant rattaché à un autre foyer fiscal

• nombre d'années de remboursement du prêt avant 2012..... 7VO

• intérêts versés avant 2012..... 7TD

Dons à des organismes d'intérêt général établis dans un État européen

- Organismes d'aide aux personnes en difficulté (*maximum 521 €*)..... 7VA 7VB

- Autres organismes d'intérêt général..... 7VC 7VD

Dépenses en faveur de l'aide aux personnes réalisées dans l'habitation principale

- Équipements spécialement conçus pour les personnes âgées ou handicapées..... 7WJ

- Ascenseurs électriques à traction *dépenses engagées avant 2012*..... 7WI

- Travaux de prévention des risques technologiques..... 7WL

Dépenses en faveur de la qualité environnementale des logements donnés en location *Report de la fiche 2041 GR*

- Montant du crédit d'impôt calculé..... 7SZ

Travaux de prévention des risques technologiques dans les logements donnés en location *Report de la fiche 2041 GR*

- Dépenses réalisées en 2012..... 7WR

Dépenses de protection du patrimoine naturel

- Dépenses réalisées en 2012..... 7KA

- Report de réduction d'impôt des années antérieures..... 7KB 7KC

Travaux de conservation ou de restauration d'objets classés monuments historiques..... 7NZ

Investissements forestiers

- Dépenses réalisées en 2012..... Acquisition 7UN Travaux 7UP

..... Contrat de gestion 7UQ Assurance 7UL

- Si les travaux sont consécutifs à un sinistre, cochez la case..... 7UT

- Report des dépenses de travaux de l'année 2009..... Hors sinistre 7UU Après sinistre 7TE

- Report des dépenses de travaux de l'année 2010..... Hors sinistre 7UV Après sinistre 7TF

- Report des dépenses de travaux de l'année 2011..... Hors sinistre 7UW Après sinistre 7TG

Cotisations pour la défense des forêts contre l'incendie..... 7UC

Souscription au capital de petites entreprises en phase d'amorçage, de démarrage ou d'expansion et de PME non cotées

- Souscription au capital de petites entreprises en phase d'amorçage, de démarrage ou d'expansion: versement 2012..... 7CF

- Souscription au capital de PME :

• versement 2012 au titre de souscriptions antérieures..... 7CU

• report de versement des années antérieures..... 7CL 7CM 7CN 7CQ

Souscription de parts de FCP dans l'innovation..... 7GQ

Souscription de parts de fonds d'investissement de proximité (FIP)..... 7FQ

Souscription de parts de FIP investis en Corse..... 7FM

Souscription de parts de FIP investis outre-mer par des personnes domiciliées outre-mer..... 7FL

Souscription au capital de SOFICA..... 7FN 7GN

Intérêts d'emprunt pour reprise de société..... 7FH

Intérêts pour paiement différé accordé aux agriculteurs..... 7UM

Aide aux créateurs et repreneurs d'entreprises

Conventions signées en 2009, 2010 ou 2011 ayant pris fin en 2012..... nombre 7LY dont handicapés 7MY

8 | DIVERS

Retenue à la source en France Report de l'annexe n° 2041 E ou impôt payé à l'étranger Report de la déclaration n° 2047..... 8TA

Retenue à la source élus locaux Voir document n° 2041 GI..... 8TH

Revenus d'activité et de remplacement de source étrangère Voir document n° 2041 GG

Revenus imposables à la CRDS et à la CSG au taux de:

- salaires..... 7,5 % 8TR revenus non salariaux..... 7,5% 8TQ

- pensions, indemnités de maladie, etc..... 6,6 % 8TV 6,2 % 8TW 3,8% 8TX

Personnes non domiciliées en France

Revenus de source française ou étrangère retenus pour le calcul du taux moyen..... 8TM

Impôt en sursis de paiement en cas de transfert du domicile fiscal hors de France Report de la déclaration n° 2041 GI ou n° 2074 ET..... 8TN

Reprises de réductions ou de crédits d'impôt..... 8TF

Contribution exceptionnelle sur les hauts revenus

Vos revenus non passibles de l'impôt sur le revenu en France excèdent 50 % de vos revenus mondiaux au titre des années 2010 et 2011, cochez la case..... 8TD

IMPÔT DE SOLIDARITÉ SUR LA FORTUNE

Base nette imposable pour un patrimoine au 1.1.2013 supérieur à 1 300 000 € et inférieur à 2 570 000 €..... 9HI 2 036 521

Valeur brute du patrimoine..... 9FG 2 370 756

Versements ouvrant droit à réduction d'impôt

- Investissements dans les PME :

• directs dans une société..... 9NE

• par société interposée (holding)..... 9NF

• par le biais de FIP..... 9MX

• par le biais de FCPI..... 9NA

- Dons à des organismes d'intérêt général établis en France..... 9NC

- Dons à des organismes d'intérêt général établis dans un État européen..... 9NG

Plafonnement Voir notice..... 9PV

ISF payé à l'étranger..... 9RS

En cas de concubinage, cochez la case..... 9GL

En cas de mariage ou de Pacs en 2012, si vous optez pour la déclaration séparée de vos revenus 2012, cochez la case..... 9GM

Nom et prénom du concubin ou du conjoint.....

Renseignements complémentaires

DÉCLARATION DES REVENUS ENCAISSÉS À L'ÉTRANGER 2012 PAR UN CONTRIBUABLE DOMICILIÉ EN FRANCE

(Article 173-2 du Code général des impôts)

• NOM, PRÉNOMS : THOMAS Thibault

ADRESSE COMPLÈTE DU DOMICILE : _____

Pour remplir cette déclaration, qui est une annexe à la déclaration d'ensemble de vos revenus n°2042, veuillez vous reporter à la notice explicative (renvois 1 à 16).

I TRAITEMENTS, SALAIRES, PENSIONS ET RENTES (voir également l'annexe n° III p.5)

• **TRAITEMENTS, SALAIRES** (y compris les salaires d'associés et les rémunérations des gérants et associés)

— TOTAL DES SALAIRES, AVANTAGES EN NATURE ET INDEMNITÉS JOURNALIÈRES

DÉCLARANT 1 _____

DÉCLARANT 2 _____

PERSONNES À CHARGE _____

NOM DU PAYS
OU DE LA COLLECTIVITÉ
OU CHAQUE REVENU
A ÉTÉ ENCAISSÉ

MONTANT DU REVENU
(EN EUROS) 15

Rappel : ces sommes sont à ajouter, le cas échéant, aux revenus de même nature perçus en France et dans les D.O.M.

À REPORTER
SUR LA DÉCLARATION
DES REVENUS AU
• 1 « TRAITEMENTS,
SALAIRES »

• **PENSIONS, RETRAITES, RENTES**

— TOTAL DES PENSIONS ET AVANTAGES EN NATURE

DÉCLARANT 1 _____

DÉCLARANT 2 _____

PERSONNES À CHARGE _____

— PENSIONS DE RETRAITE VERSÉES EN CAPITAL

DÉCLARANT 1 _____

DÉCLARANT 2 _____

À REPORTER
SUR LA DÉCLARATION
DES REVENUS AU
• 1 « PENSIONS,
RETRAITES, RENTES »

• **RENTES VIAGÈRES À TITRE ONÉREUX**

DÉCLARANT 1 _____

DÉCLARANT 2 _____

PERSONNES À CHARGE _____

* ou partenaire du PACS

À REPORTER
SUR LA DÉCLARATION
DES REVENUS AU
• 1 « RENTES VIAGÈRES
À TITRE ONÉREUX »

II PLUS-VALUES (à déduire)

À REPORTER
SUR LA DÉCLARATION
DES REVENUS
• 3 ET • 5
SAUF PLUS-VALUES
IMMOBILIÈRES 2

III REVENUS FONCIERS

ADRESSE DES IMMEUBLES CONCERNÉS

NOM DU PAYS
OU DE LA COLLECTIVITÉ
OU CHAQUE REVENU
A ÉTÉ ENCAISSÉ

SOUSCRIVEZ
UNE DÉCLARATION
DES REVENUS FONCIERS
N° 2044

IV. REVENUS DES VALEURS ET CAPITAUX MOBILIERS ET REVENUS ASSIMILES

3 Rappel : ces sommes sont à ajouter, le cas échéant, aux revenus de même nature perçus en France et dans les D.O.M.

1 - REVENUS DES VALEURS MOBILIÈRES FRANÇAISES ET REVENUS ASSIMILÉS

	PAYS OÙ LE REVENU A ÉTÉ PERÇU	MONTANT À DÉCLARER (EN EUROS)	
• REVENUS DES ACTIONS ET DES PARTS SOUMIS AU PRÉLÈVEMENT LIBÉRATOIRE DE 21 %	»		DA
• PRODUITS D'ASSURANCE-VIE ET DE CAPITALISATION SOUMIS AU PRÉLÈVEMENT LIBÉRATOIRE DE 7,5 %	»		DH
• PRODUITS DE PLACEMENT SOUMIS AUX PRÉLÈVEMENTS LIBÉRATOIRES AUTRES QUE CEUX INDICQUÉS LIGNE DA ET DH	»		EE
• REVENUS OUVRANT DROIT À ABATTEMENT	REVENUS DES ACTIONS ET PARTS (crédit d'impôt inclus)		DC
	REVENUS IMPOSABLES DES TITRES NON COTÉS DÉTENUS DANS LE PEA		FU
• PRODUITS DES CONTRATS D'ASSURANCE-VIE ET DE CAPITALISATION D'UNE DURÉE D'AU MOINS 6 OU 8 ANS	REVENUS DE VALEURS MOBILIÈRES ET DISTRIBUTIONS (crédit d'impôt inclus)		CH
	REVENUS DES STRUCTURES SOUMISES HORS DE FRANCE À UN RÉGIME FISCAL PRIVILÉGIÉ		TS
	INTÉRÊTS ET AUTRES REVENUS ASSIMILÉS (crédit d'impôt inclus)		GO
• REVENUS, DES LIGNES DC, CH, TS, TR, déjà soumis aux prélèvements sociaux sans CSG déductible	»		TR
• REVENUS, DES LIGNES DC, CH, TS, TR, déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible	»		CG
• CRÉDITS D'IMPÔT SUR VALEURS ÉTRANGÈRES	»		BH
• CRÉDITS D'IMPÔT DIRECTIVE "ÉPARGNE" ET AUTRES CRÉDITS D'IMPÔT RESTITUABLES	»		AB
• IMPATRIÉS REVENUS DE CAPITAUX MOBILIERS EXONÉRÉS (50 %)	»		BG
			DM

CHACUN DES MONTANTS DA à DM EST À REPORTER SUR LA DÉCLARATION DES REVENUS (• 2, LIGNES DA à DM)

2 - REVENUS DES VALEURS MOBILIÈRES ÉTRANGÈRES ET REVENUS ASSIMILÉS

• REVENUS PROVENANT DE PAYS AVEC LESQUELS LA FRANCE A CONCLU UNE CONVENTION : en principe, lorsqu'une convention accorde un crédit d'impôt au résident français ayant perçu des revenus à l'étranger, le montant de ce crédit d'impôt est égal au montant de l'impôt effectivement prélevé à l'étranger dans la limite de l'impôt français afférent à ces revenus. Toutefois, des exceptions et particularités existent. Elles sont répertoriées au renvoi **1** de la notice de la déclaration.

• ATTENTION : à l'exception, dans certains cas, des revenus provenant des États-Unis [cf renvoi **1**], vous devez, dans les deux tableaux suivants, exclusivement déclarer col. 2, 5 et 8 des revenus nets de l'impôt prélevé à l'étranger. Les taux forfaitaires indiqués col. 3, 6 et 9 doivent toujours être appliqués à ces revenus nets de l'impôt prélevé à l'étranger.

A - Dividendes éligibles à l'abattement de 40 %

PAYS D'ÉMISSION DES VALEURS	DIVIDENDES ÉLIGIBLES À L'ABATTEMENT DE 40 %			NOTA : Pour obtenir le pourcentage du crédit d'impôt devant être appliqué aux revenus de source étrangère que vous avez perçus, reportez-vous au tableau ci-contre. Lorsque des cas de ce tableau sont tranchés, c'est qu'aucun crédit d'impôt ne peut être obtenu. Lorsque aucun taux n'est indiqué, reportez-vous au renvoi 1 de la notice afin de déterminer le taux applicable aux revenus que vous avez perçus ou portez le montant de l'impôt prélevé à l'étranger cf 5 .
	MONTANT NET ENCAISSÉ EN EUROS	POURCENTAGE À APPLIQUER cf. tableau ci-contre	CRÉDIT D'IMPÔT (AVEC CENTIMES) (col. 2 X col. 3) OU IMPÔT ÉTRANGER S'IL EST INFÉRIEUR	
1	2	3	4	
SUISSE	1,00	17,70 %	0,18	
				TOTAL DES REVENUS (col. 2) A + 1,00
				TOTAL DES CRÉDITS D'IMPÔT (col. 4) B + 0,00
				DIVIDENDES ÉLIGIBLES À L'ABATTEMENT DE 40 % IMPOSABLES (total A - B) 1 DC
				FRAIS ET CHARGES VENANT EN DÉDUCTION 0 CA
				IMPATRIÉS REVENUS DE CAPITAUX MOBILIERS EXONÉRÉS (50 %) 0 DM
				MONTANT TOTAL DES CRÉDITS D'IMPÔTS (somme B) 0 TA
TOTAUX	1,00		0,00	CHACUN DES MONTANTS DC, CA, DM, TA EST À REPORTER SUR LA DÉCLARATION DES REVENUS (• 2 LIGNES DC, CA ET DM, • 8 LIGNE TA)

B - Autres revenus de valeurs mobilières et revenus assimilés

NOTA : Pour obtenir le pourcentage du crédit d'impôt devant être appliqué aux revenus de source étrangère que vous avez perçus, reportez-vous au tableau ci-contre.

Lorsque des cas de ce tableau sont tranchés, c'est qu'aucun crédit d'impôt ne peut être obtenu. Lorsque aucun taux n'est indiqué, reportez-vous au renvoi **1** de la notice afin de déterminer le taux applicable aux revenus que vous avez perçus ou portez le montant de l'impôt prélevé à l'étranger cf **5**.

PAYS D'ÉMISSION DES VALEURS	DIVIDENDES NON ÉLIGIBLES À L'ABATTEMENT DE 40 %			INTÉRÊTS			JETONS DE PRÉSENCE		
	MONTANT NET ENCAISSÉ EN EUROS	POURCENTAGE À APPLIQUER cf. tableau ci-contre	CRÉDIT D'IMPÔT (AVEC CENTIMES) (col. 2 X col. 3) OU IMPÔT ÉTRANGER S'IL EST INFÉRIEUR	MONTANT NET ENCAISSÉ EN EUROS	POURCENTAGE À APPLIQUER cf. tableau ci-contre	CRÉDIT D'IMPÔT (AVEC CENTIMES) (col. 5 X col. 6) OU IMPÔT ÉTRANGER S'IL EST INFÉRIEUR	MONTANT NET ENCAISSÉ EN EUROS	POURCENTAGE À APPLIQUER cf. tableau ci-contre	CRÉDIT D'IMPÔT (AVEC CENTIMES) (col. 8 X col. 9) OU IMPÔT ÉTRANGER S'IL EST INFÉRIEUR
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
TOTAUX	0,00		0,00	0,00			0,00		0,00

TOTAL DES REVENUS (col. 2 + 5 + 8)	A +	0,00
TOTAL DES CRÉDITS D'IMPÔT (col. 4 + 7 + 10)	B +	0,00
- REVENUS PROVENANT DE PAYS AVEC LESQUELS LA FRANCE N'A PAS CONCLU DE CONVENTION 1 (à l'exception des intérêts entrant dans le cadre de la directive "épargne" 7)	C +	0,00
- REVENUS IMPOSABLES DES VALEURS ÉTRANGÈRES (total des 3 sommes ci-dessus A, B, C)	▶	0 TS
- FRAIS ET CHARGES VENANT EN DÉDUCTION	▶	0 CA
- IMPATRIÉS REVENUS DE CAPITAUX MOBILIERS EXONÉRÉS (50 %)	▶	0 DM
- MONTANT TOTAL DES CRÉDITS D'IMPÔT (sommes B - crédits d'impôt prévus par la directive "épargne")	▶	0 TA
- MONTANT TOTAL DES CRÉDITS D'IMPÔT DIRECTIVE "ÉPARGNE"	▶	0 BG

CHACUN DES MONTANTS TS, CA, DM, TA ET BG EST À REPORTER SUR LA DÉCLARATION DES REVENUS (• 2 LIGNES TS, CA, DM ET BG, ET • 8 LIGNE TA)

C - Crédit d'impôt : taux applicables aux revenus nets de l'impôt prélevé à la source 5

PAYS D'ÉMISSION DES VALEURS	Dividendes	Intérêts	Jetons de présence
AFRIQUE DU SUD	17,7%	0	
ALBANIE	17,7%	11,2%	
ALGÈRIE (1)	17,7%	13,7% ou 0	
ALLEMAGNE	17,7%	0	
ARABIE SAOUDITE	0	0	0
ARGENTINE (1)	17,7%	25 ou 17,7%	
ARMÉNIE (1)	17,7%	11,2%	
AUSTRALIE	17,7%	11,2%	
AUTRICHE	17,7%	7 0	
AZERBAÏDJAN	11,2%	11,2%	
BAHREIN	0	0	0
BANGLADESH (1)			
BELGIQUE	17,7%	17,7%	7 0
BÉNIN (1)			
BOLIVIE	17,7%	17,7%	
BOTSWANA (1)	13,7%	11,2% ou 0	
BRESIL (1)			
BULGARIE	17,7%	0	10
BURKINA-FASO (1)	19,1%		
CAMEROUN (1)	17,7%	17,7% ou 0	
CANADA (1)	17,7%	11,2%	
RÉP. CENTRAFRICAINE (1)	11 17	13,7%	13,7%
CHILI (1)	17,7%	17,7 ou 5,3%	
CHINE (1)		11,2%	
CHYPRE (1)	17,7%	11,2% ou 0	
CONGO	25%	0	
CORÉE (1)	17,7%	11,2% ou 0	
CÔTE D'IVOIRE (1)	22 ou 17,7%	17,7%	
CROATIE	17,7%	0	
ÉGYPTE (1)	0	17,7% ou 0	
ÉMIRATS ARABES UNIS	0	0	0
ÉQUATEUR (1)	17,7%	17,7 ou 11,2 ou 0	
ESPAGNE (1)	17,7%	11,2% ou 0	
ESTONIE (1)	17,7%	11,2% ou 0	
ÉTATS-UNIS (1)	17,7%	0	
ÉTHIOPIE (1)	11,2%	5,3%	11
FINLANDE (1)	0	11,2% ou 0	
GABON (1)	17,7%	11,2%	
GEORGIE (1)	11,2%	0	
GHANA (1)	17,7%	14,3% ou 0	
GRÈCE	26,6%	11,2%	0
GUINÉE (1)	17,7%	11,2%	
HONG KONG	11,2%	11,2%	
HONGRIE	17,7%	0	
INDE (1)	11,2%	11,2%	
INDONÉSIE (1)	17,7 ou 11,2%	17,7 ou 11,2%	
IRAN	25%	17,7% ou 0	
IRLANDE	0	0	0
ISLANDE	17,7%	0	
ISRAËL (1)	17,7%	11,2 ou 5,3%	
ITALIE (1)	17,7%	11,2% ou 0	
JAMAÏQUE (1)	17,7%	11,2%	
JAPON (1)	11,2%	11,2% ou 0	
JORDANIE (1)	17,7%	17,7% ou 0	
KAZAKHSTAN (1)	17,7%	11,2% ou 0	
KENYA (1)	11,2%	13,7%	
KOWEÏT	0	0	0
LETTONIE (1)	17,7%	11,2% ou 0	
LIBAN	0	0	

PAYS D'ÉMISSION DES VALEURS	Dividendes	Intérêts	Jetons de présence
LIBYE	11,2%		
LITUANIE	17,7%	11,2% ou 0	
LUXEMBOURG (1)	17,7%	11,2%	9
MACÉDOINE	17,7%	0	
MADAGASCAR	33,34%	17,7%	
MALAISIE (1)	0	17,7%	
MALAWI	0	0	8
MALI (1)			13,7%
MALTE (1)	17,7%	5,3% ou 0	
MAROC (1)	33,34%	17,7 ou 11,2%	9
MAURICE (ÎLE) (1)	33,34%		
MAURITANIE (1)	19,1%		13,7%
MA YOTTE (1)	17,7 ou 13,7%		13,7%
MEXIQUE (1)	17,7%	11,2% ou 5,3% ou 0%	
MONGOLIE (1)	17,7%	11,2%	
NAMIBIE (1)	17,7%	11,2% ou 0	
NIGER (1)	19,1%		10
NIGÉRIA (1)	17,7%	14,3% ou 0	
NORVEGE (1)	17,7%	0	
NOUVELLE CALÉDONIE	0	0	
NOUVELLE-ZÉLANDE	17,7%	11,2%	
OMAN	0	0	0
OUZBÉKISTAN (1)	11,2%	5,3%	
PAKISTAN (1)	17,7%	11,2% ou 0	
PAYS-BAS (1)	17,7%	11,2% ou 0	
PHILIPPINES (1)	25%	17,7%	
POLOGNE	17,7%	0	
POLYNÉSIE FRANÇAISE (1)	17		
PORTUGAL (1)	17,7%		
QATAR	0	0	0
ROUMANIE	11,2%	11,2%	0
ROYAUME-UNI	17,7%	0	9
RUSSIE (1)	17,7% ou 11,2%	0	
SAINT-MARTIN (1)	17,7%	11,2%	
ST-PIERRE-ET-MIQUELON	17,7%	0	
SENÉGAL (1)	17,7%	17,7%	
SINGAPOUR		11,2%	
SLOVAQUIE	11,2%	0	
SLOVÉNIE (1)	17,7%	5,3% ou 0	
SRI LANKA (1)	17,7%		
SUÈDE	17,7%	0	
SUISSE	17,7%	7 0	
SYRIE (1)	17,7% ou 0	11,2% ou 0	11
TAÏWAN (1)	11,2%	11,2%	
TCHÉQUIE	11,2%	0	
THAÏLANDE (1)			
TOGO	13,7%		13,7%
TRINITÉ ET TOBAGO (1)	17,7%	11,2%	
TUNISIE (1)	13,7%		
TURQUIE (1)	25%	17,7%	
UKRAINE (1)	17,7%	11,2%	
EX-URSS(1)	17,7%	11,2%	
C.E.1 (CERTAINS ÉTATS)	17,7%	11,2% ou 0	0
VENEZUELA (1)	5,3%	5,3% ou 0	
VIËT NAM (1)	17,7%	0	
EX-YOUGOSLAVIE(2)	17,7%	0	
ZIMBABWE (1)	25%	11,2% ou 0	
DIRECTIVE "ÉPARGNE"	25% ou 53,8%		

(1) La convention fiscale conclue entre la France et l'ex-URSS s'applique à la Biélorussie, le Kirghizistan, le Tadjikistan et le Turkménistan.

(2) La convention fiscale conclue entre le gouvernement de la République française et le gouvernement de la République socialiste fédérative de Yougoslavie s'applique entre la France et les républiques de Bosnie-Herzégovine, du Kosovo, et de Serbie-Monténégro.

(3) Le taux de 53,8% s'applique aux intérêts versés à compter du 1er juillet 2011.

V. REVENUS DES PROFESSIONS NON SALARIÉES

(voir également tableaux n° VIII (ci-dessous))

	NOM DU PAYS OU DE LA COLLECTIVITÉ OU CHAQUE REVENU A ÉTÉ ENCAISSÉ	MONTANT DU BÉNÉFICE EN EUROS (PORTEZ LE SIGNE +) OU DU DÉFICIT (PORTEZ LE SIGNE -)
• BÉNÉFICES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES 15 DÉCLARANT 1 DÉCLARANT 2 PERSONNES À CHARGE		<i>Rappel : ces sommes sont à ajouter, le cas échéant, aux revenus de même nature perçus en France et dans les D.O.M.</i>
• BÉNÉFICES DES PROFESSIONS INDUSTRIELLES, COMMERCIALES OU ARTISANALES 15 DÉCLARANT 1 DÉCLARANT 2 PERSONNES À CHARGE		
• BÉNÉFICES DES PROFESSIONS NON COMMERCIALES 15 DÉCLARANT 1 DÉCLARANT 2 PERSONNES À CHARGE		

À REPORTER
SUR LA DÉCLARATION
DES REVENUS
• 5 « REVENUS
ET PLUS-VALUES
DES PROFESSIONS
NON SALARIÉES »

VI. REVENUS IMPOSABLES DE SOURCE ÉTRANGÈRE OUVRANT DROIT À UN CRÉDIT D'IMPÔT ÉGAL AU MONTANT DE L'IMPÔT FRANÇAIS CORRESPONDANT À CES REVENUS (voir page 3 de la notice explicative)

INDIQUEZ LE BÉNÉFICIAIRE DES REVENUS : - DÉCLARANT 1 OU DÉCLARANT 2 OU PERSONNES À CHARGE	NOM DU PAYS OU DE LA COLLECTIVITÉ OU CHAQUE REVENU A ÉTÉ RÉALISÉ	NATURE DU REVENU	MONTANT BRUT DU REVENU HORS COTISATIONS SOCIALES OBLIGATOIRES (EN EUROS)	MONTANT DES CHARGES AFFÉRENTES AU REVENU EN EUROS (autres que le montant de l'impôt éventuellement acquitté à l'étranger)
TOTAL				

À REPORTER LIGNE 8 TK
DE LA DÉCLARATION DES REVENUS

VII. REVENUS EXONÉRÉS PRIS EN COMPTE POUR LE CALCUL DU TAUX EFFECTIF **16**

INDIQUEZ LE BÉNÉFICIAIRE DES REVENUS - DÉCLARANT 1 OU DÉCLARANT 2 OU PERSONNES À CHARGE	NOM DU PAYS OU DE LA COLLECTIVITÉ OU CHAQUE REVENU A ÉTÉ RÉALISÉ	NATURE DU REVENU	MONTANT BRUT DU REVENU HORS COTISATIONS SOCIALES OBLIGATOIRES (EN EUROS)	MONTANT DE L'IMPÔT ÉVENTUELLEMENT ACQUITTÉ À L'ÉTRANGER (EN EUROS)	MONTANT DES CHARGES AFFÉRENTES AU REVENU (EN EUROS) (Y COMPRIS FRAIS REELS)
1	2	3	4	5	6
TOTAL DE CHAQUE COLONNE					
TOTAL À REPORTER LIGNE 8 TI DE LA DÉCLARATION DES REVENUS (TOTAL COL. 4 - TOTAL COL. 5 - TOTAL COL. 6)			0		

VIII. REVENUS DE SOURCE ÉTRANGÈRE IMPOSABLES À LA C.S.G. ET À LA CONTRIBUTION POUR LE REMBOURSEMENT DE LA DETTE SOCIALE (C.R.D.S.) **17**

MONTANTS BRUTS DES REVENUS SALARIAUX, NON SALARIAUX ET DE REMPLACEMENT (CADRE I ET V) À REPORTER SUR LA DÉCLARATION DES REVENUS

- REVENUS IMPOSABLES À LA C.S.G. AU TAUX DE

 7,5 % 8TQ non salariaux 7,5 % 8TR salariaux 6,6 % 8TV 6,2 % 8TW 3,8 % 8TX

CES REVENUS SONT ÉGALEMENT TAXÉS À LA C.R.D.S. AU TAUX DE 0,5 %

À

LE //

SIGNATURE :

En application de la loi « Informatique et libertés », vous pouvez accéder aux données vous concernant, sous réserve que cela ne porte pas atteinte à la recherche des infractions fiscales, et les faire rectifier, sous réserve des procédures du code général des impôts et du livre des procédures fiscales. Les demandes sont à adresser au service des impôts dont vous relevez. Les données portées sur les déclarations de revenus sont utilisées pour la gestion de l'impôt sur le revenu, de la taxe d'habitation et de la redevance de l'audiovisuel. Elles sont rapprochées des déclarations relatives à l'impôt desolidarité sur la fortune. Les organismes chargés de la gestion d'assurance vieillesse, d'allocations familiales, de régime complémentaire et du contrôle des cotisations des professions indépendantes sont, sur leur demande, destinataires d'informations issues du traitement de la déclaration de revenus de leurs seuls allocataires, pensionnés ou assurés.

Ce document a un caractère facultatif.
Il est destiné à faciliter le calcul des montants à reporter sur les déclarations 2042 et 2042 C ainsi que le suivi des pertes.

PLUS-VALUES MOBILIERES : COMPENSATION DES RÉSULTATS DE L'ANNÉE 2012 ET SUIVI DES PERTES (1)

Rappel de la situation au 31.12.2011 : montant des pertes antérieures reportables (pertes reportables sur 10 ans)

2002	2003	2004	2005	2006
2007	2008	2009	2010	2011
	12 017	7 455	181	8 998

1^{ère} étape : compensez les gains et les pertes sur cessions de valeurs mobilières et droits sociaux de l'année 2012

Deux possibilités :

- Vous obtenez une perte : reportez ce résultat sur la déclaration n° 2042 ligne 3VH.
Ne cumulez en aucun cas cette perte avec les pertes résultant des années antérieures. La perte réalisée en 2012 pourra uniquement s'imputer sur les revenus des 10 années suivantes. Inscrivez cette perte au paragraphe « situation au 31.12.2012 » dans la case 2012 au bas de cette déclaration.
- Vous obtenez un ou des gains, vous pouvez imputer vos pertes antérieures. Passez à la 2^{ème} étape.

2^{ème} étape : imputez les pertes antérieures sur le ou les gains déterminés (2)

Total des gains taxables	... à 41%	... à 30%	... à 24%	... à 22.5%	... à 19%	... à 18%	
Total imputé							Total imputé
Imputation des pertes							
2002	-	-	-	-	-	-	-
2003	-	-	-	-	-	-	-
2004	-	-	-	-	-	-	-
2005	-	-	-	-	-	-	-
2006	-	-	-	-	-	-	-
2007	-	-	-	-	-	-	-
2008	-	-	-	-	-	-	-
2009	-	-	-	-	-	-	-
2010	-	-	-	-	-	-	-
2011	-	-	-	-	-	-	-
Total à reporter	= 0 Ligne 3VF ou 3SF de la 2042C (3)	= 0 Ligne 3VI ou 3SI ou 3SK de la 2042C (3)(4)(5)	= 0 Ligne 3VG de la 2042 ou 3SB de la 2042C (6)	= 0 Ligne 3VM de la 2042C	= 0 Ligne 3VT ou 3SA ou 3SJ ou 3SC de la 2042C (7)	= 0 Ligne 3VD ou 3SD de la 2042C (3)	

- (1) Si vous transférez votre domicile fiscal hors de France et êtes dans l'obligation de remplir une déclaration n°2074-ET-D, ne remplissez pas la déclaration n°2041-SP. La compensation entre les gains et les pertes de l'année et, le cas échéant, l'imputation des pertes des années antérieures s'effectue directement sur la déclaration n°2074-ET-D.
- (2) Vous pouvez également imputer vos pertes antérieures sur vos plus-values mises en report d'imposition en application de l'article 150-0 D bis du CGI, uniquement taxées aux prélèvements sociaux de l'année de leur réalisation. Le montant net des ces plus-values est à reporter case 3WE de la déclaration n° 2042C.
- (3) Pour les options sur titres attribuées depuis le 20 juin 2007, les pertes des années antérieures ne sont pas imputables sur les gains de levée d'options.
- (4) Les pertes des années antérieures ne sont pas imputables sur les gains d'acquisition d'actions gratuites.
- (5) Reportez les gains de levée d'options sur titres et les gains d'actions gratuites attribuées avant le 28.9.2012 ligne 3VI ou 3SI et les gains de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise à la ligne 3SK.
- (6) Reportez ligne 3VG et de la 2042 les gains de cessions de valeurs mobilières et droits sociaux taxables à 24% et ligne 3SB de la 2042C le montant des plus-values en report d'imposition de l'article 150-0 D bis du CGI dont le report a expiré en 2012 et qui sont taxables à 24%.
- (7) Reportez ligne 3VT de la 2042C les gains taxables à 19% issus de la clôture d'un PEA avant l'expiration de sa 5^{ème} année, ligne 3SA les gains de cessions de valeurs mobilières et droits sociaux pour lesquels vous avez opté pour l'imposition forfaitaire au taux de 19% ligne 3SJ les gains de cessions de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise taxable à 19%.

Situation au 31.12.2012 : montant des pertes reportables

Complétez ces lignes du montant des pertes reportables mentionné au § « rappel de la situation au 31.12.2011 » après déduction du montant imputé sur les revenus de 2012 au § précédent.

Les pertes antérieures étant imputables sur 10 ans, les pertes réalisées en 2002 qui n'ont pas été imputées sur les revenus 2012 ne seront plus reportables.

Pertes restant reportables

2003	2004	2005	2006	2007
2008	2009	2010	2011	2012
12 017	7 455	181	8 998	

FICHE D'AIDE

Click **impôts**
pro 2013

CALCUL DE VOTRE BASE NETTE IMPOSABLE 2013

1 | ACTIF BRUT

IMMEUBLES BÂTIS

Résidence principale AB **200 650**
Autres immeubles AC **473 650**

IMMEUBLES NON BÂTIS, PARTS DE GROUPEMENTS FORESTIERS OU FONCIERS

Bois, forêts et parts de groupements forestiers BC X 25 % = BD

Biens ruraux loués à long terme BE

• dont montant dans la limite de 101 897 € X 25 % = BF

• dont montant pour la fraction supérieure à 101 897 € X 50 % = BG

Parts de Groupements Fonciers Agricoles et de Groupements Agricoles Fonciers BH

• dont montant dans la limite de 101 897 € X 25 % = BI

• dont montant pour la fraction supérieure à 101 897 € X 50 % = BJ

Autres biens BK **16 000**

DROITS SOCIAUX - VALEURS MOBILIÈRES - LIQUIDITÉS - AUTRES MEUBLES

Parts ou actions détenues par les salariés et mandataires sociaux CL X 25 % = CM

Parts ou actions de sociétés avec engagement de conservation de 6 ans minimum CB X 25 % = CC

Droits sociaux de sociétés dans lesquelles vous exercez une fonction ou une activité CD **530 000**

Autres valeurs mobilières CE **172 890**

Liquidités CF **971 870**

Autres biens meubles (dont contrats d'assurance-vie CO) CG **5 696**

TOTAL DES IMMEUBLES ET DES BIENS MEUBLES AB + AC + BD + BF + BG + BI + BJ + BK + CM + CC à CG = DE **2 370 756**

Forfait mobilier Si les meubles meublants ont déjà été déclarés et intégrés à la ligne CG, inscrivez « 0 », sinon, inscrivez DE x 5 % EF **0**

TOTAL DE L'ACTIF BRUT DE + EF = FG **2 370 756**

2 | PASSIF ET AUTRES DÉDUCTIONS

TOTAL DU PASSIF ET AUTRES DÉDUCTIONS GH **334 235**

3 | ACTIF NET IMPOSABLE

BASE IMPOSABLE Montant à reporter case 9H1 de votre déclaration en ligne ou de votre déclaration complémentaire de revenus n°2042 C FG - GH = HI **2 036 521**

À CONSERVER. VOUS N'AVEZ PAS À ENVOYER CE DOCUMENT À L'ADMINISTRATION FISCALE

FICHE D'AIDE

Click **impôts**
pro 2013

CALCUL DE VOTRE IMPÔT ARRONDISSEZ CHAQUE LIGNE À L'EURO LE PLUS PROCHE

1 | MONTANT DE L'IMPÔT AVANT RÉDUCTIONS

Montant de l'impôt avant décote

Fraction du patrimoine à taxer

- 1^{re} tranche : n'excédant pas 800 000 €.....
- 2^e tranche : entre 800 000 € et 1 300 000 €.....
- 3^e tranche : entre 1 300 000 € et 2 570 000 €.....
- 4^e tranche : entre 2 570 000 € et 5 000 000 €.....
- 5^e tranche : entre 5 000 000 € et 10 000 000 €.....
- 6^e tranche : supérieure à 10 000 000 €.....

VENTILATION
PAR TRANCHE

TAUX

MONTANT
DE L'IMPÔT

VENTILATION PAR TRANCHE	TAUX	MONTANT DE L'IMPÔT
800 000		EXONÉRÉE
500 000	x 0,50 %	2 500
736 521	x 0,70 %	5 156
	x 1,00 %	
	x 1,25 %	
	x 1,50 %	
2 036 521		7 656

TOTAUX

Décote :

Si votre patrimoine est supérieur ou égal à 1 300 000 € et inférieur à 1 400 000 €, calculez : $17\,500 - (1,25\% \times HI)$ = LB

MONTANT DE L'IMPÔT AVANT RÉDUCTIONS..... LA OU LA - LB = LM **7 656**

2 | RÉDUCTIONS Le plafond global annuel des réductions cumulées pour investissements dans les PME et pour dons ne peut excéder 45 000 €.

Pour investissements dans les PME

- Directs dans une société..... NE x 50 % = MU
- Par sociétés interposées *holdings*..... NF x 50 % = MW
- Par le biais de FIP..... MX x 50 % = MY
- Par le biais de FCPI..... NA x 50 % = NB

Pour dons à certains organismes d'intérêt général établis en France..... NC x 75 % = ND

Pour dons à certains organismes d'intérêt général établis dans un État européen..... NG x 75 % = NH

MONTANT DE L'ISF APRÈS RÉDUCTIONS..... LM - MU - MW - MY - NB - ND - NH = NP **7 656**

3 | PLAFONNEMENT

Impôts dus au titre des revenus et produits 2012..... PR **96 683**

Total des impôts..... NP + PR = PS **104 339**

Revenus et produits de l'année 2012 *en cas de montant négatif, inscrivez « 0 »*..... PT **202 469** x 75 % = PU **151 852**

Montant du plafonnement *en cas de montant négatif, inscrivez « 0 »*..... PS - PU = PV

MONTANT DE L'ISF APRÈS PLAFONNEMENT..... NP - PV = QR **7 656**

4 | IMPUTATION DE L'IMPÔT SUR LA FORTUNE ACQUITTÉ HORS DE FRANCE

TOTAL DU MONTANT ACQUITTÉ HORS DE FRANCE..... RS **0**

5 | MONTANT NET À PAYER DE VOTRE ISF..... NP OU (NP - RS) OU QR OU (QR - RS) = ST **7 656**

À CONSERVER. VOUS N'AVEZ PAS À ENVOYER CE DOCUMENT À L'ADMINISTRATION FISCALE.
EN DÉCLARANT EN LIGNE VOUS OBTENEZ IMMÉDIATEMENT LE MONTANT DE VOTRE IMPÔT.

IMPÔT DE SOLIDARITÉ SUR LA FORTUNE 2013

NOM, PRÉNOM **THOMAS Thibault**

INVENTAIRE S1

ADRESSE

FEUILLET N° 01 SUR 01

NE PAS ENVOYER CE DOCUMENT A L'ADMINISTRATION FISCALE

IMMEUBLES BÂTIS ET NON BÂTIS

N°	NATURE	LIEU DE SITUATION DÉPARTEMENT, COMMUNE, ADRESSE, LIEU-DIT	CARACTÉRISTIQUES - RÉSIDENCE PRINCIPALE ET BIENS BÂTIS, INDIQUEZ : SUPERFICIE TERRAIN, SUPERFICIE TOTALE HABITABLE OU UTILE EN M², NOMBRE DE PIÈCES - BIENS NON BÂTIS, INDIQUEZ SUPERFICIE, DATE ET DURÉE DU BAIL	BIENS MIXTES FRACTION TAXABLE EN %	VALEUR DÉCLARÉE			NATURE DES DROITS DÉTENUS SUR LE BIEN SI VOUS NE DÉTENEZ PAS LA PLEINE PROPRIÉTÉ		
					RÉSIDENCE PRINCIPALE	BÂTIS	NON BÂTIS			
1	2	3	4	5	6	7	8	9		
LIGNE DE REPORT ÉVENTUEL DES TOTAUX DU FEUILLET PRÉCÉDENT										
1.1	Maison individuelle	9 IMP LES HAUTS DE SERIGNAN 34410 SERIGNAN			200 650					
1.2	Maison individuelle	32 AV DES PIERROTS 91400 ORSAY	Superficie du terrain : 400 Superficie totale habitable ou utile : 100 m² Nombre de pièces : 4			239 300		Indivision - Quote-part de 70,00 %		
1.3	Maison individuelle	29 RUE DE LA CURE D'AIR 91400 ORSAY	Superficie du terrain : 450 Superficie totale habitable ou utile : 60 m² Nombre de pièces : 3			234 350				
11.1	Terrain à bâtir	27 RUE DE LA CURE 91400 ORSAY	Superficie : 450				16 000	Indivision - Quote-part de 25,00 %		
TOTAL					AB	200 650	AC	473 650	BK	16 000

IMPÔT DE SOLIDARITÉ SUR LA FORTUNE 2013

NOM, PRÉNOM **THOMAS Thibaut**

INVENTAIRE S2

ADRESSE

FEUILLET N° 01 SUR 02

NE PAS ENVOYER CE DOCUMENT A L'ADMINISTRATION FISCALE

DROITS SOCIAUX, VALEURS MOBILIÈRES, LIQUIDITÉS, AUTRES MEUBLES

N°	DÉSIGNATION <small>POUR LES PARTS DE SCI NON TRANSPARENTES, PRÉCISEZ L'ADRESSE DE L'IMMEUBLE</small>	MÉTHODE D'ÉVALUATION <small>ET ÉLÉMENTS DE CALCUL</small>	VALEUR DÉCLARÉE				
			DROITS SOCIAUX DE SOCIÉTÉS <small>DANS LESQUELLES VOUS EXERCEZ</small>	AUTRES DROITS SOCIAUX ET VALEURS MOBILIÈRES	LIQUIDITÉS	AUTRES BIENS MEUBLES <small>DONT DROITS D'AUTEUR</small>	
1	2	3	4	5	6	7	
LIGNE DE REPORT ÉVENTUEL DES TOTAUX DU FEUILLET PRÉCÉDENT							
1	SCI MICHEL THOMAS	Dernier cours connu au 1-1-2013	530 000				
2	BARCLAYS BARCLAYS 55812201010	Dernier cours connu au 1-1-2013		112 683			
3	UBS 292-455516 Postfach, CH-4002 BASEL	Dernier cours connu au 1-1-2013		60 207			
4	CCP 855425R020 CCP n°855425R020	Montant nominal au 1-1-2013				3 712	
5	CCP 820 2197208 CCP 820 2197208	Montant nominal au 1-1-2013				107	
6	CCP LIVRET A CCP LIVRET A	Montant nominal au 1-1-2013				19 352	
7	ING DIRECT ING DIRECT 10000330638	Montant nominal au 1-1-2013				5 162	
8	SCI MICHEL THOMAS COMPTE COURANT	Montant nominal au 1-1-2013				787 362	
9	LA SOUTASSE COMPTE COURANT	Montant nominal au 1-1-2013				76 395	
TOTAL			CD	530 000 CE	172 890 CF	892 090 CG	0

IMPÔT DE SOLIDARITÉ SUR LA FORTUNE 2013

NOM, PRÉNOM **THOMAS Thibault**

ADRESSE

INVENTAIRE S2

FEUILLET N° 02 SUR 02

NE PAS ENVOYER CE DOCUMENT A L'ADMINISTRATION FISCALE

DROITS SOCIAUX, VALEURS MOBILIÈRES, LIQUIDITÉS, AUTRES MEUBLES

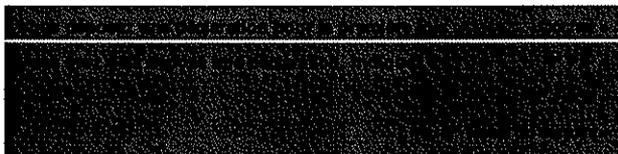
N°	DÉSIGNATION POUR LES PARTS DE SCI NON TRANSPARENTES, PRÉCISEZ L'ADRESSE DE L'IMMEUBLE	MÉTHODE D'ÉVALUATION ET ÉLÉMENTS DE CALCUL	VALEUR DÉCLARÉE			
			DROITS SOCIAUX DE SOCIÉTÉS DANS LESQUELLES VOUS EXERCEZ	AUTRES DROITS SOCIAUX ET VALEURS MOBILIÈRES	LIQUIDITÉS	AUTRES BIENS MEUBLES DONT DROITS D'AUTEUR
1	2	3	4	5	6	7
	LIGNE DE REPORT ÉVENTUEL DES TOTAUX DU FEUILLET PRÉCÉDENT		530 000	172 890	892 090	0
10	espèces	Montant nominal au 1-1-2013			79 780	
11	AFER ASS-VIE	Montant nominal au 1-1-2013				896
12	VEHICULE CITROEN C5 2003	Montant nominal au 1-1-2013				800
13	MEUBLES	Evaluation globale				4 000
TOTAL			530 000	172 890	971 870	5 696

DÉCLARATION DES REVENUS 2013

13



Envoyez votre déclaration au centre des finances publiques de votre domicile au plus tard le 20 mai





NUMÉROS PRÉSENTS SUR LA DÉCLARATION DE REVENUS OU SUR VOTRE DERNIER AVIS D'IMPÔT

ÉTAT CIVIL

DÉCLARANT 1 *Monsieur* *Madame*

DÉCLARANT 2 *Monsieur* *Madame*

Nom de naissance **THOMAS**
 Prénoms **Thibault**
 Date de naissance **0 6 0 2 1 9 5 8**

Lieu de naissance
DÉPARTEMENT COMMUNE OU PAYS SI NÉ(E) À L'ÉTRANGER

DÉPARTEMENT COMMUNE OU PAYS SI NÉ(E) À L'ÉTRANGER

Nom auquel vos courriers seront adressés

THOMAS

ADRESSE AU 1ER JANVIER 2014

Adresse

NUMÉRO RUE
 CODE POSTAL COMMUNE

Appartement

NUMÉRO ÉTAGE ESCALIER BÂTIMENT RÉSIDENCE

NB PIÈCES

Statut

PROPRIÉTAIRE LOCATAIRE COLOCATAIRE HÉBERGÉ GRATUITEMENT NOM DU PROPRIÉTAIRE

CHANGEMENTS D'ADRESSE

Déménagement en 2013 Indiquez votre adresse au 1er janvier 2013 et la date du déménagement : | | | 2013

Adresse

NUMÉRO RUE
 CODE POSTAL COMMUNE

Déménagement en 2014 Indiquez votre adresse actuelle et la date du déménagement : | | | 2014

Adresse

NUMÉRO RUE
 CODE POSTAL COMMUNE

Appartement

NUMÉRO ÉTAGE ESCALIER BÂTIMENT RÉSIDENCE

CONTRIBUTION À L'AUDIOVISUEL PUBLIC

Si aucune de vos résidences (principale ou secondaire) n'est équipée d'un téléviseur, cochez la case OUI

SIGNATURE DU OU DES DÉCLARANTS

Tél. : À Le

Mél. :

Si vous déposez la déclaration au titre d'un mandat, cochez la case et apposez votre cachet

 OUI

SERVICES GESTIONNAIRES

SITUATION ET CHARGES DU FOYER FISCAL

ÉLÉMENTS POUR LA TAXE D'HABITATION

A | SITUATION DU FOYER FISCAL EN 2013

Marié(e)s..... M Célibataire..... C
 Divorcé(e)/séparé(e)..... D Veuf(ve)..... V
 Pacsé(e)s..... O

Date des changements en 2013

- Mariage x 2013 Pacs x 2013
 N° fiscal de votre conjoint.....
 Vous optez pour la déclaration séparée de vos revenus 2013..... B
 - Divorce/séparation/rupture de Pacs..... Y 2013
 - Décès : déclarant 1..... Z 2013
 déclarant 2..... Z 2013

Situations pouvant donner droit à une demi-part supplémentaire

1. En cas de célibat, divorce, séparation, veuvage

> Vous viviez seul au 1er janvier 2013 et vous avez un enfant :
 . majeur non rattaché à votre foyer fiscal (ou mineur imposé en son nom propre)
 . ou décédé après l'âge de 16 ans ou par suite de faits de guerre.
 et vous avez élevé cet enfant pendant au moins cinq années
 au cours desquelles vous viviez seul L
 > Vous ne viviez pas seul au 1er janvier 2013 N

2. Titulaire d'une pension (militaire, accident du travail) pour une invalidité d'au moins 40 % ou d'une carte d'invalidité d'au moins 80 %

Votre conjoint remplit ces conditions, ou votre conjoint, décédé en 2013, remplissait ces conditions..... P
 F

3. Titulaire de la carte du combattant ou d'une pension militaire d'invalidité ou de victime de guerre :

- Vous êtes célibataire, divorcé, séparé, veuf et :
 . vous avez plus de 75 ans et vous remplissez ces conditions ;
 . ou vous avez plus de 75 ans et votre conjoint, décédé après l'âge de 75 ans, remplissait ces conditions ;
 . ou votre conjoint, âgé de plus de 75 ans, décédé en 2013, remplissait ces conditions..... W
 - Vous êtes mariés ou liés par un Pacs et l'un des deux déclarants, âgé de plus de 75 ans, remplit ces conditions..... S
 - Vous avez une pension de veuve de guerre..... G

B | PARENT ISOLÉ

Vous êtes célibataire, divorcé, séparé et, au 1er janvier 2013, vous viviez seul avec vos enfants ou des personnes invalides recueillies sous votre toit, cochez la case..... T

C | PERSONNES À CHARGE EN 2013

Enfants à charge

Nombre d'enfants non mariés de moins de 18 ans au 1er janvier 2013 ou nés en 2013 ou handicapés quel que soit l'âge..... F
 Année de naissance
 dont enfants titulaires de la carte d'invalidité..... G
 Année de naissance
 Nom, prénoms, date et lieu de naissance

Enfants à charge en résidence alternée

Nombre d'enfants non mariés de moins de 18 ans au 1er janvier 2013 ou nés en 2013 ou handicapés quel que soit l'âge..... H
 Année de naissance
 dont enfants titulaires de la carte d'invalidité..... I
 Année de naissance
 Nom, prénoms, date et lieu de naissance

Nom et adresse de l'autre parent

Personnes invalides vivant sous votre toit

Nombre de titulaires de la carte d'invalidité d'au moins 80 %..... R
 Année de naissance
 Nom, prénoms, date et lieu de naissance

D | RATTACHEMENT EN 2013 D'ENFANTS MAJEURS OU MARIÉS

Nombre d'enfants célibataires (ou veufs ou divorcés) majeurs sans enfant..... J
 Nombre d'enfants mariés/pacsés et d'enfants non mariés chargés de famille (y compris le conjoint et les enfants)..... N

Nom, prénom

Date et lieu de naissance

Nom, prénom

Date et lieu de naissance

E | RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

.....

1 | TRAITEMENTS, SALAIRES, PRIME POUR L'EMPLOI, PENSIONS ET RENTES

TRAITEMENTS, SALAIRES	DÉCLARANT1		DÉCLARANT2		1 ^{er} PERS. À CHARGE		2 ^e PERS. À CHARGE	
Revenus d'activité.....	1AJ		1BJ		1CJ		1DJ	
Autres revenus imposables <i>pré retraite, chômage</i>	1AP		1BP		1CP		1DP	
Frais réels <i>liste détaillée sur papier libre</i>	1AK		1BK		1CK		1DK	
Demandeur d'emploi de plus d'un an.....	1AI	COO-EZ >	1BI	COO-EZ >	1CI	COO-EZ >	1DI	COO-EZ >
Revenus d'heures supplémentaires exonérés effectués en 2012, payés en 2013.....	1AU		1BU		1CU		1DU	

POUR RECEVOIR LA PRIME POUR L'EMPLOI *Pour recevoir votre prime, joignez obligatoirement un RIB si vous ne l'avez pas déjà communiqué*

Activité à temps plein exercée toute l'année 2013.....	1AX(1)	COO-EZ >	1BX(1)	COO-EZ >	1CX(1)	COO-EZ >	1DX(1)	COO-EZ >
Sinon, nombre d'heures payées dans l'année..... <i>y compris heures supplémentaires exonérées</i>	1AV		1BV		1CV		1DV	

REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE (RSA)	FOYER		1 ^{er} PERS. À CHARGE		2 ^e PERS. À CHARGE	
Montant du RSA « complément d'activité ».....	1BL		1CB		1DQ	

PENSIONS, RETRAITES, RENTES Y COMPRIS PENSIONS ALIMENTAIRES	DÉCLARANT1		DÉCLARANT2		1 ^{er} PERS. À CHARGE		2 ^e PERS. À CHARGE	
Pensions, retraites, rentes.....	1AS		1BS		1CS		1DS	
Pensions de retraite en capital taxables à 7,5 %.....	1AT		1BT		1CO		1DO	
Pensions alimentaires perçues.....	1AO		1BO					

RENTES VIAGÈRES À TITRE ONÉREUX	<i>moins de 50 ans</i>		<i>de 50 à 59 ans</i>		<i>de 60 à 69 ans</i>		<i>à partir de 70 ans</i>	
Total perçu par le foyer par âge d'entrée en jouissance.....	1AW		1BW		1CW		1DW	

2 | REVENUS DES VALEURS ET CAPITAUX MOBILIERS

Produits d'assurance-vie et de capitalisation soumis au prélèvement libératoire de 7,5 %.....	2DH	
Autres produits de placement soumis à un prélèvement libératoire.....	2EE	

REVENUS OUVRANT DROIT À ABATTEMENT *ne le déduisez pas*

Revenus des actions et parts.....	2DC	4 561
Revenus imposables des titres non cotés détenus dans le PEA.....	2FU	
Produits des contrats d'assurance-vie d'une durée d'au moins 8 ans.....	2CH	

REVENUS N'OUVRANT PAS DROIT À ABATTEMENT

Produits des contrats d'assurance-vie d'une durée inférieure à 8 ans et distributions.....	2TS	
Produits de placement à revenu fixe.....	2TR	63
Produits de placement à revenu fixe inférieurs à 2 000 € taxables sur option à 24%.....	2FA	

AUTRES

Revenus des lignes 2DC, 2CH, 2TS, 2TR, 2FA déjà soumis aux prélèvements sociaux sans CSG déductible.....	2CG	
Revenus des lignes 2DC, 2CH, 2TS, 2TR déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible.....	2BH	4 624
Frais et charges déductibles.....	2CA	165
Crédits d'impôt sur valeurs étrangères.....	2AB	546
Crédits d'impôt égal au prélèvement forfaitaire non libératoire effectué en 2013.....	2CK	973

3 | PLUS-VALUES DE CESSIION DE VALEURS MOBILIÈRES, DROITS SOCIAUX ET GAINS ASSIMILÉS

Montant net après abattement pour durée de détention :		
plus-value imposable.....	3VG	
perte 2013.....	3VH	

Abattement net pour durée de détention :		
appliqué sur des plus-values.....	3SG	
appliqué sur des moins-values.....	3SH	

En cas de pertes antérieures à 2013 non encore imputées, indiquez le détail sur papier libre ou joignez le tableau de suivi n° 2041 SP

4 | REVENUS FONCIERS *lignes 4BA, 4BB, 4BC, 4BD: report du résultat déterminé sur la déclaration n° 2044*

Micro foncier : recettes brutes sans abattement n'excédant pas 15 000 €.....	4BE	
Adresse de la location.....		
Revenus fonciers imposables.....	4BA	204 054
Déficit imputable sur les revenus fonciers.....	4BB	
Déficit imputable sur le revenu global.....	4BC	
Déficits antérieurs non encore imputés.....	4BD	
Primes d'assurance pour loyers impayés des locations conventionnées.....	4BF	
Vous souscrivez une déclaration n° 2044 spéciale.....	4BZ	COO-EZ >

6 | CHARGES DÉDUCTIBLES

CSG déductible connue, calculée sur les revenus du patrimoine	6DE	10 173
	1er ENFANT	2e ENFANT
Pensions alimentaires versées à des enfants majeurs : <i>décision de justice définitive avant 2006</i>	6GI	6GJ
Autres pensions alimentaires versées à des enfants majeurs	6EL	6EM
Autres pensions alimentaires versées (<i>enfants mineurs, ascendants, ...</i>) : <i>décision de justice définitive avant 2006</i>	6GP	
Autres pensions alimentaires versées (<i>enfants mineurs, ascendants, ...</i>)	6GU	
Déductions diverses	6DD	1 312

Nom et adresse des bénéficiaires des pensions et nature des déductions diverses

ÉPARGNE RETRAITE : PERP ET PRODUITS ASSIMILÉS

	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2	PERS. À CHARGE
Cotisations PERP, PRÉFON, COREM, CGOS et produits assimilés	6RS	6RT	6RU
Rachats de cotisations PRÉFON, COREM et CGOS	6SS	6ST	6SU
Plafond de déduction	6PS	14 065	6PT
Vous souhaitez bénéficier du plafond de votre conjoint			6QR <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Vous êtes nouvellement domicilié en France en 2013 <i>après avoir résidé à l'étranger pendant les 3 années précédentes</i>			6QW <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
Cotisations aux régimes obligatoires d'entreprise de retraite supplémentaire ou aux contrats « Madelin » et versements exonérés sur un PERCO	6QS	6QT	6QU

7 | RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Dons à des organismes établis en France

- Dons à des organismes d'aide aux personnes en difficulté (<i>maximum 521 €</i>)	7UD
- Dons et cotisations versés aux partis politiques	7UH
- Autres dons (<i>associations d'utilité publique, organismes d'intérêt général...</i>)	7UF

	2008	2009	2010	2011	2012
- Report années antérieures	7XS	7XT	7XU	7XW	7XY

Cotisations syndicales des salariés et pensionnés

	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2	PERS. À CHARGE
	7AC	7AE	7AG

Nombre d'enfants poursuivant leurs études

	COLLÈGE	LYCÉE	ENS. SUPÉRIEUR
- Enfants à charge	7EA	7EC	7EF
- Enfants à charge en résidence alternée	7EB	7ED	7EG

Frais de garde des enfants de moins de 6 ans au 1 janvier 2013

	1er ENFANT	2e ENFANT	3e ENFANT
- Enfants à charge	7GA	7GB	7GC
- Enfants à charge en résidence alternée	7GE	7GF	7GG

Nom et adresse des bénéficiaires

Services à la personne. Sommes versées pour l'emploi à domicile :

• si en 2013 vous (<i>et votre conjoint pour un couple marié ou pacsé</i>) avez exercé une activité professionnelle ou avez été demandeur d'emploi	7DB
• si en 2013 vous (<i>ou votre conjoint pour un couple marié ou pacsé</i>) étiez retraité ou sans activité et non demandeur d'emploi	7DF
• si vous avez engagé les dépenses pour un ascendant bénéficiaire de l'APA	7DD
- Nombre d'ascendants bénéficiaires de l'APA, âgés de plus de 65 ans, pour lesquels vous avez engagé des dépenses	7DL
- Vous avez employé directement pour la première fois un salarié à domicile	7DQ <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON
- Vous (<i>ou votre conjoint ou une personne à votre charge</i>) avez la carte d'invalidité d'au moins 80 %	7DG <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON

Nom et adresse des bénéficiaires

Primes des contrats de rente-survie et d'épargne-handicap

	7GZ
--	-----

Dépenses d'accueil dans un établissement pour personnes dépendantes

	1re PERSONNE	2e PERSONNE
	7CD	7CE

Intérêts des emprunts contractés pour l'acquisition ou la construction de l'habitation principale *Offres de prêt émises avant le 1.1.2011*

	PREMIÈRE ANNITÉ	ANNITÉS SUIVANTES
- Logements anciens acquis du 6.5.2007 au 30.9.2011 et logements neufs acquis ou construits du 6.5.2007 au 31.12.2009	7VY	7VZ
- Logements neufs non-BBC acquis ou construits du 1.1.2010 au 31.12.2010	7VW	7VV
- Logements neufs non-BBC acquis ou construits du 1.1.2011 au 30.9.2011	7VU	7VT
- Logements neufs BBC acquis ou construits du 1.1.2009 au 30.9.2011	7VX	

8 | DIVERS

	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2
Élus locaux <i>indemnités de fonction soumises à la retenue à la source</i>	8BY	8CY
Plus-values en report d'imposition non expiré	8UT	
Revenus exonérés retenus pour le calcul du taux effectif <i>si vous n'avez pas uniquement des salaires et pensions exonérés</i>	8TI	
Revenus étrangers imposables en France, ouvrant droit à un crédit d'impôt égal au montant de l'impôt français	8TK	
Revenus exonérés non retenus pour le calcul du taux effectif <i>organismes internationaux, missions diplomatiques ou consulaires</i>	8FV	
Contrats d'assurance-vie conclus à l'étranger <i>joignez la liste des contrats</i>	8TT	
Comptes bancaires à l'étranger <i>joignez la déclaration n° 3916 ou la liste des comptes sur papier libre</i>	8UU	

REVENUS 2013 COMPLÉMENTAIRE

13



Nom	THOMAS
Prénom	Thibault
Adresse	

1 | SALAIRES, GAINS DE LEVÉE D'OPTIONS

Gains de levée d'options sur titres en cas de cession ou de conversion au porteur dans le délai d'indisponibilité
Inscrivez les gains sur la ligne correspondant au temps écoulé entre l'attribution de l'option et la cession ou la conversion au porteur des titres.

	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2
ENTRÉ 1 ET 2 ANS	1TV	1UV
ENTRÉ 2 ET 3 ANS	1TW	1UW
ENTRÉ 3 ET 4 ANS	1TX	1UX
Gains de levée d'options sur titres et gains d'acquisition d'actions gratuites attribuées à compter du 28.9.2012	1TT	1UT
Gains et distributions provenant de parts ou actions de <i>carried-interest</i> , déclarés cases 1AJ ou 1BJ, soumis à la contribution salariale de 30 %	1NY	1OY
Agents d'assurance : salaires exonérés <i>option pour le régime fiscal des salariés</i>	1AQ	1BQ
Salariés impatriés : salaires et primes exonérés	1DY	1EY
Salaires imposables à l'étranger (<i>non déclarés cases 1AJ ou 1AC et suivantes</i>) retenus pour le calcul de la prime pour l'emploi. <i>Remplissez également le cadre PPE de votre déclaration n°2042</i>	1LZ	1MZ
Sommes exonérées transférées du CET au PERCO ou à un régime supplémentaire de retraite d'entreprise	1SM	1DN

SALAIRES ET PENSIONS EXONÉRÉS RETENUS POUR LE CALCUL DU TAUX EFFECTIF

Remplissez ces lignes si vous ne percevez pas d'autres revenus de source étrangère. N'indiquez pas ces revenus ligne 8T1 de la déclaration n° 2042 ni lignes 1LZ, 1MZ de la déclaration n° 2042 C.

Salaires exonérés Salaires exonérés de source étrangère, salaires exonérés des détachés à l'étranger (y compris marins pêcheurs)...

	DÉCLARANT 1	DÉCLARANT 2	1 ^{er} PERS. À CHARGE	2 ^e PERS. À CHARGE
Total de vos salaires exonérés	1AC	1BC	1CC	1DC
Montant de l'impôt acquitté à l'étranger	1AD	1BD	1CD	1DD
Frais réels <i>liste détaillée sur papier libre</i>	1AE	1BE	1CE	1DE

Prime pour l'emploi *Pour recevoir votre prime, joignez obligatoirement un RIB si vous ne l'avez pas déjà communiqué*

Activité à temps plein exercée à l'étranger toute l'année	1AX	1BX	1CX	1DX
Sinon, nombre d'heures payées à l'étranger dans l'année	1AG	1BG	1CG	1DG

Pensions exonérées de source étrangère

Total des pensions nettes encaissées	1AH	1BH	1CH	1DH
--------------------------------------	-----	-----	-----	-----

Pays de provenance des revenus de source étrangère

2 | REVENUS DES VALEURS ET CAPITAUX MOBILIERS

Revenus réputés distribués et revenus des structures soumises hors de France à un régime fiscal privilégié

Crédit d'impôt « directive épargne » et autres crédits d'impôt restituables

Déficits des années antérieures non encore déduits :

2007	2008	2009	2010	2011	2012
2AA	2AL	2AM	2AN	2AQ	2AR

Impatriés : revenus perçus à l'étranger exonérés (50%)

SIGNATURE DU OU DES DÉCLARANTS

À _____ Le _____

3 | PLUS-VALUES ET GAINS DIVERS

	DÉCLARANT1	DÉCLARANT2
Gains de levée d'options sur titres et gains d'acquisition d'actions gratuites attribuées avant le 28.9.2012 :		
- gains taxables à 18%.....	3VD <input type="text"/>	3SD <input type="text"/>
- gains taxables à 30%.....	3VI <input type="text"/>	3SI <input type="text"/>
- gains taxables à 41%.....	3VF <input type="text"/>	3SF <input type="text"/>
- gains imposables sur option dans la catégorie des salaires.....	3VJ <input type="text"/>	3VK <input type="text"/>
- gains sur options et actions gratuites attribuées à compter du 16.10.2007, soumis à la contribution salariale de 10%.....	3VN <input type="text"/>	3SN <input type="text"/>
Gains de cession de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise :		
- gains taxables à 19%.....		3SJ <input type="text"/>
- gains taxables à 30%.....		3SK <input type="text"/>
Distributions par des sociétés de capital-risque.....		3VL <input type="text"/>
Clôture du PEA :		
- avant l'expiration de la 2 ^e année : gain taxable à 22,5%.....		3VM <input type="text"/>
- entre la 2 ^e et la 5 ^e année : gain taxable à 19%.....		3VT <input type="text"/>
Abattement net pour durée de détention renforcé :		
appliqué sur des plus-values.....	3SL <input type="text"/>	appliqué sur des moins-values..... 3SM <input type="text"/>
Abattement net pour durée de détention des titres en cas de départ à la retraite d'un dirigeant :		
appliqué sur des plus-values.....	3VA <input type="text"/>	appliqué sur des moins-values..... 3VB <input type="text"/>
Cession de titres détenus à l'étranger par les impatriés :		
plus-values exonérées (50%).....	3VQ <input type="text"/>	moins-values non imposables (50%) 3VR <input type="text"/>
Produits et plus-values exonérés provenant de structures de capital-risque.....		3VC <input type="text"/>
Plus-values exonérées de cession de titres de jeunes entreprises innovantes.....		3VP <input type="text"/>
Plus-values exonérées de cession de participations supérieures à 25% au sein du groupe familial.....		3VY <input type="text"/>
Plus-values réalisées par les non-résidents :		
- plus-values de cession de droits sociaux Article 244 bis B du CGI et distributions de sociétés de capital-risque.....		3SE <input type="text"/>
- plus-values pour lesquelles vous demandez le remboursement de l'excédent du prélèvement de 45%.....		3VE <input type="text"/>
- montant du prélèvement de 45% versé en 2013.....		3VV <input type="text"/>
Plus-values en report d'imposition Article 150-0 D bis du CGI :		
- plus-values nettes réalisées en 2013.....		3WE <input type="text"/>
- plus-values dont le report a expiré en 2013.....		3SB <input type="text"/>
Plus-values nettes en report d'imposition Article 150-0 B ter du CGI.....		3WH <input type="text"/>
Transfert du domicile fiscal hors de France Report de la déclaration n°2074-ETD "Exit Tax" :		
- plus values et créances dont l'imposition est en sursis de paiement		
· plus-values imposables au barème.....		3WA <input type="text"/>
· plus-values taxables à 19%.....		3WF <input type="text"/>
- plus-values et créances dont l'imposition ne bénéficie pas du sursis de paiement		
· plus-values nettes imposables au barème.....		3WB <input type="text"/>
· abattement pour durée de détention.....		3WD <input type="text"/>
· plus-values taxables à 19%.....		3WG <input type="text"/>
· plus-values imposables au barème Article 150-0 D bis du CGI.....		3WI <input type="text"/>
· plus-values taxables à 19% Article 150-0 D bis du CGI.....		3WJ <input type="text"/>
Plus-values imposables de cession d'immeubles ou de biens meubles.....		3VZ <input type="text"/>
Plus-value exonérée au titre de la première cession d'un logement, autre que la résidence principale, sous condition de emploi.....		3VW <input type="text"/>

4 | REVENUS FONCIERS

- Loyers courus du 1.1.1998 au 30.9.1998 soumis à la taxe additionnelle au droit de bail, provenant d'immeubles dont la location a cessé ou a été interrompue en 2013.....	4TQ <input type="text"/>
- Amortissement « Robien » ou « Borloo neuf » déduit des revenus fonciers 2013 (investissements réalisés en 2009).....	4BY <input type="text"/>
- Taxe sur les loyers élevés des logements de petite surface Report de la déclaration n°2042 LE.....	4BH <input type="text"/>

REVENUS EXCEPTIONNELS OU DIFFÉRÉS À IMPOSER SUIVANT LE SYSTÈME DU QUOTIENT

Montant total des revenus à imposer n'incluez pas ces revenus dans les autres rubriques de votre déclaration.....	ØXX <input type="text"/>
Nature, détail et année d'échéance normale de ces revenus. Pour les bénéficiaires agricoles indiquez le nom du titulaire et s'il est adhérent d'un CGA.	
.....	
.....	

Merci de reporter vos nom et prénom **THOMAS Thibault**

6 | CHARGES ET IMPUTATIONS DIVERSES

Frais d'accueil sous votre toit de personnes de plus de 75 ans dans le besoin Nombre 6EV Montant 6EU
 Nom et adresse des bénéficiaires

Dépenses de grosses réparations effectuées par les nus-propriétaires

- Dépenses réalisées en 2013..... 6CB

- Report de dépenses des années antérieures..... 2009 6HJ 2010 6HK 2011 6HL 2012 6HM

Sommes à ajouter au revenu imposable 6GH

Déficits globaux des années antérieures non encore déduits :

2007 6FA 2008 6FB 2009 6FC 2010 6FD 2011 6FE 2012 6FL

7 | RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

INVESTISSEMENTS LOCATIFS : LOI DUFLLOT

Investissements réalisés et achevés en 2013

- en métropole..... 7GH

- outre-mer..... 7GI

INVESTISSEMENTS LOCATIFS : LOI SCELLIER

Investissements achevés ou acquis en 2013

MÉTROPOLE LOGEMENT BBC OU ASSIMILÉ	MÉTROPOLE LOGEMENT NON-BBC	DOM, SAINT-BARTHÉLEMY, SAINT-MARTIN, SAINT- PIERRE-ET-MIQUELON	POLYNÉSIE FRAN- ÇAISE, NOUVELLE CALÉDONIE, ÎLES WALUS ET FUTUNA
--	----------------------------------	---	--

Investissements réalisés du 1.1.2013 au 31.3.2013

avec promesse d'achat en 2012 ou, pour un logement acquis

en l'état futur d'achèvement, avec contrat de réservation enregistré en 2012..... 7FA 7FB 7FC 7FD

Investissements réalisés en 2012

Engagement de réalisation en 2012..... 7JA 7JF 7JK 7JO

Engagement de réalisation en 2011..... 7JB 7JG 7JL 7JP

Logement acquis en l'état futur d'achèvement avec contrat de réservation enregistré au plus tard le 31.12.2011 :

- investissement réalisé du 1.1.2012 au 31.3.2012..... 7JD 7JH 7JM 7JQ

- investissement réalisé du 1.4.2012 au 31.12.2012..... 7JE 7JJ 7JN 7JR

Investissements réalisés en 2011

Engagement de réalisation en 2011..... 7NA 7NF 7NK 7NP

Engagement de réalisation en 2010..... 7NB 7NG 7NL 7NQ

Logement acquis en l'état futur d'achèvement avec contrat de réservation enregistré au plus tard le 31.12.2010 :

- investissement réalisé du 1.1.2011 au 31.1.2011..... 7NC 7NH 7NM 7NR

- investissement réalisé du 1.2.2011 au 31.3.2011..... 7ND 7NI 7NN 7NS

- investissement réalisé du 1.4.2011 au 31.12.2011..... 7NE 7NJ 7NO 7NT

Investissements réalisés en 2010

Investissements en métropole..... 7HJ

Investissements dans les DOM-COM..... 7HK

Investissements en métropole avec promesse d'achat avant le 1.1.2010..... 7HN

Investissements dans les DOM-COM avec promesse d'achat avant le 1.1.2010..... 7HO

Investissements réalisés en 2009

Investissements réalisés en métropole en 2009 ; dans les DOM du 1.1.2009 au 26.5.2009 ;

dans les DOM du 27.5.2009 au 30.12.2009 ne respectant pas les plafonds spécifiques fixés par le décret n° 2009-1672..... 7HL

Investissements dans les DOM-COM réalisés du 27.5.2009 au 31.12.2009 respectant les plafonds spécifiques..... 7HM

7 | RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT (SUITE)

INVESTISSEMENTS LOCATIFS : LOI SCELLIER (SUITE)

Reports concernant les investissements achevés ou acquis au cours des années antérieures

2012

Investissements achevés en 2012 : report de 1/9 de la réduction d'impôt

Investissements réalisés en 2012

- investissements en métropole, dans les DOM, à Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon..... 7GJ

- investissements en métropole, dans les DOM, à Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon avec promesse d'achat en 2011..... 7GK

Investissements réalisés en 2011

- investissements en métropole, dans les DOM, à Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon..... 7GL

- investissements en métropole et dans les DOM, à Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon avec promesse d'achat en 2010..... 7GP

Investissements réalisés en 2010

- investissements en métropole et dans les DOM-COM..... 7GS

- investissements en métropole et dans les DOM-COM avec promesse d'achat avant le 1.1.2010..... 7GT

Investissements réalisés en 2009 en métropole et dans les DOM-COM..... 7GU

Investissements achevés en 2012 en Polynésie française, Nouvelle Calédonie, dans les îles Wallis et Futuna :

report de 1/5 de la réduction d'impôt

- investissements réalisés en 2012..... 7GV

- investissements réalisés en 2011 ou réalisés en 2012 avec promesse d'achat en 2011..... 7GW

- investissements réalisés en 2011 avec promesse d'achat en 2010..... 7GX

2011

Investissements achevés en 2011 : report de 1/9 de la réduction d'impôt

Investissements réalisés en 2011

- investissements en métropole, dans les DOM, à Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon..... 7HA

- investissements en métropole, dans les DOM, à Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon avec promesse d'achat en 2010..... 7HB

Investissements réalisés en 2010

- investissements en métropole et dans les DOM-COM..... 7HD

- investissements en métropole et dans les DOM-COM avec promesse d'achat avant le 1.1.2010..... 7HE

Investissements réalisés en 2009 en métropole et dans les DOM-COM..... 7HF

Investissements réalisés et achevés en 2011 : report de 1/5 de la réduction d'impôt

Investissements en Polynésie française, Nouvelle Calédonie, dans les îles Wallis et Futuna..... 7HG

Investissements en Polynésie française, Nouvelle Calédonie, dans les îles Wallis et Futuna avec promesse d'achat en 2010..... 7HH

2010

Investissements achevés en 2010 : report de 1/9 de l'investissement

Investissements réalisés en 2010

- en métropole..... 7HV

- dans les DOM-COM..... 7HW

- en métropole avec promesse d'achat avant le 1.1.2010..... 7HX

- dans les DOM-COM avec promesse d'achat avant le 1.1.2010..... 7HZ

Investissements réalisés en 2009

- en métropole en 2009 ; dans les DOM du 1.1.2009 au 26.5.2009 ;
dans les DOM du 27.5.2009 au 30.12.2009 ne respectant pas les plafonds spécifiques..... 7HT

- dans les DOM-COM du 27.5.2009 au 31.12.2009 respectant les plafonds spécifiques..... 7HU

2009

Investissements réalisés et achevés en 2009 : report de 1/9 de l'investissement

- Investissements en métropole en 2009 ; dans les DOM du 1.1.2009 au 26.5.2009 ;
dans les DOM du 27.5.2009 au 30.12.2009 ne respectant pas les plafonds spécifiques..... 7HR

- Investissements dans les DOM-COM du 27.5.2009 au 31.12.2009 respectant les plafonds spécifiques..... 7HS

7 | RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT (SUITE)

INVESTISSEMENTS LOCATIFS : LOI SCELLIER (SUITE)

Report du solde de réduction d'impôt non encore imputé

- Investissements :

- réalisés en 2009 et achevés en 2009, 2010, 2011 ou 2012 ;
- réalisés en 2010 avec engagement avant le 1.1.2010 et achevés en 2010, 2011 ou 2012.

Report du solde de réduction d'impôt de l'année.....2009 7LA 2010 7LB 2011 7LE 2012 7LM

- Investissements :

- réalisés en 2010 et achevés en 2010, 2011 ou 2012 ;
- réalisés en 2011 avec promesse d'achat en 2010 et achevés en 2011 ou 2012.

Report du solde de réduction d'impôt de l'année.....2010 7LC 2011 7LD 2012 7LS

- Investissements :

- réalisés en 2011 et achevés en 2011 ou 2012 ;
- réalisés en 2012 avec promesse d'achat en 2011 et achevés en 2012.

Report du solde de réduction d'impôt de l'année.....2011 7LF 2012 7LZ

- Investissements réalisés et achevés en 2012 : report du solde de réduction d'impôt de l'année 2012.....7MG

INVESTISSEMENTS DESTINÉS À LA LOCATION MEUBLÉE NON PROFESSIONNELLE : LOI CENSI-BOUVARD

Investissements achevés ou acquis en 2013

Engagement de location à souscrire au titre de la première année pour laquelle la réduction d'impôt est demandée

Engagement de location en meublé à l'exploitant pendant une durée de 9 ans, à compter de la date de prise d'effet du bail :
cochez la case..... 7II COCHEZ

Adresse du logement ; nom et type d'établissement dans lequel se situe le logement :

Date d'achèvement du logement *pour les logements acquis en l'état futur d'achèvement ou*
date d'achèvement des travaux *pour les logements achevés depuis au moins quinze ans acquis en vue de leur réhabilitation* **2013**

Investissements réalisés en 2013

- Engagement de réalisation de l'investissement en 2013..... 7JT
- Promesse d'achat en 2012..... 7JU

Investissements réalisés en 2012

- Engagement de réalisation de l'investissement en 2012..... 7ID
- Promesse d'achat en 2011..... 7IE
- Logement acquis en l'état futur d'achèvement avec contrat de réservation enregistré au plus tard le 31.12.2011 :
• investissement réalisé du 1.1.2012 au 31.3.2012..... 7IF
• investissement réalisé du 1.4.2012 au 31.12.2012..... 7IG

Investissements réalisés en 2011

- Engagement de réalisation de l'investissement en 2011..... 7IJ
- Promesse d'achat en 2010..... 7IL
- Logement acquis en l'état futur d'achèvement avec contrat de réservation enregistré au plus tard le 31.12.2010 :
• investissement réalisé du 1.1.2011 au 31.3.2011..... 7IN
• investissement réalisé du 1.4.2011 au 31.12.2011..... 7IV

Investissements réalisés en 2010

- Avec promesse d'achat..... en 2009 7IW en 2010 7IM

Investissements réalisés en 2009..... 7IO

Reports concernant les investissements des années antérieures

Investissements achevés en 2012 : report de 1/9 de la réduction d'impôt

- réalisés en 2012..... 7JV
- réalisés en 2011 ou réalisés en 2012 avec promesse d'achat en 2011..... 7JW
- réalisés en 2011 avec promesse d'achat en 2010 ou réalisés en 2010..... 7JX
- réalisés en 2010 avec promesse d'achat en 2009 ou réalisés en 2009..... 7JY

7 | RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT (SUITE)

INVESTISSEMENTS DESTINÉS À LA LOCATION MEUBLÉE NON PROFESSIONNELLE : LOI CENSI-BOUVARD (SUITE)

Reports concernant les investissements des années antérieures (suite)

Investissements achevés en 2011 : report de 1/9 de la réduction d'impôt

- réalisés en 2011..... 7IA
- réalisés en 2011 avec promesse d'achat en 2010 ou réalisés en 2010..... 7IB
- réalisés en 2010 avec promesse d'achat en 2009 ou réalisés en 2009..... 7IC

Investissements achevés en 2010 : report de 1/9 de l'investissement

- réalisés en 2010..... 7IP
- réalisés en 2010 avec promesse d'achat en 2009..... 7IQ
- réalisés en 2009..... 7IR

Investissements réalisés et achevés en 2009 : report de 1/9 de l'investissement..... 7IK

Report du solde de réduction d'impôt non encore imputé

- Investissements :

- réalisés en 2009 et achevés en 2009, 2010, 2011 ou 2012 ;
- réalisés en 2010 avec engagement avant le 1.1.2010 et achevés en 2010, 2011 ou 2012.

Report du solde de réduction d'impôt de l'année.....2009 7IS 2010 7IU 2011 7IX 2012 7IY

- Investissements :

- réalisés en 2010 et achevés en 2010, 2011 ou 2012 ;
- réalisés en 2011 avec promesse d'achat en 2010 et achevés en 2011 ou 2012.

Report du solde de réduction d'impôt de l'année.....2010 7IT 2011 7IH 2012 7JC

- Investissements :

- réalisés en 2011 et achevés en 2011 ou 2012 ;
- réalisés en 2012 avec promesse d'achat en 2011 et achevés en 2012.

Report du solde de réduction d'impôt de l'année.....2011 7IZ 2012 7JI

- Investissements réalisés et achevés en 2012 : report du solde de réduction d'impôt de l'année 2012..... 7JS

TRAVAUX DE RESTAURATION IMMOBILIÈRE : LOI MALRAUX

- Opérations engagées avant le 1.1.2011 :

- dans un secteur sauvegardé ou assimilé..... 7RD
- dans une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP)
ou dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AMVAP)..... 7RC

- Opérations engagées en 2011 :

- dans un secteur sauvegardé ou assimilé..... 7RB
- dans une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP)
ou dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AMVAP)..... 7RA

- Opérations engagées en 2012 :

- dans un secteur sauvegardé ou assimilé..... 7RF
- dans une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP)
ou dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AMVAP)..... 7RE

- Opérations engagées en 2013 :

- dans un secteur sauvegardé ou assimilé..... 7SY
- dans une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP)
ou dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AMVAP)..... 7SX

7 | RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT (SUITE)

Investissements locatifs dans le secteur touristique

- Acquisition d'un logement neuf : report des dépenses des années antérieures

..... 2008 2009 2010 2011 2012
 7XF 7XI 7XP 7XN 7UY

- Réhabilitation d'un logement : report des dépenses des années antérieures

..... 2008 2009 2010 2011 2012
 7XM 7XJ 7XQ 7XV 7UZ

Investissement locatif dans une résidence hôtelière à vocation sociale

Report des dépenses des années antérieures..... 2008 2009 2010
 7XO 7XK 7XR

Prestations compensatoires

- Sommes versées en 2013..... 7WN

- Sommes totales décidées par jugement en 2013 ou capital reconstitué..... 7WO

- Capital fixé en substitution de rente..... 7WM

- Report des sommes décidées en 2012..... 7WP

Intérêts des prêts étudiants *contrats conclus entre le 1.9.2005 et le 31.12.2008*

- Intérêts versés en 2013..... 7UK

- Vous souscrivez pour la première fois une déclaration à votre nom et vous étiez auparavant rattaché à un autre foyer fiscal

• nombre d'années de remboursement du prêt avant 2013..... 7VO

• intérêts versés avant 2013..... 7TD

Dons à des organismes d'intérêt général établis dans un État européen

- Organismes d'aide aux personnes en difficulté (*maximum 521 €*)..... 7VA

- Autres organismes d'intérêt général..... 7VC

Dépenses en faveur de l'aide aux personnes réalisées dans l'habitation principale

- Équipements spécialement conçus pour les personnes âgées ou handicapées..... 7WJ

- Diagnostic préalable aux travaux et travaux de prévention des risques technologiques..... 7WL

Dépenses en faveur de la qualité environnementale des logements donnés en location *Report de la fiche 2041 GR*

- Montant du crédit d'impôt calculé..... 7SZ

Travaux de prévention des risques technologiques dans les logements donnés en location *Report de la fiche 2041 GR*

Dépenses de diagnostic préalable aux travaux et travaux..... 7WR

Dépenses de protection du patrimoine naturel

- Dépenses réalisées en 2013..... 7KA

- Report de réduction d'impôt des années antérieures..... 2010 2011 2012
 7KB 7KC 7KD

Travaux de conservation ou de restauration d'objets classés monuments historiques..... 7NZ

Investissements forestiers

- Dépenses réalisées en 2013..... Acquisition 7UN Travaux 7UP

..... Contrat de gestion 7UQ Assurance 7UL

- Si les travaux sont consécutifs à un sinistre, cochez la case..... 7UT

- Report des dépenses de travaux de l'année 2009..... Hors sinistre 7UU Après sinistre 7TE

- Report des dépenses de travaux de l'année 2010..... Hors sinistre 7UV Après sinistre 7TF

- Report des dépenses de travaux de l'année 2011..... Hors sinistre 7UW Après sinistre 7TG

- Report des dépenses de travaux de l'année 2012..... Hors sinistre 7UX Après sinistre 7TH

Cotisations pour la défense des forêts contre l'incendie..... 7UC

Intérêts pour paiement différé accordé aux agriculteurs..... 7UM

Aide aux créateurs et repreneurs d'entreprises

Conventions signées en 2010 ou 2011 ayant pris fin en 2013..... nombre 7LY dont handicapés 7MY

Souscription au capital de SOFICA..... 30% 36%
 7FN 7GN

Intérêts d'emprunt pour reprise de société..... 7FH

7 | RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT (SUITE)

Souscription au capital de petites entreprises en phase d'amorçage, de démarrage ou d'expansion et de PME non cotées

- Souscription au capital de petites entreprises en phase d'amorçage, de démarrage ou d'expansion.....	7CF	<input type="text"/>
- Souscription au capital de PME réalisée avant le 1.1.2012 : versement 2013.....	7CU	<input type="text"/>
- Report de versements des années antérieures :		
• souscription au capital de PME.....	2009 7CL	<input type="text"/>
	2010 7CM	<input type="text"/>
	2011 7CN	<input type="text"/>
	2012 7CC	<input type="text"/>
• souscription au capital de petites entreprises en phase d'amorçage, de démarrage ou d'expansion.....	2012 7CQ	<input type="text"/>
Souscription de parts de FCP dans l'innovation.....	7GQ	<input type="text"/>
Souscription de parts de fonds d'investissement de proximité (FIP).....	7FQ	<input type="text"/>
Souscription de parts de FIP investis en Corse.....	7FM	<input type="text"/>
Souscription de parts de FIP investis outre-mer par des personnes domiciliées outre-mer.....	7FL	<input type="text"/>

8 | DIVERS

Retenue à la source en France Report de l'annexe n° 2041 E ou impôt payé à l'étranger Report de la déclaration n° 2047.....	8TA	<input type="text"/>
Retenue à la source élus locaux Voir document n° 2041 GI.....	8TH	<input type="text"/>
Revenus d'activité et de remplacement de source étrangère Voir document n° 2041 GG		
Revenus imposables à la CRDS et à la CSG au taux de :		
- salaires..... 7,5 % 8TR	<input type="text"/>	revenus non salariaux..... 7,5% 8TQ <input type="text"/>
- pensions, indemnités de maladie, etc..... 6,6 % 8TV	<input type="text"/>	6,2 % 8TW <input type="text"/>
		3,8% 8TX <input type="text"/>
Personnes non domiciliées en France		
Revenus de source française et étrangère retenus pour le calcul du taux moyen.....	8TM	<input type="text"/>
Impôt en sursis de paiement en cas de transfert du domicile fiscal hors de France Report de la déclaration n° 2041 GI ou n° 2074 ET.....	8TN	<input type="text"/>
Reprises de réductions ou de crédits d'im pôt.....	8TF	<input type="text"/>
Contribution exceptionnelle sur les hauts revenus		
Vos revenus non passibles de l'impôt sur le revenu en France excèdent 50 % de vos revenus mondiaux au titre des années 2011 ou 2012.....	8TD	<input checked="" type="checkbox"/> COCHEZ <input type="checkbox"/>

IMPÔT DE SOLIDARITÉ SUR LA FORTUNE

VOTRE PATRIMOINE NET IMPOSABLE AU 1.1.2014 EST SUPÉRIEUR À 1 300 000 € ET INFÉRIEUR À 2 570 000 €

Base nette imposable	9HI	<input type="text"/>	2 019 485
Valeur brute du patrimoine.....	9FG	<input type="text"/>	2 337 066

Versements ouvrant droit à réduction d'impôt

- Investissements dans les PME :			
• directs dans une société.....	9NE	<input type="text"/>	
• par société interposée (holding).....	9NF	<input type="text"/>	
• par le biais de FIP.....	9MX	<input type="text"/>	
• par le biais de FCPI.....	9NA	<input type="text"/>	
- Dons à des organismes d'intérêt général établis en France.....	9NC	<input type="text"/>	
- Dons à des organismes d'intérêt général établis dans un État européen.....	9NG	<input type="text"/>	

Plafonnement Voir notice..... 9PV

ISF payé à l'étranger..... 9RS

En cas de concubinage, cochez la case..... 9GL COCHEZ

En cas de mariage ou de Pacs en 2013, si vous optez pour la déclaration séparée de vos revenus 2013, cochez la case..... 9GM COCHEZ

Nom et prénom du concubin ou du conjoint.....

Renseignements complémentaires.....

Ce document a un caractère facultatif.
Il est destiné à faciliter le calcul des montants à reporter sur les déclarations 2042 et 2042 C ainsi que le suivi des pertes.

PLUS-VALUES MOBILIERES : COMPENSATION DES RÉSULTATS DE L'ANNÉE 2013 ET SUIVI DES PERTES (1)

Rappel de la situation au 31.12.2012 : montant des pertes antérieures reportables (pertes reportables sur 10 ans)

2003	2004	2005	2006	2007
2008	2009	2010	2011	2012
12 017	7 455	181	8 998	1 305

1^{ère} étape : compensez les gains et les pertes sur cessions de valeurs mobilières et droits sociaux de l'année 2013

Effectuez la compensation entre :

- l'ensemble des gains et pertes sur cessions de valeurs mobilières et droits sociaux (opérations faisant l'objet, sauf exemption, du dépôt d'une déclaration 2074, 2074-I, 20174-DIR ou 2074-IMP);
- les gains de levée d'options sur titres attribuées antérieurement au 20.06.2007 (gains se déclarant ligne 3VD, 3SD, 3VI, 3SI, 3SF ou 3VF de la déclaration n°2042C
- les gains de cession de titres souscrits en exercice de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (gains se déclarant ligne 3SJ et 3SK de la déclaration n°2042C)

Deux possibilités :

- la compensation aboutit à une perte : reportez ce résultat sur la déclaration n° 2042 ligne 3VH.

Ne cumulez en aucun cas cette perte avec les pertes résultant des années antérieures. La perte réalisée en 2013 pourra uniquement s'imputer sur les revenus des 10 années suivantes. Inscrivez cette perte au paragraphe « situation au 31.12.2013 » dans la case 2013 au bas de cette déclaration.

- La compensation aboutit à un ou des gains : vous pouvez imputer vos pertes antérieures sur ce(s) gain(s). Passez à la 2^{ème} étape.

2^{ème} étape : Imputez vos pertes antérieures (2)

Reportez à la ligne « Total des gains taxables en 2013... », les gains issus de la compensation réalisée lors de la première étape en fonction de la modalité de taxation qui leur est applicable.

Remarque : les gains de levée d'option pour les options attribuées à compter du 20.06.2007 ainsi que les gains d'acquisition d'actions gratuites attribuées avant le 28.9.2012 que vous avez pu réaliser en 2013 ne sont pas à mentionner dans cette deuxième étape dans la mesure où les pertes antérieures ne s'imputent pas sur ces gains.

Total des gains taxables en 2013	... à 41%	... à 30%	... à 22.5%	... à 19%	... à 18%	...au barème	Total imputé
Imputation des pertes							
2003	-	-	-	-	-	-	-
2004	-	-	-	-	-	-	-
2005	-	-	-	-	-	-	-
2006	-	-	-	-	-	-	-
2007	-	-	-	-	-	-	-
2008	-	-	-	-	-	-	-
2009	-	-	-	-	-	-	-
2010	-	-	-	-	-	-	-
2011	-	-	-	-	-	-	-
2012	-	-	-	-	-	-	-
Total à reporter	= 0	= 0	= 0	= 0	= 0	= 0	
	Ligne 3VF ou 3SF de la 2042C (3)	Ligne 3VI ou 3SI ou 3SK de la 2042C (3)(4)(5)	Ligne 3VM de la 2042C	Ligne 3VT ou 3SJ de la de la 2042C (6)	Ligne 3VD ou 3SD de la 2042C (3)(4)	Ligne 3VG de la 2042 ou 3SB de la 2042C (7)	

- (1) Si vous transférez votre domicile fiscal hors de France et êtes dans l'obligation de remplir une déclaration n°2074-ET-D, il se peut que vous n'ayez pas besoin de remplir la déclaration n°2041-SP. La compensation entre les gains et les pertes de l'année et, le cas échéant, l'imputation des pertes des années antérieures s'effectue en effet parfois directement sur la déclaration n°2074-ETD.
- (2) Vous pouvez également imputer vos pertes antérieures sur vos plus-values mises en report d'imposition en 2013 en application de l'article 150-0 D bis du CGI, taxées uniquement aux prélèvements sociaux de l'année de leur réalisation. Le montant net des ces plus-values est à reporter case 3WE de la déclaration n° 2042C.
- (3) Rappel : les pertes des années antérieures n'étant pas imputables sur les gains de levée d'options pour les options sur titres attribuées depuis le 20 juin 2007, si vous avez réalisé en 2013 de tels gains de levée d'option le montant qui devra figurer sur la 2042C sera donc égal à la somme de ces gains de levée d'option et du montant figurant à la ligne « total à reporter »
- (4) Rappel : les pertes des années antérieures ne sont pas imputables sur les gains d'acquisition d'actions gratuites. Si vous avez réalisé de tels gains en 2013, le montant qui devra figurer sur la 2042C sera donc égal à la somme de ces gains d'acquisition d'actions gratuites et du montant figurant à la ligne « total à reporter »
- (5) Les gains de levée d'options sur titres attribuées avant le 20.06.2007 se reportent ligne 3Vi ou 3Si. Les gains de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise se reportent ligne 3Sk.
- (6) Reportez ligne 3VT de la 2042C les gains issus de la clôture d'un PEA avant l'expiration de la sa 5^{ème} année, et ligne 3Sj les gains de cession de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise taxables à 19%.
- (7) Reportez ligne 3VG de la 2042 les gains de cessions de valeurs mobilières et droits sociaux au barème progressif de l'impôt sur le revenu et ligne 3SB de la 2042C le montant des plus-values en report d'imposition de l'article 150-0 D bis du CGI dont le report a expiré en 2013 et qui sont taxables au barème progressif.

Situation au 31.12.2013 : montant des pertes reportables

Complétez ces lignes du montant des pertes reportables mentionné au § « rappel de la situation au 31.12.2012 » après déduction du montant imputé sur les revenus de 2013 à la 2^{ème} étape.

Les pertes antérieures étant imputables sur 10 ans, les pertes réalisées en 2003 qui n'ont pas été imputées sur les revenus 2013 ne seront plus reportables.

Pertes restant reportables

2004	2005	2006	2007	2008
				12 017
2009	2010	2011	2012	2013
7 455	181	8 998	1 305	

FICHE D'AIDE

Click **impôts**
PRO 2014

CALCUL DE VOTRE BASE NETTE IMPOSABLE 2014

1 | ACTIF BRUT

IMMEUBLES BÂTIS

Résidence principale AB
Autres immeubles AC

IMMEUBLES NON BÂTIS, PARTS DE GROUPEMENTS FORESTIERS OU FONCIERS

Bois, forêts et parts de groupements forestiers BC X 25% = BD

Biens ruraux loués à long terme BE
• dont montant dans la limite de 102 717 € X 25% = BF
• dont montant pour la fraction supérieure à 102 717 € X 50% = BG

Parts de Groupements Fonciers Agricoles et de Groupements Agricoles Fonciers BH
• dont montant dans la limite de 102 717 € X 25% = BI
• dont montant pour la fraction supérieure à 102 717 € X 50% = BJ

Autres biens BK

DROITS SOCIAUX - VALEURS MOBILIÈRES - LIQUIDITÉS - AUTRES MEUBLES

Parts ou actions détenues par les salariés et mandataires sociaux CL X 25% = CM
Parts ou actions de sociétés avec engagement de conservation de 6 ans minimum CB X 25% = CC
Droits sociaux de sociétés dans lesquelles vous exercez une fonction ou une activité CD
Autres valeurs mobilières CE
Liquidités CF
Autres biens meubles (dont contrats d'assurance-vie CO) CG

TOTAL DES IMMEUBLES ET DES BIENS MEUBLES AB + AC + BD + BF + BG + BI + BJ + BK + CM + CC à CG = DE
Forfait mobilier Si les meubles meublants ont déjà été déclarés et intégrés à la ligne CG, inscrivez « 0 », sinon, inscrivez DE × 5% EF
TOTAL DE L'ACTIF BRUT à reporter case 9FG de votre déclaration en ligne ou votre déclaration complémentaire de revenus n°2042 C DE + EF = FG

2 | PASSIF ET AUTRES DÉDUCTIONS

TOTAL DU PASSIF ET AUTRES DÉDUCTIONS GH

3 | ACTIF NET IMPOSABLE

BASE IMPOSABLE à reporter case 9HI de votre déclaration en ligne ou de votre déclaration complémentaire de revenus n°2042 C FG - GH = HI

À CONSERVER. VOUS N'AVEZ PAS À ENVOYER CE DOCUMENT À L'ADMINISTRATION FISCALE.

FICHE D'AIDE

Click **impôts**
pro 2014

CALCUL DE VOTRE IMPÔT ARRONDISSEZ CHAQUE LIGNE À L'EURO LE PLUS PROCHE

1 | MONTANT DE L'IMPÔT AVANT RÉDUCTIONS

Montant de l'impôt avant décote

Fraction du patrimoine à taxer

	VENTILATION PAR TRANCHE	TAUX	MONTANT DEL'IMPÔT
- 1 ^{re} tranche : n'excédant pas 800 000 €.....	800 000		EXONERÉE
- 2 ^e tranche : entre 800 000 € et 1 300 000 €.....	500 000	x 0,50 %	= 2 500
- 3 ^e tranche : entre 1 300 000 € et 2 570 000 €.....	719 485	x 0,70 %	= + 5 036
- 4 ^e tranche : entre 2 570 000 € et 5 000 000 €.....		x 1,00 %	= +
- 5 ^e tranche : entre 5 000 000 € et 10 000 000 €.....		x 1,25 %	= +
- 6 ^e tranche : supérieure à 10 000 000 €.....		x 1,50 %	= +
TOTAUX	2 019 485		LA 7 536

Décote :

Si votre patrimoine est supérieur ou égal à 1 300 000 € et inférieur à 1 400 000 €, calculez : $17\,500 - (1,25\% \times HI)$) = LB

MONTANT DE L'IMPÔT AVANT RÉDUCTIONS..... LA ou LA - LB = LM **7 536**

2 | RÉDUCTIONS Le plafond global annuel des réductions cumulées pour investissements dans les PME et pour dons ne peut excéder 45 000 €

Pour investissements dans les PME

- Directs dans une société.....	NE	x 50 %	= MU
- Par sociétés interposées <i>holdings</i>	NF	x 50 %	= MW
- Par le biais de FIP.....	MX	x 50 %	= MY
- Par le biais de FCPI	NA	x 50 %	= NB
Pour dons à certains organismes d'intérêt général établis en France	NC	x 75 %	= ND
Pour dons à certains organismes d'intérêt général établis dans un État européen	NG	x 75 %	= NH
MONTANT DE L'ISF APRÈS RÉDUCTIONS	LM - MU - MW - MY - NB - ND - NH		= NP 7 536

3 | PLAFONNEMENT

Impôts dus au titre des revenus et produits 2013.....			PR	100 022
Total des impôts			PS	107 558
Revenus et produits de l'année 2013 <i>en cas de montant négatif, inscrivez « 0 »</i>	PT	208 513	x 75 %	= PU 156 385
Montant du plafonnement <i>en cas de montant négatif, inscrivez « 0 »</i>			= PV	
MONTANT DE L'ISF APRÈS PLAFONNEMENT			= QR	7 536

4 | IMPUTATION DE L'IMPÔT SUR LA FORTUNE ACQUITTÉ HORS DE FRANCE = RS **0**

5 | MONTANT NET À PAYER DE VOTRE ISF = ST **7 536**

À CONSERVER. VOUS N'AVEZ PAS À ENVOYER CE DOCUMENT À L'ADMINISTRATION FISCALE.
EN DÉCLARANT EN LIGNE VOUS OBTENEZ IMMÉDIATEMENT LE MONTANT DE VOTRE IMPÔT.

IMPÔT DE SOLIDARITÉ SUR LA FORTUNE 2014

NOM, PRÉNOM THOMAS Thibaut

INVENTAIRE S1

ADRESSE

FEUILLET N° 01 SUR 01

NE PAS ENVOYER CE DOCUMENT A L'ADMINISTRATION FISCALE

IMMEUBLES BÂTIS ET NON BÂTIS

N°	NATURE	LIEU DE SITUATION DEPARTEMENT, COMMUNE, ADRESSE, LIEU-DIT	CARACTÉRISTIQUES - RÉSIDENCE PRINCIPALE ET BIENS BÂTIS INDIQUEZ SUPERFICIE TERRAIN, SUPERFICIE TOTAL E HABITABLE OU UTILE EN M² NOMBRE DE PIÈCES - BIENS NON BÂTIS INDIQUEZ SUPERFICIE, DATE ET DURÉE DU BAIL	BIENS MIXTES FRACTION TAXABLE EN %	VALEUR DÉCLARÉE			NATURE DES DROITS DÉTENUS SUR LE BIEN SI VOUS NE DÉTENEZ PAS LA PLEINE PROPRIÉTÉ		
					RÉSIDENCE PRINCIPALE	BÂTIS	NON BÂTIS			
1	2	3	4	5	6	7	8	9		
LIGNE DE REPORT ÉVENTUEL DES TOTAUX DU FEUILLET PRÉCÉDENT										
I.1	Maison individuelle	9 IMP LES HAUTS DE SERIGNAN			200 650					
		34410 SERIGNAN								
I.2	Maison individuelle	32 AV DES PIERROTS 91400 ORSAY	Superficie du terrain : 400 Superficie totale habitable ou utile : 100 m² Nombre de pièces : 4			239 300		Indivision - Quote-part de 70,00 %		
I.3	Maison individuelle	29 RUE DE LA CURE D'AIR 91400 ORSAY	Superficie du terrain : 450 Superficie totale habitable ou utile : 60 m² Nombre de pièces : 3			234 350				
II.1	Terrain à bâtir	27 RUE DE LA CURE 91400 ORSAY	Superficie : 450				16 000	Indivision - Quote-part de 25,00 %		
TOTAL					AB	200 650	AC	473 650	BK	16 000

IMPÔT DE SOLIDARITÉ SUR LA FORTUNE 2014

INVENTAIRE S2

FEUILLET N° 01 SUR 02

NE PAS ENVOYER CE DOCUMENT A L'ADMINISTRATION FISCALE

NOM, PRÉNOM THOMAS Thibault

ADRESSE

DROITS SOCIAUX, VALEURS MOBILIÈRES, LIQUIDITÉS, AUTRES MEUBLES

N°	DÉSIGNATION <small>POUR LES PARTS DE SOCIÉTÉ TRANSPARENTES, PRÉCISEZ L'ADRESSE DE L'IMMEUBLE</small>	MÉTHODE D'ÉVALUATION ET ÉLÉMENTS DE CALCUL	VALEUR DÉCLARÉE				
			DROITS SOCIAUX DE SOCIÉTÉS <small>DANS LESQUELLES VOUS EXERCEZ</small>	AUTRES DROITS SOCIAUX ET VALEURS MOBILIÈRES	LIQUIDITÉS	AUTRES BIENS MEUBLES <small>DONT DROITS D'AUTÉR</small>	
1	2	3	4	5	6	7	
LIGNE DE REPORT ÉVENTUEL DES TOTAUX DU FEUILLET PRÉCÉDENT							
1	SCI MICHEL THOMAS	Dernier cours connu au 1-1-2014	530 000				
2	BARCLAYS BARCLAYS 55812201010	Dernier cours connu au 1-1-2014		120 483			
3	UBS 292-455516 Postfach, CH-4002 BASEL	Dernier cours connu au 1-1-2014		56 988			
4	CCP 855425R020 CCP n°855425R020	Montant nominal au 1-1-2014			959		
5	CCP 820 2197208 CCP 820 2197208	Montant nominal au 1-1-2014			260		
6	CCP LIVRET A CCP LIVRET A	Montant nominal au 1-1-2014			2 626		
7	ING DIRECT ING DIRECT 10000330638	Montant nominal au 1-1-2014			638		
8	SCI MICHEL THOMAS COMPTE COURANT	Montant nominal au 1-1-2014			787 621		
9	LA SOUTASSE COMPTE COURANT	Montant nominal au 1-1-2014			79 599		
TOTAL			CD	530 000 CE	177 471 CF	871 703 CG	0

IMPÔT DE SOLIDARITÉ SUR LA FORTUNE 2014

NOM, PRÉNOM THOMAS Thibault

ADRESSE

INVENTAIRE S2

FEUILLET N° 02 SUR 02

NE PAS ENVOYER CE DOCUMENT A L'ADMINISTRATION FISCALE

DROITS SOCIAUX, VALEURS MOBILIÈRES, LIQUIDITÉS, AUTRES MEUBLES

N°	DÉSIGNATION <small>POUR LES PARTS DE SCI NON TRANSPARENTES PRÉCISEZ L'ADRESSE DE L'IMMEUBLE</small>	MÉTHODE D'ÉVALUATION ET ÉLÉMENTS DE CALCUL	VALEUR DÉCLARÉE			
			DROITS SOCIAUX DE SOCIÉTÉS <small>DANS LESQUELLES VOUS EXERCEZ</small>	AUTRES DROITS SOCIAUX ET VALEURS MOBILIÈRES	LIQUIDITÉS	AUTRES BIENS MEUBLES <small>DONT DROITS D'AUTEUR</small>
1	2	3	4	5	6	7
LIGNE DE REPORT ÉVENTUEL DES TOTAUX DU FEUILLET PRÉCÉDENT			530 000	177 471	871 703	0
10	espèces	Montant nominal au 1-1-2014			62 170	
11	AFER ASS-VIE	Montant nominal au 1-1-2014				922
12	VEHICULE CITROEN C5 2003	Montant nominal au 1-1-2014				500
13	MEUBLES	Evaluation globale				4 000
TOTAL			CD 530 000 CE	177 471 CF	933 873 CG	5 422

IMPÔT DE SOLIDARITÉ SUR LA FORTUNE 2014

INVENTAIRE S3

FEUILLET N° 01 SUR 01

NE PAS ENVOYER CE DOCUMENT A L'ADMINISTRATION FISCALE

NOM, PRÉNOM THOMAS Thibault

ADRESSE

PASSIF ET AUTRES DÉDUCTIONS

N°	NATURE, OBJET, DATE DE LA DETTE	NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER	MONTANT RESTANT DÙ <small>AU 1ER JANVIER DE L'ANNÉE D'IMPOSITION</small>
1	2	3	4
	LIGNE DE REPORT ÉVENTUEL DES TOTAUX DU FEUILLET PRÉCÉDENT		
1	ISF théorique	TRESOR PUBLIC	7 590
2	Impôt sur les revenus	TRESOR PUBLIC	66 704
3	Prélèvements sociaux	TRESOR PUBLIC	31 628
4	IR + PRELT SOCX 2004 ETALE SUR 15 ANS		176 624
5	TAXE FONC SERIGNAN		1 256
6	TAXE HAB SERIGNAN		1 319
7	TAXE FONC ORSAY 32		841
8	taxe foncière ORSAY CURE D'A/R		1 192
9	TAXE FONC THOMERY 119		183
10	DT SUCCESSION MICHEL THOMAS		20 367
11	régularisation ISF + intérêts		9 877
TOTAL			317 581

GH

DÉCLARATION DES REVENUS 2014

14

click
impôts
 2015 PRO

 Envoyez votre déclaration au centre des finances publiques
 de votre domicile au plus tard le 19 mai

<input type="checkbox"/>	Vous déposez une déclaration pour la première fois	Cochez >
<input type="checkbox"/>	Vous avez déjà déposé une déclaration. Indiquez :	N° FIP >
		N° fiscal >
		N° fiscal du conjoint >

NUMÉROS PRÉSENTS SUR LA DÉCLARATION DE REVENUS OU SUR VOTRE DERNIER AVIS D'IMPÔT

ÉTAT CIVIL

DÉCLARANT 1		DÉCLARANT 2	
Monsieur	<input checked="" type="checkbox"/>	Madame	<input type="checkbox"/>
Nom de naissance THOMAS		Nom de naissance	
Prénoms Thibault		Prénoms	
Date de naissance 0 6 0 2 1 9 5 8		Date de naissance	
Lieu de naissance		Lieu de naissance	
<small>DÉPARTEMENT</small> <small>COMMUNE OU PAYS SI NÉ(E) À L'ÉTRANGER</small>		<small>DÉPARTEMENT</small> <small>COMMUNE OU PAYS SI NÉ(E) À L'ÉTRANGER</small>	
Nom auquel vos courriers seront adressés			
THOMAS			
Votre téléphone Fixe :			
Votre mél			

ADRESSE AU 1ER JANVIER 2015

Adresse		Appartement		Statut		NB PIÈCES	
NUMÉRO	RUE	NUMÉRO	ÉTAGE	ESCAUER	BÂTIMENT	RESIDENCE	
CODE POSTAL	COMMUNE						
<small>PROPRIÉTAIRE</small> <small>LOCATAIRE</small> <small>COLOCATAIRE</small> <small>HEBERGÉ GRATUITEMENT</small> <small>NOM DU PROPRIÉTAIRE</small> <small>NOM DU COLOCATAIRE</small>							

CHANGEMENTS D'ADRESSE

Déménagement en 2014 Indiquez votre adresse au 1er janvier 2014 et la date du déménagement : | | | 2014

Adresse	
NUMÉRO	RUE
CODE POSTAL	COMMUNE

Déménagement en 2015 Indiquez votre adresse actuelle et la date du déménagement : | | | 2015

Adresse	
NUMÉRO	RUE
CODE POSTAL	COMMUNE

Appartement				
NUMÉRO	ÉTAGE	ESCAUER	BÂTIMENT	RESIDENCE

CONTRIBUTION À L'AUDIOVISUEL PUBLIC

 Si aucune de vos résidences (principale ou secondaire) n'est équipée d'un téléviseur, cochez la case OUI

SIGNATURE DU OU DES DÉCLARANTS

 Si vous déposez la déclaration au titre d'un mandat, cochez la case et apposez votre cachet À Le

A | SITUATION DU FOYER FISCAL EN 2014

Marié(e)s..... M Célibataire..... C
 Divorcé(e)/séparé(e)..... D Veuf(ve)..... V
 Pacsé(e)s..... O

Date des changements en 2014

- Mariage X 2014 Pacs X 2014
 N° fiscal de votre conjoint.....
 Vous optez pour la déclaration séparée de vos revenus 2014..... B
 - Divorce/séparation/rupture de Pacs..... Y 2014
 - Décès : déclarant 1..... Z 2014
 déclarant 2..... Z 2014

Situations pouvant donner droit à une demi-part supplémentaire

1. En cas de célibat, divorce, séparation, veuvage

- > Vous viviez seul au 1er janvier 2014 et vous avez un enfant :
 . majeur non rattaché à votre foyer fiscal (ou mineur imposé en son nom propre)
 . ou décédé après l'âge de 16 ans ou par suite de faits de guerre.
 et vous avez élevé cet enfant pendant au moins cinq années
 au cours desquelles vous viviez seul L
 > Vous ne viviez pas seul au 1er janvier 2014 N

2. Titulaire d'une pension (militaire, accident du travail) pour une invalidité d'au moins 40 % ou d'une carte d'invalidité d'au moins 80 %

Votre conjoint remplit ces conditions, ou votre conjoint, décédé en 2014, remplissait ces conditions..... P
 F

3. Titulaire de la carte du combattant ou d'une pension militaire d'invalidité ou de victime de guerre :

- Vous êtes célibataire, divorcé, séparé, veuf et :
 . vous avez plus de 75 ans et vous remplissez ces conditions ;
 . ou vous avez plus de 75 ans et votre conjoint, décédé après l'âge de 75 ans, remplissait ces conditions ;
 . ou votre conjoint, âgé de plus de 75 ans, décédé en 2014, remplissait ces conditions..... W
 - Vous êtes mariés ou liés par un Pacs et l'un des deux déclarants, âgé de plus de 75 ans, remplit ces conditions..... S
 - Vous avez une pension de veuve de guerre..... G

B | PARENT ISOLÉ

Vous êtes célibataire, divorcé, séparé et, au 1er janvier 2014, vous viviez seul avec vos enfants ou des personnes invalides recueillies sous votre toit, cochez la case..... T

C | PERSONNES À CHARGE EN 2014

Enfants à charge

Nombre d'enfants non mariés de moins de 18 ans au 1er janvier 2014 ou nés en 2014 ou handicapés quel que soit l'âge..... F
 Année de naissance
 dont enfants titulaires de la carte d'invalidité..... G
 Année de naissance
 Nom prénoms, date et lieu de naissance

Enfants à charge en résidence alternée

Nombre d'enfants non mariés de moins de 18 ans au 1er janvier 2014 ou nés en 2014 ou handicapés quel que soit l'âge..... H
 Année de naissance
 dont enfants titulaires de la carte d'invalidité..... I
 Année de naissance
 Nom prénoms, date et lieu de naissance

Nom et adresse de l'autre parent

Personnes invalides vivant sous votre toit

Nombre de titulaires de la carte d'invalidité d'au moins 80 %..... R
 Année de naissance
 Nom prénoms, date et lieu de naissance

D | RATTACHEMENT EN 2014 D'ENFANTS MAJEURS OU MARIÉS

Nombre d'enfants célibataires (ou veufs ou divorcés) majeurs sans enfant..... J
 Nombre d'enfants mariés/pacsés et d'enfants non mariés chargés de famille (y compris le conjoint et les enfants)..... N
 Nom prénom
 Date et lieu de naissance
 Nom prénom
 Date et lieu de naissance

E | RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

.....

1 | TRAITEMENTS, SALAIRES, PRIME POUR L'EMPLOI, PENSIONS ET RENTES

TRAITEMENTS, SALAIRES	DÉCLARANT1		DÉCLARANT2		1 ^{er} PERS. À CHARGE		2 ^e PERS. À CHARGE	
Revenus d'activité.....	1AJ	156	1BJ		1CJ		1DJ	
Autres revenus imposables <i>préretraite, chômage</i>	1AP		1BP		1CP		1DP	
Frais réels <i>liste détaillée sur papier libre</i>	1AK		1BK		1CK		1DK	
Demandeur d'emploi de plus d'un an.....	1AI	COO-EZ >	1BI	COO-EZ >	1CI	COO-EZ >	1DI	COO-EZ >

POUR RECEVOIR LA PRIME POUR L'EMPLOI *Pour recevoir votre prime, joignez obligatoirement un RIB si vous ne l'avez pas déjà communiqué*

Activité à temps plein exercée toute l'année 2014.....	1AX	COO-EZ >	1BX	COO-EZ >	1CX	COO-EZ >	1DX	COO-EZ >
Sinon, nombre d'heures payées dans l'année.....	1AV		1BV		1CV		1DV	

REVENU DE SOLIDARITÉ ACTIVE (RSA)	FOYER		1 ^{er} PERS. À CHARGE		2 ^e PERS. À CHARGE	
Montant du RSA « complément d'activité ».....	1BL		1CB		1DQ	

PENSIONS, RETRAITES, RENTES	DÉCLARANT1		DÉCLARANT2		1 ^{er} PERS. À CHARGE		2 ^e PERS. À CHARGE	
Pensions, retraites, rentes.....	1AS		1BS		1CS		1DS	
Pensions de retraite en capital taxables à 7,5 %.....	1AT		1BT					
Pensions d'invalidité.....	1AZ		1BZ		1CZ		1DZ	
Pensions alimentaires perçues.....	1AO		1BO		1CO		1DO	

RENTES VIAGÈRES À TITRE ONÉREUX	moins de 50 ans		de 50 à 59 ans		de 60 à 69 ans		à partir de 70 ans	
Total perçu par le foyer par âge d'entrée en jouissance.....	1AW		1BW		1CW		1DW	

2 | REVENUS DES VALEURS ET CAPITAUX MOBILIERS

Produits d'assurance-vie et de capitalisation soumis au prélèvement libératoire de 7,5 %.....	2DH	
Autres produits de placement soumis à un prélèvement libératoire.....	2EE	

REVENUS OUVRANT DROIT À ABATTEMENT *ne le déduisez pas*

Revenus des actions et parts.....	2DC	4 060
Revenus imposables des titres non cotés détenus dans le PEA ou le PEA-PME.....	2FU	
Produits des contrats d'assurance-vie d'une durée d'au moins 8 ans.....	2CH	

REVENUS N'OUVRANT PAS DROIT À ABATTEMENT

Produits des contrats d'assurance-vie d'une durée inférieure à 8 ans et distributions.....	2TS	
Intérêts et autres produits de placement à revenu fixe.....	2TR	
Intérêts et autres produits de placement à revenu fixe n'excédant pas 2 000 € taxables sur option à 24%.....	2FA	6

AUTRES

Revenus des lignes 2DC, 2CH, 2TS, 2TR, 2FA déjà soumis aux prélèvements sociaux sans CSG déductible.....	2CG	12
Revenus des lignes 2DC, 2CH, 2TS, 2TR déjà soumis aux prélèvements sociaux avec CSG déductible.....	2BH	4 054
Frais et charges déductibles.....	2CA	106
Crédits d'impôt sur valeurs étrangères.....	2AB	487
Crédits d'impôt égal au prélèvement forfaitaire non libératoire effectué en 2014.....	2CK	854
Régularisation des prélèvements sociaux sur certains produits d'assurance-vie : complément à verser.....	2LA	

3 | PLUS-VALUES DE CESSION DE VALEURS MOBILIÈRES, DROITS SOCIAUX ET GAINS ASSIMILÉS

Montant net après abattement pour durée de détention : plus-value imposable.....	3VG		perte 2014.....	3VH	1 270
Abattement net pour durée de détention appliqué : sur des plus-values.....	3SG	363	sur des moins-values.....	3SH	

En cas de pertes antérieures à 2014 non encore imputées, joignez le tableau de suivi n° 2041 SP

4 | REVENUS FONCIERS *lignes 4BA, 4BB, 4BC, 4BD: report du résultat déterminé sur la déclaration n° 2044*

Micro foncier : recettes brutes sans abattement <i>n'excédant pas 15 000 €</i>	4BE	
<i>Adresse de la location</i>		
Revenus fonciers imposables.....	4BA	190 451
Déficit imputable sur les revenus fonciers.....	4BB	
Déficit imputable sur le revenu global.....	4BC	
Déficits antérieurs non encore imputés.....	4BD	
Primes d'assurance pour loyers impayés des locations conventionnées.....	4BF	
Vous souscrivez une déclaration n° 2044 spéciale.....	4BZ	COO-EZ >

REVENUS EXCEPTIONNELS OU DIFFÉRÉS *à imposer suivant le système du quotient*

Montant total des revenus à imposer <i>n'incluez pas ces revenus dans les autres rubriques de votre déclaration</i>	ØXX	
---	-----	--

Nature, détail et année d'échéance normale de ces revenus. Pour les bénéficiaires agricoles indiquez le nom du titulaire et s'il est adhérent d'un CGA.

6 | CHARGES DÉDUCTIBLES

CSG déductible calculée sur les revenus du patrimoine.....		6DE	10 407
		1er ENFANT	2e ENFANT
Pensions alimentaires versées à des enfants majeurs : <i>décision de justice définitive avant 2006</i>	6GI		6GJ
Autres pensions alimentaires versées à des enfants majeurs.....	6EL		6EM
Autres pensions alimentaires versées (<i>enfants mineurs, ascendants, ...</i>) : <i>décision de justice définitive avant 2006</i>			6GP
Autres pensions alimentaires versées (<i>enfants mineurs, ascendants, ...</i>).....			6GU
Déductions diverses.....			6DD

ÉPARGNE RETRAITE : PERP ET PRODUITS ASSIMILÉS

	DÉCLARANT1	DÉCLARANT2	PERS. À CHARGE
Cotisations PERP, PRÉFON, COREM, CGOS et produits assimilés.....	6RS	6RT	6RU
Rachats de cotisations PRÉFON, COREM et CGOS.....	6SS	6ST	6SU
Plafond de déduction.....	6PS	24 971	6PT
Vous souhaitez bénéficier du plafond de votre conjoint.....			6QR COO-EZ >
Vous êtes nouvellement domicilié en France en 2014 <i>après avoir résidé à l'étranger pendant les 3 années précédentes</i>			6QW COO-EZ >
Cotisations aux régimes obligatoires d'entreprise de retraite supplémentaire ou aux contrats « Madelin » et versements exonérés sur un PERCO.....	6QS	6QT	6QU

7 | RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

Dons à des organismes établis en France

- Dons à des organismes d'aide aux personnes en difficulté (<i>maximum 526 €</i>).....			7UD
- Dons versés à des associations d'utilité publique ou à des organismes d'intérêt général.....			7UF
- Dons et cotisations versés aux partis politiques.....			7UH

	DÉCLARANT1	DÉCLARANT2	PERS. À CHARGE
Cotisations syndicales des salariés et pensionnés.....	7AC	7AE	7AG

Nombre d'enfants poursuivant leurs études

	COLLÈGE	LYCÉE	ENS. SUPÉRIEUR
- Enfants à charge.....	7EA	7EC	7EF
- Enfants à charge en résidence alternée.....	7EB	7ED	7EG

Frais de garde des enfants de moins de 6 ans au 1^{er} janvier 2014

	1er ENFANT	2e ENFANT	3e ENFANT
- Enfants à charge.....	7GA	7GB	7GC
- Enfants à charge en résidence alternée.....	7GE	7GF	7GG

Nom et adresse des bénéficiaires

Services à la personne. Sommes versées pour l'emploi à domicile :

• si en 2014 vous (<i>et votre conjoint pour un couple marié ou pacsé</i>) avez exercé une activité professionnelle ou avez été demandeur d'emploi.....			7DB
• si en 2014 vous (<i>ou votre conjoint pour un couple marié ou pacsé</i>) étiez retraité ou sans activité et non demandeur d'emploi.....			7DF
• si vous avez engagé les dépenses pour un ascendant bénéficiaire de l'APA.....			7DD
- Nombre d'ascendants bénéficiaires de l'APA, âgés de plus de 65 ans, pour lesquels vous avez engagé des dépenses.....			7DL
- Vous avez employé directement pour la première fois un salarié à domicile.....			7DQ COO-EZ >
- Vous (<i>ou votre conjoint ou une personne à votre charge</i>) avez la carte d'invalidité d'au moins 80 %.....			7DG COO-EZ >

Nom et adresse des bénéficiaires

Primes des contrats de rente-survie et d'épargne-handicap.....			7GZ
--	--	--	-----

	1re PERSONNE	2e PERSONNE
Dépenses d'accueil dans un établissement pour personnes dépendantes.....	7CD	7CE

Intérêts des emprunts contractés pour l'acquisition ou la construction de l'habitation principale *Offres de prêt émises avant le 1.1.2011*

	PREMIÈRE ANNITÉ	ANNITÉS SUIVANTES
- Logements anciens acquis du 6.5.2007 au 30.9.2011 et logements neufs acquis ou construits du 6.5.2007 au 31.12.2009.....		7VZ
- Logements neufs non-BBC acquis ou construits du 1.1.2010 au 31.12.2010.....		7VV
- Logements neufs non-BBC acquis ou construits du 1.1.2011 au 30.9.2011.....	7VU	7VT
- Logements neufs BBC acquis ou construits du 1.1.2009 au 30.9.2011.....	7VX	

8 | DIVERS

	DÉCLARANT1	DÉCLARANT2
Élus locaux <i>indemnités de fonction soumises à la retenue à la source</i>	8BY	8CY
Retenue à la source en France <i>Report de l'annexe n° 2041 E</i> ou impôt payé à l'étranger <i>Report de la déclaration n° 2047</i>		8TA
Revenus exonérés retenus pour le calcul du taux effectif <i>autres que les salaires et pensions</i>		8TI
Revenus étrangers imposables en France, ouvrant droit à un crédit d'impôt égal au montant de l'impôt français.....		8TK
Plus-values en report d'imposition non expiré.....		8UT
Revenus exonérés non retenus pour le calcul du taux effectif <i>organismes internationaux, missions diplomatiques ou consulaires</i>		8FV COO-EZ >
Contrats d'assurance-vie conclus à l'étranger <i>joignez la liste des contrats</i>		8TT COO-EZ >
Comptes bancaires à l'étranger <i>joignez la déclaration n° 3916 ou la liste des comptes sur papier libre</i>		8UU COO-EZ >

14



Nom **THOMAS**
Prénom **Thibault**
Adresse

1 | SALAIRES, GAINS DE LEVÉE D'OPTIONS

Gains de levée d'options sur titres en cas de cession ou de conversion au porteur dans le délai d'indisponibilité
Inscrivez les gains sur la ligne correspondant au temps écoulé entre l'attribution de l'option et la cession ou la conversion au porteur des titres.

	DÉCLARANT1	DÉCLARANT2
ENTRE 1 ET 2 ANS	1TV	1UV
ENTRE 2 ET 3 ANS	1TW	1UW
ENTRE 3 ET 4 ANS	1TX	1UX
Gains de levée d'options sur titres et gains d'acquisition d'actions gratuites attribuées à compter du 28.9.2012	1TT	1UT
Gains et distributions provenant de parts ou actions de <i>carried-interest</i> , déclarés cases 1AJ ou 1BJ, soumis à la contribution salariale de 30 %	1NY	1OY
Agents d'assurance : salaires exonérés <i>option pour le régime fiscal des salariés</i>	1AQ	1BQ
Salariés impatriés : salaires et primes exonérés	1DY	1EY
Sommes exonérées transférées du CET au PERCO ou à un régime supplémentaire de retraite d'entreprise	1SM	1DN

SALAIRES ET PENSIONS EXONÉRÉS RETENUS POUR LE CALCUL DU TAUX EFFECTIF

N'indiquez pas ces revenus ligne 8TI de la déclaration n° 2042.

Salaires exonérés Salaires exonérés de source étrangère ; salaires exonérés des détachés à l'étranger (y compris marins pêcheurs)

	DÉCLARANT1	DÉCLARANT2	1 ^{er} PERS. À CHARGE	2 ^e PERS. À CHARGE
Salaires exonérés	1AC	1BC	1CC	1DC
Montant de l'impôt acquitté à l'étranger	1AD	1BD	1CD	1DD
Frais réels <i>liste détaillée sur papier libre</i>	1AE	1BE	1CE	1DE
Prime pour l'emploi <i>Pour recevoir votre prime, joignez obligatoirement un RIB si vous ne l'avez pas déjà communiqué</i>				
Activité à temps plein exercée à l'étranger toute l'année	1AX <input type="checkbox"/>	1BX <input type="checkbox"/>	1CX <input type="checkbox"/>	1DX <input type="checkbox"/>
Sinon, nombre d'heures payées à l'étranger dans l'année	1AG	1BG	1CG	1DG
Pensions exonérées de source étrangère				
Pensions nettes encaissées	1AH	1BH	1CH	1DH
Pays de provenance des revenus de source étrangère				

2 | REVENUS DES VALEURS ET CAPITAUX MOBILIERS

Revenus réputés distribués et revenus des structures soumises hors de France à un régime fiscal privilégié..... 2GO

Crédit d'impôt « directive épargne » et autres crédits d'impôt restituables..... 2BG

Déficits des années antérieures non encore déduits :

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
	2AA	2AL	2AM	2AN	2AQ	2AR

Impatriés : revenus perçus à l'étranger exonérés (50%)..... 2DM

Régularisation des prélèvements sociaux sur certains produits d'assurance-vie : trop versé..... 2LB

SIGNATURE DU OU DES DÉCLARANTS

À _____ Le _____

3 | PLUS-VALUES ET GAINS DIVERS

Gains de levée d'options sur titres et gains d'acquisition d'actions gratuites attribuées avant le 28.9.2012 :

	DÉCLARANT1	DÉCLARANT2
- gains taxables à 18%.....	3VD <input type="text"/>	3SD <input type="text"/>
- gains taxables à 30%.....	3VI <input type="text"/>	3SI <input type="text"/>
- gains taxables à 41%.....	3VF <input type="text"/>	3SF <input type="text"/>
- gains imposables sur option dans la catégorie des salaires.....	3VJ <input type="text"/>	3VK <input type="text"/>
- gains sur options et actions gratuites attribuées à compter du 16.10.2007, soumis à la contribution salariale de 10%.....	3VN <input type="text"/>	3SN <input type="text"/>

Gains de cession de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise :

- gains taxables à 19%.....	3SJ <input type="text"/>
- gains taxables à 30%.....	3SK <input type="text"/>

Clôture du PEA ou du PEA-PME :

- avant l'expiration de la 2 ^e année : gain taxable à 22,5%.....	3VM <input type="text"/>
- entre la 2 ^e et la 5 ^e année : gain taxable à 19%.....	3VT <input type="text"/>

Abattement net pour durée de détention renforcé :

appliqué sur des plus-values.....	3SL <input type="text"/>	appliqué sur des moins-values.....	3SM <input type="text"/>
-----------------------------------	--------------------------	------------------------------------	--------------------------

Plus-values réalisées par les dirigeants de PME lors de leur départ à la retraite :

- plus-value après abattements fixe et pour durée de détention renforcé.....	3UA <input type="text"/>		
- abattement fixe et abattement pour durée de détention renforcé :			
appliqués sur des plus-values.....	3VA <input type="text"/>	appliqués sur des moins-values.....	3VB <input type="text"/>

Cession de titres détenus à l'étranger par les impatriés :

plus-values exonérées (50%).....	3VQ <input type="text"/>	moins-values non imposables (50%)	3VR <input type="text"/>
----------------------------------	--------------------------	-----------------------------------	--------------------------

Produits et plus-values exonérés provenant de structures de capital-risque.....

3VC

Plus-values et distributions de sociétés de capital-risque (SCR) des non-résidents :

- plus-values de cession de droits sociaux Article 244 bis B du CGI.....	3SE <input type="text"/>
- plus-values pour lesquelles vous demandez le remboursement de l'excédent du prélèvement de 45% déjà payé.....	3VE <input type="text"/>
- distributions de SCR pour lesquelles vous demandez le remboursement de l'excédent du prélèvement de 30 % déjà payé.....	3UV <input type="text"/>

Plus-values en report d'imposition Article 150-0 D bis du CGI :

- plus-values dont le report a expiré en 2014.....	3SB <input type="text"/>
- complément de prix perçu en 2014.....	3WE <input type="text"/>

Plus-values en report d'imposition Article 150-0 B ter du CGI.....

3WH

Transfert du domicile fiscal hors de France Report de la déclaration n°2074-ETD "Exit Tax" :

- plus values et créances dont l'imposition est en sursis de paiement	
· plus-values après abattement pour durée de détention.....	3WA <input type="text"/>
· base soumise aux prélèvements sociaux.....	3WM <input type="text"/>
- plus-values et créances dont l'imposition ne bénéficie pas du sursis de paiement	
· plus-values après abattement pour durée de détention.....	3WB <input type="text"/>
· base soumise aux prélèvements sociaux.....	3WD <input type="text"/>

Plus-values nettes imposables de cession d'immeubles ou de biens meubles.....

3VZ

Plus-value exonérée au titre de la première cession d'un logement, autre que la résidence principale, sous condition de emploi.....

3VV

4 | REVENUS FONCIERS

- Loyers courus du 1.1.1998 au 30.9.1998 soumis à la taxe additionnelle au droit de bail, provenant d'immeubles

dont la location a cessé ou a été interrompue en 2014.....

4TQ

- Amortissement « Robien » ou « Borloo neuf » déduit des revenus fonciers 2014 (investissements réalisés en 2009).....

4BY

- Taxe sur les loyers élevés des logements de petite surface Report de la déclaration n°2042 LE.....

4BH

6 | CHARGES ET IMPUTATIONS DIVERSES

Frais d'accueil sous votre toit de personnes de plus de 75 ans dans le besoin Nombre 6EV Montant 6EU

Nom et adresse des bénéficiaires

Dépenses de grosses réparations effectuées par les nus-proprétaires

- Dépenses réalisées en 2014.....

6CB

	2009	2010	2011	2012	2013
- Report de dépenses des années antérieures.....	6HJ <input type="text"/>	6HK <input type="text"/>	6HL <input type="text"/>	6HM <input type="text"/>	6HN <input type="text"/>

Sommes à ajouter au revenu imposable.....

6GH

Déficits globaux des années antérieures non encore déduits :

2008	2009	2010	2011	2012	2013
6FA <input type="text"/>	6FB <input type="text"/>	6FC <input type="text"/>	6FD <input type="text"/>	6FE <input type="text"/>	6FL <input type="text"/>

7 | RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT**INVESTISSEMENTS LOCATIFS : LOI PINEL****Investissements réalisés du 1.9 au 31.12.2014 et achevés au 31.12.2014**

- en métropole avec engagement de location de : 6.ans.7QA 9.ans.7QB
 - outre-mer avec engagement de location de : 6.ans.7QC 9.ans.7QD

INVESTISSEMENTS LOCATIFS : LOI DUFLOT**Investissements achevés en 2014 ou acquis du 1.1 au 31.8.2014****Investissements réalisés en 2013 :**

- en métropole..... 7GH
 - outre-mer..... 7GI

Investissements réalisés du 1.1 au 31.8.2014 :

- en métropole..... 7EK
 - outre-mer..... 7EL

Report concernant les investissements réalisés et achevés en 2013 en métropole et outre-mer :

report de 1/9 de la réduction d'impôt de l'année 2013..... 7FI

INVESTISSEMENTS LOCATIFS : LOI SCELLIER**Investissements achevés en 2014**

	MÉTROPOLE LOGEMENT BBC OU ASSIMILÉ	MÉTROPOLE LOGEMENT NON-BBC	DOM SAINT-BARTHÉLEMY, SAINT-MARTIN, SAINT- PIERRE-ET-MIQUELON	POLYNÉSIE FRAN- ÇAISE, NOUVELLE CALÉDONIE, ÎLES WALLIS ET FUTUNA
--	--	----------------------------------	--	---

Investissements réalisés du 1.1.2013 au 31.3.2013

avec promesse d'achat en 2012 ou, pour un logement acquis

en l'état futur d'achèvement, avec contrat de réservation enregistré en 2012..... 7FA 7FB 7FC 7FD

Investissements réalisés en 2012

Engagement de réalisation en 2012..... 7JA 7JF 7JK 7JO

Engagement de réalisation en 2011..... 7JB 7JG 7JL 7JP

Logement acquis en l'état futur d'achèvement avec contrat de réservation enregistré au plus tard le 31.12.2011 :

- investissement réalisé du 1.1.2012 au 31.3.2012..... 7JD 7JH 7JM 7JQ

- investissement réalisé du 1.4.2012 au 31.12.2012..... 7JE 7JJ 7JN 7JR

Investissements réalisés en 2011

Engagement de réalisation en 2011..... 7NA 7NF 7NK 7NP

Engagement de réalisation en 2010..... 7NB 7NG 7NL 7NQ

Logement acquis en l'état futur d'achèvement avec contrat de réservation enregistré au plus tard le 31.12.2010 :

- investissement réalisé du 1.1.2011 au 31.1.2011..... 7NC 7NH 7NM 7NR

- investissement réalisé du 1.2.2011 au 31.3.2011..... 7ND 7NI 7NN 7NS

- investissement réalisé du 1.4.2011 au 31.12.2011..... 7NE 7NJ 7NO 7NT

Investissements réalisés en 2010

Investissements en métropole..... 7HJ

Investissements dans les DOM-COM..... 7HK

Investissements en métropole avec promesse d'achat avant le 1.1.2010..... 7HN

Investissements dans les DOM-COM avec promesse d'achat avant le 1.1.2010..... 7HO

Investissements réalisés en 2009

Investissements réalisés en métropole en 2009 ; dans les DOM du 1.1.2009 au 26.5.2009 ;

dans les DOM du 27.5.2009 au 30.12.2009 ne respectant pas les plafonds spécifiques fixés par le décret n° 2009-1672..... 7HL

Investissements dans les DOM-COM réalisés du 27.5.2009 au 31.12.2009 respectant les plafonds spécifiques..... 7HM

Reports concernant les investissements des années antérieures**2013****Investissements achevés en 2013 : report de 1/9 de la réduction d'im pôt**

Investissements réalisés du 1.1.2013 au 31.3.2013 avec promesse d'achat en 2012 en métropole, dans les DOM, à Saint-Barthélemy,

Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon..... 7YA

Investissements réalisés en 2012

- investissements en métropole, dans les DOM, à Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon..... 7YB

- investissements en métropole, dans les DOM, à Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon avec promesse d'achat en 2011..... 7YC

7 | RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT (SUITE)

INVESTISSEMENTS LOCATIFS : LOI SCELLIER (SUITE)

Reports concernant les investissements des années antérieures (suite)

2013 (suite)

Investissements réalisés en 2011

- investissements en métropole, dans les DOM, à Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon.....	7YD	<input type="text"/>
- investissements en métropole, dans les DOM, à Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon avec promesse d'achat en 2010.....	7YE	<input type="text"/>

Investissements réalisés en 2010

- investissements en métropole et dans les DOM-COM.....	7YF	<input type="text"/>
- investissements en métropole et dans les DOM-COM avec promesse d'achat avant le 1.1.2010.....	7YG	<input type="text"/>

Investissements réalisés en 2009 en métropole et dans les DOM-COM.....	7YH	<input type="text"/>
--	-----	----------------------

Investissements achevés en 2013 en Polynésie française, Nouvelle Calédonie, dans les îles Wallis et Futuna : report de 1/5 de la réduction d'im pôt

- Investissements réalisés du 1.1.2013 au 31.3.2013 avec promesse d'achat en 2012.....	7YI	<input type="text"/>
- investissements réalisés en 2012.....	7YJ	<input type="text"/>
- investissements réalisés en 2011 ou réalisés en 2012 avec promesse d'achat en 2011.....	7YK	<input type="text"/>
- investissements réalisés en 2011 avec promesse d'achat en 2010.....	7YL	<input type="text"/>

2012

Investissements achevés en 2012 : report de 1/9 de la réduction d'im pôt

Investissements réalisés en 2012

- investissements en métropole, dans les DOM, à Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon.....	7GJ	<input type="text"/>
- investissements en métropole, dans les DOM, à Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon avec promesse d'achat en 2011.....	7GK	<input type="text"/>

Investissements réalisés en 2011

- investissements en métropole, dans les DOM, à Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon.....	7GL	<input type="text"/>
- investissements en métropole et dans les DOM, à Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon avec promesse d'achat en 2010.....	7GP	<input type="text"/>

Investissements réalisés en 2010

- investissements en métropole et dans les DOM-COM.....	7GS	<input type="text"/>
- investissements en métropole et dans les DOM-COM avec promesse d'achat avant le 1.1.2010.....	7GT	<input type="text"/>

Investissements réalisés en 2009 en métropole et dans les DOM-COM.....	7GU	<input type="text"/>
--	-----	----------------------

Investissements achevés en 2012 en Polynésie française, Nouvelle Calédonie, dans les îles Wallis et Futuna : report de 1/5 de la réduction d'im pôt

- investissements réalisés en 2012.....	7GV	<input type="text"/>
- investissements réalisés en 2011 ou réalisés en 2012 avec promesse d'achat en 2011.....	7GW	<input type="text"/>
- investissements réalisés en 2011 avec promesse d'achat en 2010.....	7GX	<input type="text"/>

2011

Investissements achevés en 2011 : report de 1/9 de la réduction d'im pôt

Investissements réalisés en 2011

- investissements en métropole, dans les DOM, à Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon.....	7HA	<input type="text"/>
- investissements en métropole, dans les DOM, à Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon avec promesse d'achat en 2010.....	7HB	<input type="text"/>

Investissements réalisés en 2010

- investissements en métropole et dans les DOM-COM.....	7HD	<input type="text"/>
- investissements en métropole et dans les DOM-COM avec promesse d'achat avant le 1.1.2010.....	7HE	<input type="text"/>

Investissements réalisés en 2009 en métropole et dans les DOM-COM.....	7HF	<input type="text"/>
--	-----	----------------------

Investissements réalisés et achevés en 2011 : report de 1/5 de la réduction d'im pôt

Investissements en Polynésie française, Nouvelle Calédonie, dans les îles Wallis et Futuna.....	7HG	<input type="text"/>
Investissements en Polynésie française, Nouvelle Calédonie, dans les îles Wallis et Futuna avec promesse d'achat en 2010.....	7HH	<input type="text"/>

2010

Investissements achevés en 2010 : report de 1/9 de l'investissement

Investissements réalisés en 2010

- en métropole.....	7HV	<input type="text"/>
- dans les DOM-COM.....	7HW	<input type="text"/>

- en métropole avec promesse d'achat avant le 1.1.2010.....	7HX	<input type="text"/>
- dans les DOM-COM avec promesse d'achat avant le 1.1.2010.....	7HZ	<input type="text"/>

7 | RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT (SUITE)

INVESTISSEMENTS LOCATIFS : LOI SCELLIER (SUITE)

Reports concernant les investissements des années antérieures (suite)

2010 (suite)

Investissements réalisés en 2009

- en métropole en 2009 ; dans les DOM du 1.1.2009 au 26.5.2009 ;

dans les DOM du 27.5.2009 au 30.12.2009 ne respectant pas les plafonds spécifiques..... 7HT

- dans les DOM-COM du 27.5.2009 au 31.12.2009 respectant les plafonds spécifiques..... 7HU

2009

Investissements réalisés et achevés en 2009 : report de 1/9 de l'investissement

- Investissements en métropole en 2009 ; dans les DOM du 1.1.2009 au 26.5.2009 ;

dans les DOM du 27.5.2009 au 30.12.2009 ne respectant pas les plafonds spécifiques..... 7HR

- Investissements dans les DOM-COM du 27.5.2009 au 31.12.2009 respectant les plafonds spécifiques..... 7HS

Report du solde de réduction d'impôt non encore imputé

- Investissements :

• réalisés en 2009 et achevés en 2009, 2010, 2011, 2012 ou 2013 ;

• réalisés en 2010 avec engagement avant le 1.1.2010 et achevés en 2010, 2011, 2012 ou 2013.

Report du solde de réduction d'impôt de l'année :

..... 2009 7LA 2010 7LB 2011 7LE 2012 7LM 2013 7LN

- Investissements :

• réalisés en 2010 et achevés en 2010, 2011, 2012 ou 2013 ;

• réalisés en 2011 avec promesse d'achat en 2010 et achevés en 2011, 2012 ou 2013.

Report du solde de réduction d'impôt de l'année..... 2010 7LC 2011 7LD 2012 7LS 2013 7LT

- Investissements :

• réalisés en 2011 et achevés en 2011, 2012 ou 2013 ;

• réalisés en 2012 avec promesse d'achat en 2011 et achevés en 2012 ou 2013.

Report du solde de réduction d'impôt de l'année..... 2011 7LF 2012 7LZ 2013 7LX

- Investissements :

• réalisés en 2012 et achevés en 2012 ou 2013 ;

• réalisés du 1.1.2013 au 31.3.2013 avec promesse d'achat en 2012 et achevés en 2013.

Report du solde de réduction d'impôt de l'année..... 2012 7MG 2013 7MH

INVESTISSEMENTS DESTINÉS À LA LOCATION MEUBLÉE NON PROFESSIONNELLE : LOI CENSI-BOUVARD

Investissements achevés ou acquis en 2014

Engagement de location à souscrire au titre de la première année pour laquelle la réduction d'impôt est demandée

Engagement de location en meublé à l'exploitant pendant une durée de 9 ans, à compter de la date de prise d'effet du bail :

cochez la case..... 7II COCHEZ

Adresse du logement ; nom et type d'établissement dans lequel se situe le logement :

.....

.....

Date d'achèvement du logement *pour les logements acquis en l'état futur d'achèvement OU*

date d'achèvement des travaux *pour les logements achevés depuis au moins quinze ans acquis en vue de leur réhabilitation* 2014

Investissements réalisés en 2014..... 7OU

Investissements réalisés en 2013

- Engagement de réalisation de l'investissement en 2013..... 7JT

- Promesse d'achat en 2012..... 7JU

Investissements réalisés en 2012

- Engagement de réalisation de l'investissement en 2012..... 7ID

- Promesse d'achat en 2011..... 7IE

- Logement acquis en l'état futur d'achèvement avec contrat de réservation enregistré au plus tard le 31.12.2011 :

• investissement réalisé du 1.1.2012 au 31.3.2012..... 7IF

• investissement réalisé du 1.4.2012 au 31.12.2012..... 7IG

7 | RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT (SUITE)

INVESTISSEMENTS DESTINÉS À LA LOCATION MEUBLÉE NON PROFESSIONNELLE : LOI CENSI-BOUVARD (SUITE)

Investissements achevés ou acquis en 2014 (suite)

Investissements réalisés en 2011

- Engagement de réalisation de l'investissement en 2011..... 7IJ
- Promesse d'achat en 2010..... 7IL
- Logement acquis en l'état futur d'achèvement avec contrat de réservation enregistré au plus tard le 31.12.2010 :
 - investissement réalisé du 1.1.2011 au 31.3.2011..... 7IN
 - investissement réalisé du 1.4.2011 au 31.12.2011..... 7IV

Investissements réalisés en 2010

- Avec promesse d'achat..... en 2009 7IW en 2010 7IM
- Investissements réalisés en 2009..... 7IO

Reports concernant les investissements des années antérieures

Investissements achevés en 2013 : report de 1/9 de la réduction d'impôt

- réalisés en 2013..... 7OA
- réalisés en 2012 ou réalisés en 2013 avec promesse d'achat en 2012..... 7OB
- réalisés en 2011 ou réalisés en 2012 avec promesse d'achat en 2011..... 7OC
- réalisés en 2010 ou réalisés en 2011 avec promesse d'achat en 2010..... 7OD
- réalisés en 2009 ou réalisés en 2010 avec promesse d'achat en 2009..... 7OE

Investissements achevés en 2012 : report de 1/9 de la réduction d'impôt

- réalisés en 2012..... 7JV
- réalisés en 2011 ou réalisés en 2012 avec promesse d'achat en 2011..... 7JW
- réalisés en 2010 ou réalisés en 2011 avec promesse d'achat en 2010..... 7JX
- réalisés en 2009 ou réalisés en 2010 avec promesse d'achat en 2009..... 7JY

Investissements achevés en 2011 : report de 1/9 de la réduction d'impôt

- réalisés en 2011..... 7IA
- réalisés en 2010 ou réalisés en 2011 avec promesse d'achat en 2010..... 7IB
- réalisés en 2009 ou réalisés en 2010 avec promesse d'achat en 2009..... 7IC

Investissements achevés en 2010 : report de 1/9 de l'investissement

- réalisés en 2010..... 7IP
- réalisés en 2010 avec promesse d'achat en 2009..... 7IQ
- réalisés en 2009..... 7IR

- Investissements réalisés et achevés en 2009 : report de 1/9 de l'investissement..... 7IK

Report du solde de réduction d'impôt non encore imputé

- Investissements :

- réalisés en 2009 et achevés en 2009, 2010, 2011, 2012 ou 2013 ;
- réalisés en 2010 avec engagement avant le 1.1.2010 et achevés en 2010, 2011, 2012 ou 2013.

Report du solde de réduction d'impôt de l'année :

..... 2009 7IS 2010 7IU 2011 7IX 2012 7IY 2013 7PA

- Investissements :

- réalisés en 2010 et achevés en 2010, 2011, 2012 ou 2013 ;
- réalisés en 2011 avec promesse d'achat en 2010 et achevés en 2011, 2012 ou 2013.

Report du solde de réduction d'impôt de l'année..... 2010 7IT 2011 7IH 2012 7JC 2013 7PB

- Investissements :

- réalisés en 2011 et achevés en 2011, 2012 ou 2013 ;
- réalisés en 2012 avec promesse d'achat en 2011 et achevés en 2012 ou 2013.

Report du solde de réduction d'impôt de l'année..... 2011 7IZ 2012 7JI 2013 7PC

- Investissements :

- réalisés en 2012 et achevés en 2012 ou 2013 ;
- réalisés en 2013 avec promesse d'achat en 2012 et achevés en 2013.

Report du solde de réduction d'impôt de l'année..... 2012 7JS 2013 7PD

- Investissements réalisés et achevés en 2013 : report du solde de réduction d'impôt de l'année 2013..... 7PE

7 | RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT (SUITE)

Travaux de restauration immobilière : loi Malraux *Dépenses payées en 2014*

Opérations engagées :	avant 2011	en 2011	en 2012	en 2013 ou 2014
- dans un secteur sauvegardé ou assimilé.....	7RD <input type="text"/>	7RB <input type="text"/>	7RF <input type="text"/>	7SY <input type="text"/>
- dans une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP) ou dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AMVAP).....	7RC <input type="text"/>	7RA <input type="text"/>	7RE <input type="text"/>	7SX <input type="text"/>

Investissements locatifs dans le secteur touristique

Report des dépenses des années antérieures	2009	2010	2011	2012
- Acquisition d'un logement neuf.....	7XI <input type="text"/>	7XP <input type="text"/>	7XN <input type="text"/>	7UY <input type="text"/>
- Réhabilitation d'un logement.....	7XJ <input type="text"/>	7XQ <input type="text"/>	7XV <input type="text"/>	7UZ <input type="text"/>

Investissement locatif dans une résidence hôtelière à vocation sociale

Report des dépenses des années antérieures.....	2009	2010
.....	7XK <input type="text"/>	7XR <input type="text"/>

Prestations compensatoires

Sommes versées en 2014.....	7WN <input type="text"/>
Sommes totales décidées par jugement en 2014 ou capital reconstitué.....	7WO <input type="text"/>
Capital fixé en substitution de rente.....	7WM <input type="text"/>
Report des sommes décidées en 2013.....	7WP <input type="text"/>

Intérêts des prêts étudiants *contrats conclus entre le 1.9.2005 et le 31.12.2008*

- Intérêts versés en 2014.....	7UK <input type="text"/>
- Vous souscrivez pour la première fois une déclaration à votre nom et vous étiez auparavant rattaché à un autre foyer fiscal : nombre d'années de remboursement avant 2014.....	7VO <input type="text"/>
.....	Intérêts versés avant 2014.....7TD <input type="text"/>

Dons

- Dons versés en 2014 à des organismes d'intérêt général établis dans un État européen :					
• organismes d'aide aux personnes en difficulté (<i>maximum 526 €</i>).....	7VA <input type="text"/>				
• autres organismes d'intérêt général.....	7VC <input type="text"/>				
- Report de l'excédent de dons des années antérieures	2009	2010	2011	2012	2013
.....	7XS <input type="text"/>	7XT <input type="text"/>	7XU <input type="text"/>	7XW <input type="text"/>	7XY <input type="text"/>

Dépenses en faveur de l'aide aux personnes réalisées dans l'habitation principale

Équipements spécialement conçus pour les personnes âgées ou handicapées.....	7WJ <input type="text"/>
Travaux de prévention des risques technologiques et diagnostic préalable.....	7WL <input type="text"/>

Travaux de prévention des risques technologiques dans les logements donnés en location *Report de la fiche 2041 GR*

Dépenses de travaux et de diagnostic préalable.....	7WR <input type="text"/>
---	--------------------------

Dépenses de protection du patrimoine naturel

Report de réduction d'impôt des années antérieures.....	2010	2011	2012	2013
.....	7KB <input type="text"/>	7KC <input type="text"/>	7KD <input type="text"/>	7KE <input type="text"/>

Travaux de conservation ou de restauration d'objets classés monuments historiques.....	7NZ <input type="text"/>
--	--------------------------

Investissements forestiers

- Dépenses réalisées en 2014 :

Acquisition.....	7UN <input type="text"/>	Assurance.....	7UL <input type="text"/>
Travaux.....	7UP <input type="text"/>	Travaux consécutifs à un sinistre.....	7UT <input type="text"/>
Travaux avec adhésion à une organisation de producteurs.....	7UA <input type="text"/>		
Travaux consécutifs à un sinistre avec adhésion à une organisation de producteurs.....	7UB <input type="text"/>		
Contrat de gestion.....	7UQ <input type="text"/>	Contrat de gestion avec adhésion à une org. de producteurs..	7UI <input type="text"/>

- Report des dépenses de travaux des années antérieures :

2009.....		Après sinistre.....	7TE <input type="text"/>
2010.....	Hors sinistre.....	Après sinistre.....	7TF <input type="text"/>
2011.....	Hors sinistre.....	Après sinistre.....	7TG <input type="text"/>
2012.....	Hors sinistre.....	Après sinistre.....	7TH <input type="text"/>
2013.....	Hors sinistre.....	Après sinistre.....	7TI <input type="text"/>

Cotisations pour la défense des forêts contre l'incendie.....	7UC <input type="text"/>
---	--------------------------

Intérêts pour paiement différé accordé aux agriculteurs.....	7UM <input type="text"/>
--	--------------------------

Aide aux créateurs et repreneurs d'entreprises

Conventions signées en 2011 ayant pris fin en 2014.....	Nombre.....	7LY <input type="text"/>	dont handicapés.....	7MY <input type="text"/>
Souscription au capital de SOFICA.....	30%.....	7FN <input type="text"/>	36%.....	7GN <input type="text"/>
Intérêts d'emprunt pour reprise de société.....				7FH <input type="text"/>

7 | RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT (SUITE)

Souscription au capital de petites entreprises en phase d'amorçage, de démarrage ou d'expansion et de PME non cotées

- Versements 2014 :

• souscription au capital de petites entreprises en phase d'amorçage, de démarrage ou d'expansion.....7CF

• souscription au capital de PME réalisée avant le 1.1.2012.....7CU

- Report de versements des années antérieures :

• souscription au capital de PME réalisée avant le 1.1.2012.....7CL 2010 7CM 2011 7CN 2012 7CC 2013

• souscription au capital de petites entreprises en phase d'amorçage, de démarrage ou d'expansion réalisée à compter du 1.1.2012.....7CQ 2012 7CR 2013

- Report de réduction d'impôt 2013 excédant le montant du plafonnement global.....7CY

Souscription de parts de FCP dans l'innovation.....7GQ

Souscription de parts de fonds d'investissement de proximité (FIP).....7FQ

Souscription de parts de FIP investis en Corse.....7FM

Souscription de parts de FIP investis outre-mer par des personnes domiciliées outre-mer.....7FL

8 | DIVERS

Retenue à la source élus locaux Voir document n° 2041 GL.....8TH

Revenus d'activité et de remplacement de source étrangère soumis aux contributions sociales Voir document n° 2041 GG

Revenus imposables à la CRDS et à la CSG au taux de :

- salaires.....7.5%...8TR

- revenus non salariaux.....7.5%...8TQ

- pensions, indemnités de maladie, etc.....6,6%...8TV 6,2%...8TW 3,8%...8TX

- pensions en capital soumises au prélèvement forfaitaire libératoire.....6,6%...8SA 3,8%...8SB

Personnes non domiciliées en France

Revenus de source française et étrangère retenus pour le calcul du taux moyen.....8TM

Impôt en sursis de paiement en cas de transfert du domicile fiscal hors de France Report de la déclaration no 2041 GL ou no 2074 ET.....8TN

Reprises de réductions ou de crédits d'impôt.....8TF

Contribution exceptionnelle sur les hauts revenus

Vos revenus non passibles de l'impôt sur le revenu en France excèdent 50 % de vos revenus mondiaux au titre des années 2012 ou 2013.....8TD

IMPÔT DE SOLIDARITÉ SUR LA FORTUNE

VOTRE PATRIMOINE NET IMPOSABLE AU 1.1.2015 EST SUPÉRIEUR À 1 300 000 € ET INFÉRIEUR À 2 570 000 €

Base nette imposable.....9HI 1 993 128

Valeur brute du patrimoine.....9FG 2 253 656

Versements ouvrant droit à réduction d'impôt

- Investissements dans les PME :

directs dans une société.....9NE par société interposée (holding).....9NF

par le biais de FIP.....9MX par le biais de FCPI.....9NA

- Dons à des organismes d'intérêt général établis en France.....9NC

- Dons à des organismes d'intérêt général établis dans un État européen.....9NG

Plafonnement voir notice.....9PV

ISF payé à l'étranger.....9RS

En cas de concubinage, cochez la case.....9GL

En cas de mariage ou de Pacs en 2014, si vous optez pour la déclaration séparée de vos revenus 2014, cochez la case.....9GM

Nom et prénom du concubin ou du conjoint.....

Renseignements complémentaires

**PLUS-VALUES MOBILIÈRES 2014 :
SUIVI DES PERTES (1)**

Rappel de la situation au 31.12.2013 : montant des pertes antérieures reportables (pertes reportables sur 10 ans)

2004	2005	2006	2007	2008
				12 017
2009	2010	2011	2012	2013
7 455	181	8 998	1 305	1 375

1^{ère} étape : si vous avez réalisé à la fois des gains et des pertes sur cessions de valeurs mobilières et droits sociaux en 2014, compensez-les.

Effectuez la compensation entre :

- l'ensemble des gains et pertes sur cessions de valeurs mobilières et droits sociaux (opérations faisant l'objet, sauf exemption, du dépôt d'une déclaration 2074, 2074-I, 20174-DIR ou 2074-IMP);
- les gains de levée d'options sur titres attribuées antérieurement au 20.06.2007 (gains se déclarant ligne 3VD, 3SD, 3VI, 3SI, 3SF ou 3VF de la déclaration n°2042C
- les gains de cession de titres souscrits en exercice de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (gains se déclarant ligne 3SJ et 3SK de la déclaration n°2042C)

Remarque : si vous déposez une déclaration n° 2074, cette compensation est réalisée aux lignes 944 et suivantes, colonne C.

Deux possibilités :

- la compensation aboutit à une perte : reportez ce résultat sur la déclaration n° 2042 ligne 3VH.
Ne cumulez en aucun cas cette perte avec les pertes résultant des années antérieures. La perte réalisée en 2014 pourra uniquement s'imputer sur les revenus des 10 années suivantes. Inscrivez cette perte au paragraphe « situation au 31.12.2014 » dans la case 2014 au bas de cette déclaration.
- La compensation aboutit à un ou des gains : vous pouvez imputer vos pertes antérieures sur ce(s) gain(s). Passez à la 2^{ème} étape.

2^{ème} étape : Imputez vos pertes antérieures (2)

Reportez à la ligne « Total des gains taxables en 2014... », les gains réalisés en 2014, le cas échéant après la compensation réalisée lors de la première étape, en fonction de la modalité de taxation qui leur est applicable.

Total des gains taxables en 2014	... à 41%	... à 30%	... à 22,5%	... à 19%	... à 18%	...au barème	Total imputé
Imputation des pertes							
2004	-	-	-	-	-	-	-
2005	-	-	-	-	-	-	-
2006	-	-	-	-	-	-	-
2007	-	-	-	-	-	-	-
2008	-	-	-	-	-	-	-
2009	-	-	-	-	-	-	-
2010	-	-	-	-	-	-	-
2011	-	-	-	-	-	-	-
2012	-	-	-	-	-	-	-
2013	-	-	-	-	-	-	-
Total à reporter	= 0	= 0	= 0	= 0	= 0	= 0	
	Ligne 3VF ou 3SF de la 2042C (3)	Ligne 3VI ou 3SI ou 3SK de la 2042C (3)(4)(5)	Ligne 3VM de la 2042C	Ligne 3VT ou 3SJ de la 2042C (6)	Ligne 3VD ou 3SD de la 2042C (3)(4)	Ligne 3VG de la 2042 ou 3SB de la 2042C (7)	

(1) Si vous avez transféré votre domicile fiscal hors de France en 2014 et êtes dans l'obligation de remplir une déclaration n° 2074-ETD, il se peut que vous n'ayez besoin de remplir la déclaration n° 2041-SP. La compensation entre les gains et les pertes de l'année et, le cas échéant, l'imputation des pertes des

années antérieures s'effectue en effet parfois directement sur la déclaration n° 2074-ETD. Pour plus de précision sur la déclaration n° 2074-ETD, consultez la documentation fiscale en ligne BOI-RPPM-PV-BMI-50 ou la notice 2074-ETD-NOT disponible sur le site impots.gouv.fr

- (2) Vous pouvez également imputer vos pertes antérieures sur les compléments de prix perçus en 2014 afférents à une cession de titre dont la plus-value a été placée en report d'imposition en application de l'article 150-0 D bis du CGI, taxés uniquement aux prélèvements sociaux l'année de leur réalisation. Le montant net de ces compléments est à reporter case 3WE de la déclaration n° 2042C.
- (3) Rappel : les pertes des années antérieures n'étant pas imputables sur les gains de levée d'options pour les options sur titres attribuées depuis le 20 juin 2007 ou sur les gains d'acquisition d'actions gratuites, si vous avez réalisé en 2014 de tels gains le montant qui devra figurer sur la 2042C sera donc égal à la somme de ces gains et du montant figurant à la ligne « Total à reporter » .
- (4) Rappel : les pertes des années antérieures ne sont pas imputables sur les gains d'acquisition d'actions gratuites. Si vous avez réalisé de tels gains en 2014, le montant qui devra figurer sur la 2042C sera donc égal à la somme de ces gains d'acquisition d'actions gratuites et du montant figurant à la ligne « total à reporter »
- (5) Les gains de levée d'options sur titres attribuées avant le 20.06.2007 se reportent ligne 3VI ou 3SI. Les gains de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise se reportent ligne 3SK.
- (6) Reportez ligne 3VT de la 2042C les gains issus de la clôture d'un PEA avant l'expiration de sa 5^{ème} année, et ligne 3SJ les gains de cession de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise taxables à 19%.
- (7) Reportez ligne 3VG de la 2042 les gains de cessions de valeurs mobilières et droits sociaux au barème progressif de l'impôt sur le revenu et ligne 3SB de la 2042C le montant des plus-values en report d'imposition de l'article 150-0 D bis du CGI dont le report a expiré en 2014 et qui sont taxables au barème progressif.

Situation au 31.12.2014 : montant des pertes reportables

Complétez ces lignes du montant des pertes reportables mentionné au § « rappel de la situation au 31.12.2013 » après déduction du montant imputé sur les revenus de 2014 à la 2^{ème} étape.

Les pertes antérieures étant imputables sur 10 ans, les pertes réalisées en 2004 qui n'ont pas été imputées sur les revenus 2014 ne seront plus reportables.

Pertes restant reportables

2005	2006	2007	2008	2009
			12 017	7 455
2010	2011	2012	2013	2014
181	8 998	1 305	1 375	1 270

FICHE D'AIDE

CALCUL DE VOTRE BASE NETTE IMPOSABLE 2015

1 | ACTIF BRUT

IMMEUBLES BÂTIS

Résidence principale	AB	200 650
Autres immeubles	AC	473 650

IMMEUBLES NON BÂTIS, PARTS DE GROUPEMENTS FORESTIERS OU FONCIERS

Bois, forêts et parts de groupements forestiers	BC	X 25 %	=	BD	
Biens ruraux loués à long terme	BE				
• dont montant dans la limite de 101 897 €		X 25 %	=	BF	
• dont montant pour la fraction supérieure à 101 897 €		X 50 %	=	BG	
Parts de Groupements Fonciers Agricoles et de Groupements Agricoles Fonciers	BH				
• dont montant dans la limite de 101 897 €		X 25 %	=	BI	
• dont montant pour la fraction supérieure à 101 897 €		X 50 %	=	BJ	
Autres biens	BK				16 000

DROITS SOCIAUX - VALEURS MOBILIÈRES - LIQUIDITÉS - AUTRES MEUBLES

Parts ou actions détenues par les salariés et mandataires sociaux	CL	X 25 %	=	CM	
Parts ou actions de sociétés avec engagement de conservation de 6 ans minimum	CB	X 25 %	=	CC	
Droits sociaux de sociétés dans lesquelles vous exercez une fonction ou une activité	CD				530 000
Autres valeurs mobilières	CE				178 359
Liquidités	CF				849 550
Autres biens meubles (dont contrats d'assurance-vie CO)	CG				5 447

TOTAL DES IMMEUBLES ET DES BIENS MEUBLES	AB + AC + BD + BF + BG + BI + BJ + BK + CM + CC à CG	=	DE	2 253 656
Forfait mobilier Si les meubles meublants ont déjà été déclarés et intégrés à la ligne CG, inscrivez « 0 », sinon, inscrivez DE x 5 %	EF			0
TOTAL DE L'ACTIF BRUT à reporter case 9FG de votre déclaration en ligne ou votre déclaration complémentaire de revenus n°2042 C	DE + EF =	FG		2 253 656

2 | PASSIF ET AUTRES DÉDUCTIONS

TOTAL DU PASSIF ET AUTRES DÉDUCTIONS	GH	260 528
--	----	---------

3 | ACTIF NET IMPOSABLE

BASE IMPOSABLE à reporter case 9HI de votre déclaration en ligne ou de votre déclaration complémentaire de revenus n°2042 C	FG - GH =	HI	1 993 128
--	-----------	----	-----------

À CONSERVER. VOUS N'AVEZ PAS À ENVOYER CE DOCUMENT À L'ADMINISTRATION FISCALE.

FICHE D'AIDE

CALCUL DE VOTRE IMPÔT ARRONDISSEZ CHAQUE LIGNE À L'EURO LE PLUS PROCHE

1 | MONTANT DE L'IMPÔT AVANT RÉDUCTIONS

Montant de l'impôt avant décote

Fraction du patrimoine à taxer

	VENTILATION PAR TRANCHE	TAUX	MONTANT DE L'IMPÔT
- 1 ^{re} tranche : n'excédant pas 800 000 €.....	800 000		EXONERÉE
- 2 ^e tranche : entre 800 000 € et 1 300 000 €.....	500 000	× 0,50 %	= 2 500
- 3 ^e tranche : entre 1 300 000 € et 2 570 000 €.....	693 128	× 0,70 %	= + 4 852
- 4 ^e tranche : entre 2 570 000 € et 5 000 000 €.....		× 1,00 %	= +
- 5 ^e tranche : entre 5 000 000 € et 10 000 000 €.....		× 1,25 %	= +
- 6 ^e tranche : supérieure à 10 000 000 €.....		× 1,50 %	= +
TOTAUX	1 993 128		LA 7 352

Décote :

Si votre patrimoine est supérieur ou égal à 1 300 000 € et inférieur à 1 400 000 €, calculez : $17\,500 - (1,25\% \times HI)$ = LB

MONTANT DE L'IMPÔT AVANT RÉDUCTIONS..... LA OUA LA - LB = LM 7 352

2 | RÉDUCTIONS Le plafond global annuel des réductions cumulées pour investissements dans les PME et pour dons ne peut excéder 45 000 €.

Pour investissements dans les PME

- Directs dans une société.....	NE	× 50 %	= MU
- Par sociétés interposées holdings	NF	× 50 %	= MW
- Par le biais de FIP.....	MX	× 50 %	= MY
- Par le biais de FCPI	NA	× 50 %	= NB
Pour dons à certains organismes d'intérêt général établis en France	NC	× 75 %	= ND
Pour dons à certains organismes d'intérêt général établis dans un État européen	NG	× 75 %	= NH
MONTANT DE L'ISF APRÈS RÉDUCTIONS.....	LM - MU - MW - MY - NB - ND - NH		= NP 7 352

3 | PLAFONNEMENT

Impôts dus au titre des revenus et produits 2014.....			PR 92 029
Total des impôts		NP + PR	PS 99 381
Revenus et produits de l'année 2014 en cas de montant négatif, inscrivez « 0 »	PT 194 411	× 75 %	= PU 145 808
Montant du plafonnement en cas de montant négatif, inscrivez « 0 »		PS - PU	= PV
MONTANT DE L'ISF APRÈS PLAFONNEMENT		NP - PV	= QR 7 352

4 | IMPUTATION DE L'IMPÔT SUR LA FORTUNE ACQUITTÉ HORS DE FRANCE = RS 0

5 | MONTANT NET À PAYER DE VOTRE ISF..... = ST 7 352

À CONSERVER. VOUS N'AVEZ PAS À ENVOYER CE DOCUMENT À L'ADMINISTRATION FISCALE.
EN DÉCLARANT EN LIGNE VOUS OBTENEZ IMMÉDIATEMENT LE MONTANT DE VOTRE IMPÔT.

INVENTAIRE S1

NOM, PRÉNOM THOMAS Thibault

ADRESSE

FEUILLET N° 01 SUR 01

NE PAS ENVOYER CE DOCUMENT A L'ADMINISTRATION FISCALE

IMMEUBLES BÂTIS ET NON BÂTIS

N°	NATURE	LIEU DE SITUATION DEPARTEMENT COMMUNE ADRESSE LIEU-DIT	CARACTÉRISTIQUES - RÉSIDENCE PRINCIPALE ET BIENS BÂTIS INDIQUEZ SUPERFICIE TERRAIN, SUPERFICIE TOTALE HABITABLE OU UTILE EN M², NOMBRE DE PIÈCES - BIENS NON BÂTIS INDIQUEZ SUPERFICIE, DATE ET DURÉE DU GALV	BIENS MIXTES FRACTION TAVABLE EN %	VALEUR DÉCLARÉE			NATURE DES DROITS DÉTENUS SUR LE BIEN SI VOUS NE DÉTENEZ PAS LA PLEINE PROPRIÉTÉ
					RÉSIDENCE PRINCIPALE	BÂTIS	AUTRES IMMEUBLES NON BÂTIS	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
LIGNE DE REPORT ÉVENTUEL DES TOTAUX DU FEUILLET PRÉCÉDENT								
I.1	Maison individuelle	9 IMP LES HAUTS DE SERIGNAN 34410 SERIGNAN			200 650			
I.2	Maison individuelle	32 AV DES PIERRÔTS 91400 ORSAY	Superficie du terrain : 400 Superficie totale habitable ou utile : 100 m² Nombre de pièces : 4			239 300		Indivision - Quote-part de 70,00 %
I.3	Maison individuelle	29 RUE DE LA CURE D'AIR 91400 ORSAY	Superficie du terrain : 450 Superficie totale habitable ou utile : 60 m² Nombre de pièces : 3			234 350		
II.1	Terrain à bâtir	27 RUE DE LA CURE 91400 ORSAY	Superficie : 450				16 000	Indivision - Quote-part de 25,00 %
TOTAL					200 650	473 650	16 000	

NOM, PRÉNOM THOMAS Thibault

ADRESSE

INVENTAIRE S2

FEUILLET N° 01 SUR 02

NE PAS ENVOYER CE DOCUMENT A L'ADMINISTRATION FISCALE

DROITS SOCIAUX, VALEURS MOBILIÈRES, LIQUIDITÉS, AUTRES MEUBLES

N°	DÉSIGNATION <small>POUR LES PARTIS DE SCI NON TRANSPARENTES PRÉCISEZ L'ADRESSE DE L'IMMEUBLE</small>	MÉTHODE D'ÉVALUATION ET ÉLÉMENTS DE CALCUL	VALEUR DÉCLARÉE			
			DROITS SOCIAUX de SOCIÉTÉS DANS LESQUELLES VOUS EXERCEZ	AUTRES DROITS SOCIAUX ET VALEURS MOBILIÈRES	LIQUIDITÉS	AUTRES BIENS MEUBLES dont DROITS D'AUTEUR
1	2	3	4	5	6	7
LIGNE DE REPORT ÉVENTUEL DES TOTAUX DU FEUILLET PRÉCÉDENT						
1	SCI MICHEL THOMAS	Dernier cours connu au 1-1-2015	530 000			
2	BARCLAYS BARCLAYS 55812201010	Dernier cours connu au 1-1-2015		133 308		
3	UBS 292-455516 Postfach, CH-4002 BASEL	Dernier cours connu au 1-1-2015		45 051		
4	CCP 855425R020 CCP n°855425R020	Montant nominal au 1-1-2015			961	
5	CCP 820 2197208 CCP 820 2197208	Montant nominal au 1-1-2015			1 675	
6	CCP LIVRET A CCP LIVRET A	Montant nominal au 1-1-2015			4 346	
7	ING DIRECT ING DIRECT 10000330638	Montant nominal au 1-1-2015			642	
8	SCI MICHEL THOMAS COMPTE COURANT	Montant nominal au 1-1-2015			787 040	
9	espèces	Montant nominal au 1-1-2015			54 886	
TOTAL			CD 530 000 CE	178 359 CF	849 550 CG	0

IMPÔT DE SOLIDARITÉ SUR LA FORTUNE 2015

NOM, PRÉNOM THOMAS Thibault

INVENTAIRE S2

ADRESSE

FEUILLET N° 02 SUR 02

NE PAS ENVOYER CE DOCUMENT A L'ADMINISTRATION FISCALE

DROITS SOCIAUX, VALEURS MOBILIÈRES, LIQUIDITÉS, AUTRES MEUBLES

N°	DÉSIGNATION <small>POUR LES PARTS DE SOCIÉTÉS TRANSPARENTES PRÉCISER L'ADRESSE DE L'IMMEUBLE</small>	MÉTHODE D'ÉVALUATION ET ÉLÉMENTS DE CALCUL	VALEUR DÉCLARÉE			
			DROITS SOCIAUX DE SOCIÉTÉS <small>DANS LESQUELLES VOUS EXERCEZ</small>	AUTRES DROITS SOCIAUX ET VALEURS MOBILIÈRES	LIQUIDITÉS	AUTRES BIENS MEUBLES <small>DONT DROITS AJOUTÉS</small>
1	2	3	4	5	6	7
LIGNE DE REPORT ÉVENTUEL DES TOTAUX DU FEUILLET PRÉCÉDENT			530 000	178 359	849 550	0
10	AFER	Montant nominal au 1-1-2015				947
	ASS-VIE					
11	VEHICULE	Montant nominal au 1-1-2015				500
	CITROEN C5 2003					
12	MEUBLES	Evaluation globale				4 000
TOTAL			530 000	178 359	849 550	5 447

NOM, PRÉNOM THOMAS Thibault

ADRESSE

INVENTAIRE S3

FEUILLET N° 01 SUR 01

NE PAS ENVOYER CE DOCUMENT A L'ADMINISTRATION FISCALE

PASSIF ET AUTRES DÉDUCTIONS

N°	NATURE, OBJET, DATE DE LA DETTE	NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER	MONTANT RESTANT DÙ AU 1 ^{ER} JANVIER DE L'ANNÉE D'IMPOSITION
1	2	3	4
	LIGNE DE REPORT ÉVENTUEL DES TOTAUX DU FEUILLET PRÉCÉDENT		
1	ISF théorique	TRESOR PUBLIC	7 404
2	Impôt sur les revenus	TRESOR PUBLIC	61 025
3	Prélèvements sociaux	TRESOR PUBLIC	29 520
4	IR + PRELT SOCX 2004 ETALE SUR 15 ANS		147 186
5	TAXE FONC SERIGNAN		1 258
6	TAXE HAB SERIGNAN		1 333
7	TAXE FONC ORSAY 32		844
8	taxe foncière ORSAY CURE D'AIR		1 197
9	TAXE FONC THOMERY 119		186
10	régularisation ISF + intérêts		10 575
TOTAL			260 528

